This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME TRENTE-DEUXIÈME

QUATRIÈME SÉRIE. TOME II

NOTE TO THE READER

The paper in this volume is brittle or the inner margins are extremely narrow.

We have bound or rebound the volume utilizing the best means possible.

PLEASE HANDLE WITH CARE

GENERAL BOOKBINDING CO., CHESTERLAND, OHIO

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

M DCCC LXXI

TRÉSOR

DE L'ABBAYE

DE SAINT-MAURICE D'AGAUNE

PAR M. ÉDOUARD AUBERT,
Membre résidant.

Mémoire lu en séance les 13 mai 1868
et 17 février 1869.

L'antique abbaye de Saint-Maurice d'Agaune est située dans la vallée du Rhône, à 21 kilomètres au sud-est du lac Léman et à 13 kilomètres au nord-ouest de Martigny. L'église et les bâtiments de ce monastère quinze fois séculaire touchent à la petite ville de Saint-Maurice et sont construits au pied d'un véritable cirque de rochers à pic, dominés à leur tour par les cimes neigeuses de la Dent du Midi. Ce gigantesque amphithéâtre ferme presque le Valais, et les montagnes qui pressent en cet endroit les deux rives du Rhône sont tellement rapprochées qu'elles laissent à peine un étroit passage à ce fleuve.

L'abbaye de Saint-Maurice, le plus ancien peut-être de tous les établissements monastiques de l'Occident, a été tour à tour dotée et dépouillée

par les souverains et les seigneurs des pays environnants. Les rois mérovingiens, bourguignons, carolingiens, les empereurs d'Allemagne, les princes de Savoie, et tous leurs grands vassaux ont été ou ses persécuteurs ou ses bienfaiteurs. Des biens immenses composant autrefois les domaines de l'abbaye, il ne reste plus aujourd'hui qu'un peu de terre dont les revenus sont à peine suffisants pour faire vivre, plus que modestement, les trente chanoines qui forment le personnel de la maison. Malgré les tempêtes politiques, malgré les incendies multipliés et les pillages, les religieux sont parvenus à conserver presque intacts les reliquaires de leur *trésor*. J'ai été assez heureux pour obtenir de Mgr de Bethléem, abbé de Saint-Maurice, l'autorisation d'étudier et de dessiner les précieux monuments qui composent ce trésor, et je me décide à publier aujourd'hui le résultat de mes travaux.

Avant de commencer la description de ces objets intéressants, il me semble nécessaire de dire quelques mots du passé de l'illustre monastère; un récit sommaire pourra servir à remettre en lumière des faits oubliés par quelques-uns, inconnus au plus grand nombre, et donnera, je me plais à l'espérer, un peu plus de valeur à l'inventaire des pièces qui composent le trésor.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune peut se diviser en quatre périodes :

1° La période de la fondation par saint Théo-

76 3995T 53 005 S 2 ADH 3018
QUALITY CONTROL MARK

dore, premier évêque du Valais; cette première période, qui commença vers l'an 360 et se continua jusqu'en 515, dura environ 150 ans.

2° La période de la restauration par Sigismond, roi de Bourgogne; cette seconde période, commencée en 515, se termina en 824; elle compte par conséquent 309 années.

3° La période de la substitution des chanoines séculiers aux moines. Cette réforme demandée par Louis le Débonnaire en 824, et approuvée par le pape Eugène II, dura trois siècles; elle avait été rendue nécessaire, je l'établirai plus tard, par les désordres qui s'étaient introduits dans l'abbaye.

4° La période de l'établissement des chanoines réguliers en remplacement des chanoines séculiers. La réforme de 824 ayant plutôt aggravé qu'amélioré l'état de l'abbaye, Amé III de Savoie proposa la nouvelle organisation qui fut approuvée par le pape Honorius II. La quatrième période, qui a commencé en 1128 et qui dure encore au jour où nous sommes, compte maintenant 742 années d'existence.

L'abbaye et la petite ville, sa voisine, ont porté d'abord le nom de Tarnade, emprunté à la station romaine *Tarnaïa* ou *Tarnada*, mentionnée sur l'Itinéraire d'Antonin et par la Table de Peutinger. La forteresse de Tarnade, appelée par Marius d'Avenches *castrum Tarnatense* ou *Tauredunense*, fut engloutie en 562 sous les ruines du Mont Taurus. Vers la fin du IVe siècle, le monastère et

la ville prirent le nom d'Agaune et le conservèrent seul jusqu'au IX^e^ siècle. A partir de cette dernière époque, on y ajouta le nom du chef de la légion thébéenne, et la ville et l'abbaye furent appelées Saint-Maurice d'Agaune.

PREMIÈRE PÉRIODE.

360-515.

La tradition catholique place le martyre de la légion thébéenne dans la plaine qui s'ouvre au midi de l'étroit défilé au débouché duquel sont situées la ville et l'abbaye de Saint-Maurice. Le massacre de ces soldats chrétiens en 302 a été l'objet de vives controverses. Les travaux des Bénédictins, des Bollandistes, de Dom Briguet, de J. de L'Isle, de P. de Rivaz, ont démontré la réalité du fait, que du reste l'existence de l'abbaye semblerait à elle seule prouver d'une façon irrécusable.

Les corps des martyrs restèrent ensevelis au lieu même où ils avaient reçu la mort jusqu'au temps de saint Théodore, premier évêque du Valais, siégeant à Octodurum (Martigny). Les commencements de l'épiscopat de ce saint ne sont pas connus; on sait seulement qu'il souscrivit au concile d'Aquilée en 381 et au concile de Milan en 390. Saint Théodore fit relever une partie des corps des martyrs thébéens et construire en

leur honneur une basilique [1] où ils furent déposés. La date exacte de cette translation et de l'érection de la basilique n'est pas certaine, mais on peut la placer vers 360 sans craindre de commettre une erreur trop considérable, puisque saint Théodore est mort en 391 après un long épiscopat.

La basilique élevée par saint Théodore est le premier monument public érigé en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons, et très-probablement, c'est là l'origine même de l'antique abbaye. Si l'on écoutait la tradition, il faudrait croire que dès les premières années qui suivirent le martyre des Thébéens, de pieux personnages s'étaient fixés autour du champ où le massacre avait eu lieu, qu'ils y avaient construit un oratoire, et qu'ils se réunissaient là pour honorer les précieuses dépouilles. Saint Théodore n'aurait fait alors que les organiser en communauté, sous une règle religieuse, en même temps qu'il faisait construire la basilique.

Vers la fin du v^e^ siècle, l'existence d'une communauté religieuse à Agaune est constatée d'une manière positive. Alors s'y trouvaient des moines gouvernés par un abbé du nom de Séverin, qui vint à Paris en 507, appelé par le roi Clovis, et dont la vie a été écrite par Faustus, son disciple[2].

1. Lettre de saint Eucher. Bollandistes. T. VI, Septembris.

2. Vie de saint Séverin par Faustus. Bollandistes. T. II, Febru., p. 547.

Un autre fait vient encore prouver l'existence du monastère d'Agaune à cette époque : un moine anonyme de Condat (saint Claude), qui écrivit en 512 la vie de saint Oyen[1], nous dit qu'il a composé cette relation à la demande de Jean et d'Armentaire, moines d'Agaune. A la fin de cet écrit, il ajoute qu'il a rédigé, à la demande de l'abbé de l'île de Lérins, la règle suivie dans l'abbaye d'Agaune.

Il paraît probable que pendant presque toute la durée de cette première période ce furent les évêques d'Octodurum qui gouvernèrent le monastère d'Agaune comme supérieurs. L'un de ces prélats, Léonce ou Agricola[2], comprenant qu'un évêque ne pouvait pas, à la fois, diriger un diocèse et gouverner un monastère, autorisa les moines à élire leur supérieur. C'est alors, vers 478, que saint Séverin fut élu.

Du reste cette période demeure enveloppée du voile le plus épais; presque tous les écrivains, qui ont traité ce sujet, ont donné chacun leur catalogue des premiers supérieurs, en donnant la liste des évêques d'Octodurum, et leurs travaux présentent des dissemblances complètes. Le *Gallia christiana*, plus prudent, ne commence le catalogue des abbés d'Agaune qu'à saint Séverin.

1. Saint Oyen, abbé de Condat, mort en 510.

2. L'existence de Léonce, comme évêque du Valais, est très-discutée. L'abbé Gremaud en fait un archevêque d'Arles, et place sur le siége épiscopal d'Octodurum à cette

Il demeure néanmoins constant que vers la fin du Ve siècle et au commencement du VIe, le couvent d'Agaune était organisé, qu'un abbé était à la tête de la communauté et gouvernait ses religieux d'après une règle fixe. Nous n'avons pas de détails précis sur l'état de ce monastère ; nous savons seulement que les moines se livraient aux travaux manuels, et que des laïques, habitant avec leurs familles auprès de la basilique [1], se trouvaient mêlés aux religieux.

DEUXIÈME PÉRIODE.

515-824.

Cet état de choses dura jusqu'au règne de Sigismond, roi de Bourgogne. Ce prince fonda à Agaune un nouveau monastère, et le dota de biens immenses. D'après Marius d'Avenches, cette fondation eut lieu en 515, un an avant la mort de Gondebaud. De son vivant Gondebaud avait associé son fils Sigismond au souverain pouvoir, et l'avait fait reconnaître pour son successeur dans une assemblée tenue près de Genève [2]. C'est ce qui explique le titre de roi qu'il reçoit dans la chronique de Marius et dans les actes du concile

époque l'évêque Agricola.

1. Histoire des abbés d'Agaune par un disciple de saint Achivus. Bolland. T. II, Febru., p. 544 et suivantes.

2. Frédégaire. Histoire des Francs, édition Ruinart, col. 563.

réuni à Agaune pour fixer la règle du nouveau monastère.

Sigismond, en effet, avant de réaliser ses projets, voulut consulter les évêques et les comtes de son royaume et faire sanctionner par eux la donation qu'il méditait. Il les réunit donc à Agaune, où eurent lieu les délibérations. La relation de ce qui s'est passé dans cette assemblée nous est parvenue non en original, mais par des copies anciennes. Plusieurs de ces copies, imprimées dans le *Gallia christiana*, dans les Bollandistes, dans D. Briguet, dans Franc Petrus, Furrer. etc.., sont pleines de fautes et d'incorrections. La copie qui se trouve aux archives de l'abbaye remonte au XII^e^ siècle; elle est, selon toute probabilité, la plus ancienne; en outre, elle est la plus correcte de toutes et elle offre toujours un sens facile à saisir. J'ai vu cette pièce et je l'ai collationnée attentivement avec le texte et la traduction littérale publiés en 1858 par M. l'abbé Gremaud de Fribourg[1].

Ce document est des plus intéressants; je vais l'analyser en peu de mots. Le roi ouvre la séance en demandant conseil aux évêques pour le salut de son âme et pour l'exécution de ses projets à propos des honneurs à rendre aux martyrs thébéens. Les évêques répondent tour à tour quelques mots; puis ils délibèrent entre eux, et unani-

1. Origines et documents de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Fribourg. 1858, brochure in-8°.

mement proposent au roi : de construire une grande basilique où seront ensevelis les corps des martyrs connus, c'est-à-dire Maurice, Exupère, Candide et Victor ; de préparer pour les autres corps une crypte au-dessous de la basilique et de constituer des gardiens chargés de veiller à la conservation de ce précieux dépôt ; d'établir une psalmodie perpétuelle ; d'instituer pour abbé le très-saint homme Ynnemundus, venu du monastère de Grigny, sur la demande des évêques, pour entreprendre cette œuvre. Le roi accepte ces propositions, et l'assemblée fixe la règle que devront suivre les religieux. La fin de la charte contient l'énumération de tous les biens que donne Sigismond à la nouvelle abbaye, et la donation approuvée et signée par les témoins dont les noms suivent : Viventiolus, archevêque de Lyon ; Maximus, évêque de Genève ; Victor, évêque de Grenoble ; Videmarus, comte ; Fredebundus, comte ; Gondeulfus, comte ; Benedictus, comte ; Agano, comte; Bonefacius, comte; Teudemundus, comte; Fredeboldus, comte.

La plupart des critiques qui ont traité ce sujet admettent ce récit comme véridique, tout en reconnaissant que dans les copies parvenues jusqu'à nous il s'est glissé de nombreuses fautes. Mais ces fautes ne touchent pas au fond des choses et sont, à n'en pas douter, des erreurs de copistes.

On place généralement l'achèvement du monas-

tère et la dédicace de la basilique en 517, mais je ne sais sur quelle autorité on s'appuie. Le moine anonyme d'Agaune, auteur d'un récit de la passion des martyrs thébéens, récit qui, soit dit en passant, est en partie copié sur les actes de saint Eucher, le moine anonyme, dis-je, nous apprend que l'église fut terminée sous l'abbé Ambroise, qui vivait encore en 522. Sans rejeter absolument la date de 517, je crois qu'il ne faut pas la considérer comme certaine. La dédicace fut faite par saint Avitus, archevêque de Vienne. Ce prélat prononça en cette circonstance solennelle une homélie, dont il ne reste plus que des fragments publiés, les uns par Sirmond avec les œuvres du saint, et les autres tout récemment par M. Albert Rilliet.[1]

Le concile d'Agaune modifia la règle jusqu'alors suivie dans le monastère; le travail manuel fut supprimé, et la psalmodie perpétuelle instituée. On divisa les moines en cinq bandes de cent personnes chacune, et ces bandes devaient se relever au chœur sans interruption. Pour compléter le nombre voulu, on fit venir des religieux des monastères de *Gravensis*, Grigny; *Insolana*, Ile-Barbe; *Jurensis*, Condat plus tard Saint-Claude, et *Meluensis?* Quatre des bandes reçurent les noms des monastères d'où elles avaient été tirées; la cin-

1. Etudes paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle. L. Delisle, A. Rilliet, H. Bordier.

quième, composée des anciens moines d'Agaune, reçut le nom de *Donni Probi* de Probus, qui était leur doyen, ou chef.

La seconde période, ou celle des abbés moines, fut témoin d'événements nombreux; citons les plus remarquables. Vers 530? saint Vénérand, abbé d'Agaune, obtient les corps de Sigismond et de ses fils, et les rapporte de l'Orléanais à Saint-Maurice, où il les ensevelit avec pompe. Vers 574, les Lombards envahissent le Valais et dévastent l'abbaye; il sont taillés en pièces près de Bex par les troupes bourguignonnes, et forcés de repasser les montagnes. Le roi Gontran fit rebâtir l'abbaye quelques années plus tard. Vers le milieu du VIII^e^ siècle, le monastère d'Agaune fut de nouveau dévasté et pillé par les Sarrasins, qui à cette époque désolèrent la Gaule, l'Espagne et l'Italie. La mollesse, le désordre, l'indiscipline ne tardèrent pas à s'introduire dans l'abbaye; sous Althæus, favori de Charlemagne, que cet empereur avait fait en même temps évêque de Sion et abbé d'Agaune, la psalmodie perpétuelle était abandonnée. Cependant Charlemagne fut un protecteur zélé de l'abbaye; il en avait fait relever les bâtiments ruinés par les Sarrasins, l'avait comblée de bienfaits, et lui avait prodigué les donations, tant en domaines qu'en objets précieux.

TROISIÈME PÉRIODE.

824-1128.

Nous voici arrivés à la période la plus triste de l'histoire de l'abbaye. Cette maison devient la proie des abbés commendataires, c'est-à-dire la proie de l'avarice des princes; ses biens sont dilapidés, et les religieux sans chef tombent dans tous les excès. Dans le VIII^e^ et dans le IX^e^ siècle, les souverains ne craignaient pas, pour récompenser un favori, de lui donner soit un évêché, soit une abbaye. Les évêchés de Lyon, d'Aoste, de Vienne, ont été longtemps désolés par de semblables abus. De là, les lacunes nombreuses qui existent dans les catalogues des évêques et des abbés à cette époque. Les abbayes riches furent envahies par des princes ou des seigneurs, qui d'abord les gouvernèrent sous le titre modeste d'avoué ou de défenseur, mais leur protection n'était pas gratuite, et ces personnages s'emparaient de tous les revenus des monastères; plus tard ils prirent effrontément le titre d'abbé et firent gouverner les établissements en leur nom par des prévôts étrangers. Les religieux des abbayes ainsi envahies ne conservèrent ni la libre élection de leurs abbés, ni même celle de leurs prévôts; on leur laissa seulement la faculté de choisir parmi eux un prieur triennal. Tel fut pendant trois siècles

l'état de l'abbaye d'Agaune, depuis Louis-le-Débonnaire jusqu'à Amé III de Savoie. D'abord, quelques comtes ou barons de la Suisse prirent le titre d'avoué de l'abbaye, et puisèrent à pleines mains dans les revenus des domaines; puis, vers 815, Arnulphe, bâtard de l'empereur Louis, s'empara de l'abbaye violemment. Arnulphe dilapidait les revenus de l'abbaye, en aliénait les biens, et avait fait du monastère un lieu de débauche. En vain l'empereur voulait-il mettre un terme à ces scandales, son fils n'obéissait plus à sa voix. Enfin Louis, irrité, crut couper le mal dans sa racine en expulsant tous les moines corrompus, et en leur substituant trente chanoines séculiers, auxquels il donna pour abbé Abdalongus, celui-là même dont Arnulphe avait de force usurpé le pouvoir. Le pape Eugène II approuva cette réforme par sa bulle de 824 et augmenta encore les priviléges de l'abbaye. Abdalongus rentra aussitôt dans tous ses droits, mais dans ses droits d'abbé commendataire, car il était évêque de Sion, comme l'avaient été Willicarius et Althæus, ses prédécesseurs sur le siége abbatial. Il existe une grande confusion dans la chronologie de cette période affligeante; tour à tour des rois, des princes, des évêques et des seigneurs ont possédé l'abbaye, et presque tous, ils lui ont fait un mal immense. Son histoire est, du reste, celle de la plupart des abbayes d'Occident, et une plume plus autorisée que la mienne a éloquemment retracé tous les

maux infligés aux établissements religieux par la funeste institution de la *commende* [1].

Les rois de la Bourgogne transjurane usurpèrent tous le gouvernement de l'abbaye d'Agaune ; cependant l'un d'entre eux, Rodolphe III, peut être considéré à juste titre comme un bienfaiteur de l'abbaye. Il restitua [2] une grande partie des biens qui avaient été aliénés, fit des donations nouvelles, et vint à bout de rétablir la psalmodie perpétuelle, abandonnée dès longtemps.

Après les rois de Bourgogne nous voyons se succéder les abbés commendataires de la maison de Savoie ; Raynaldus, le dernier d'entre eux, et aussi le dernier des abbés commendataires, mena une telle vie de désordre que le comte de Savoie, Amé III, son frère, se détermina à modifier la constitution du monastère, et médita la réforme qui distingue la quatrième période de l'histoire de l'abbaye.

QUATRIÈME PÉRIODE.

1128-1870.

Amé III, justement indigné de la conduite de Raynaldus, et vivement sollicité par saint Hugues, évêque de Grenoble, se rendit avec ce prélat au

1. Les Moines d'Occident, par M. le comte de Montalembert.

2. L'acte de restitution est aux archives de l'abbaye; il est encore revêtu du grand sceau de Rodolphe.

monastère d'Agaune, et substitua aux chanoines séculiers des chanoines réguliers vivant en communauté. Le diplôme d'Amé III est daté du 3 des kal. d'avril 1128 [1]. Cette réforme fut approuvée par une bulle d'Honorius II de la même année. Le pape décida en outre qu'à l'avenir les chanoines ne pourraient élire que des religieux réguliers, et qu'ils feraient l'élection d'un abbé, dès qu'ils seraient en nombre suffisant pour que cette élection fût canonique. En attendant, la communauté fut gouvernée par un prieur élu canoniquement. Raynaldus, malgré le consentement solennel qu'il avait donné à la réforme, essaya de reprendre son pouvoir lors du départ d'Amé III pour la Terre Sainte; mais il fut chassé par le fils d'Amé III, régent du royaume, et l'abbé Hugues, nommé régulièrement, suivant les nouvelles constitutions, rentra en pleine possession de l'abbaye et de ses domaines.

Depuis l'abbé Hugues jusqu'à nos jours, tous les abbés ont été élus canoniquement et ont été chanoines réguliers, sauf Adrien de Riedmatten, doyen, puis évêque de Sion en 1604, qui fut un véritable abbé commendataire. Ce personnage fut imposé presque violemment aux chanoines de l'abbaye par les Etats du Haut-Valais, qui, ayant réussi cette fois, tentèrent en d'autres circonstances d'enlever aux religieux de Saint-Maurice la libre élection de leurs supérieurs.

1. Archives de l'abbaye.

Hugues fit reconstruire l'église de l'abbaye récemment détruite par un incendie, et ce fut le pape Eugène III, qui la consacra à son retour d'un voyage en France. Pendant sa visite ce pape accorda aux chanoines le droit de porter le camail écarlate, et laissa, dit-on, comme souvenir, au trésor de l'abbaye, une petite châsse en or et en verroteries cloisonnées, contenant des reliques de saint Pierre et de saint Paul. (La bulle qui confère le droit de porter le camail ne fait pas mention de cette châsse, et la tradition est seule à en parler; or nous verrons plus tard que ce prétendu don d'Eugène III est une châsse mérovingienne, faite expressément en l'honneur de saint Maurice.)

Au commencement du XIII^e^ siècle l'abbé Nanthelmus fait faire une châsse pour y déposer le corps de saint Maurice. C'est aussi à cet abbé qu'on attribue la reconstruction du clocher qui est encore debout aujourd'hui.

En 1261, saint Louis demande à Giroldus, abbé de Saint-Maurice, des reliques des martyrs thébéens pour l'église du prieuré de Senlis qu'il venait de fonder, et envoie en échange une épine de la sainte couronne et une parcelle de la vraie croix renfermées dans deux reliquaires, véritables chefs-d'œuvre de l'art de cette belle époque. L'abbé Giroldus eut aussi à s'occuper de la reconstruction de l'église, qui venait d'être écrasée par la chute de blocs énormes de rochers.

En 1345, sous l'abbé Barthélemy I^er^, un épou-

vantable incendie détruisit entièrement la ville de Saint-Maurice, l'abbaye et son église. Mais Barthélemy, par une excellente administration qui dura trente-cinq années, put réparer tous ces désastres.

Je m'arrête ici; le cadre de ce préambule est trop étroit pour me permettre de donner plus de détails sur cette quatrième période qui, commencée en 1128, dure encore aujourd'hui et comprend une liste de quarante-six abbés. Je ne ferai que rappeler les luttes de l'abbaye avec les évêques de Sion qui voulaient, et peut-être bien veulent encore convertir cette maison en une collégiale desservie par des chanoines séculiers dépendants de leur évêché; ses incessantes hostilités avec les états du Valais, qui prétendaient nommer les abbés sur la présentation par le chapitre de quatre candidats, et exigeaient que parmi ces candidats, il y eût toujours un haut-valaisan. Je rappellerai aussi les combats qu'eurent à soutenir les abbés contre le chapitre lui-même, au sein duquel se trouvaient des chanoines regrettant leur indépendance et tout frémissants de se voir contraints à la vie régulière et commune; les incendies multipliés qui ont, cinq ou six fois au moins durant cette période, anéanti en totalité ou partiellement l'église, le couvent et l'abbatiale. Je me contenterai d'indiquer les guerres civiles du Valais et ses guerres avec les cantons voisins; la grande crise de la Réforme, et la confisca-

tion des biens de l'abbaye situés sur le territoire des Bernois et des Vaudois devenus protestants; la fondation d'un collége, aujourd'hui en pleine prospérité; l'invasion française dans les premières années de la révolution, et enfin les dernières guerres civiles de la Suisse confédérée.

J'aborde maintenant l'inventaire descriptif du trésor de l'abbaye. A chacune des pièces dont il se compose, je joindrai une note rappelant deux inventaires anciens, l'un copié par moi sur un inventaire original dressé au XVI^e^ siècle par l'abbé Miles[1] et déposé aux archives de l'abbaye; l'autre envoyé aux Bollandistes par J. de Lisle, abbé de Saint-Léopold de Nancy, et publié par eux dans leur recueil, au 22 septembre. La comparaison de ces deux documents avec l'inventaire actuel prouvera avec quel soin les chanoines ont veillé sur le précieux dépôt qui leur était confié.

A défaut de titres authentiques servant à constater l'âge et la provenance des monuments que j'avais à étudier, j'ai été contraint de renoncer à les classer en ordre chronologique. En adoptant ce système, le seul vraiment rationnel, j'aurais été obligé, dans la plupart des cas, de fixer une date d'après mes appréciations personnelles, et je serais facilement tombé dans l'arbitraire et dans l'erreur. J'ai préféré décrire les objets qui composent actuellement le trésor de l'abbaye, sans

1. Miles fut abbé de 1550 à 1572.

suivre un classement rigoureux, en ayant soin toutefois de grouper les pièces qui présentent une certaine analogie de forme, et sans renoncer à proposer mes conjectures sur l'âge des reliquaires, sur les ateliers d'où ils sont sortis, conjectures appuyées sur des comparaisons attentives avec des monuments à dates certaines. Je commence donc cette tâche toute hérissée de sérieuses difficultés.

INVENTAIRE

DES RELIQUAIRES ET AUTRES OBJETS FORMANT LE TRÉSOR ACTUEL.

1° GRANDE CHASSE, DITE ACTUELLEMENT CHASSE DE SAINT MAURICE[1]. Ce reliquaire, exécuté au repoussé en argent naturel ou doré, est orné par places de pierres fines montées sur des plaques d'argent ou de cuivre doré, dont les chatons sont accompagnés d'ornements en filigrane. Ces pièces de rapport, d'un style tout autre que celui de la châsse sur laquelle elles ont été grossièrement clouées,

1. Article 5e de l'inventaire de l'abbé Miles: Capsa sancti Mauritii cum multis cristallis aliisque qui desunt impositi pixidi ligneæ.

Art. 3e de l'inventaire des Bollandistes : Magna lipsanotheca argentea, gemmis ornata quæ continet reliquias sancti Mauritii, præfecti thebææ legionis.

proviennent sans aucun doute d'autres reliquaires, dont on aura voulu ainsi utiliser les débris. Par places aussi, aux motifs d'ornement au repoussé ont été substituées des bandes d'argent étroites, courtes, et couvertes d'arabesques et de dessins niellés, tous différents les uns des autres. Il est évident que la châsse de Saint-Maurice a été remaniée, et peut-être plus d'une fois.

PREMIER GRAND CÔTÉ, FAÇADE CARRÉE. Cette face représente un portique à quatre arcades, dont les arcs à plein cintre reposent sur des colonnes lisses à bases et à chapiteaux de style roman. Sous chacune des arcades, on voit assises des figures d'apôtres; ce sont S. IHOS, S. ANDREAS, S. IACOBVS et S. PHILIPPVS. J'ai constaté sur les visages, sur les mains et sur les pieds des traces de peinture très-visibles encore. L'archivolte des arcades est dorée; sont dorés aussi les siéges des apôtres, la console sur laquelle reposent leurs pieds, les nimbes, les chevelures, les barbes, ainsi que les manteaux et les livres ou les rouleaux que chacune des figures porte à la main. Les vêtements de dessous et les fonds sont en argent naturel et poli. Au-dessus de chacune des têtes des apôtres, dans la frise, on a placé deux pierres serties dans une plaque filigranée; des pierres ainsi montées sont clouées entre les retombées des arcades et à côté des figures. Ces pierres se composent d'onyx, de malachites, de grenats, d'améthystes, de cornalines, de cristaux de roche, etc., quelques-unes

d'entre elles sont des intailles sans valeur artistique. Le soubassement au repoussé de cette façade a été remplacé en entier par les plaques niellées, dont j'ai déjà parlé.

MÊME FAÇADE, PARTIE FORMANT TOIT. Le profil de cette partie du monument n'est pas un plan incliné tout simple; il se compose d'une partie étroite inclinée, d'un rentrant à angle droit, d'une large partie inclinée, d'un second rentrant à angle droit, dont la bande horizontale vient se rattacher à la grande frise de la façade.

Les parties horizontales et perpendiculaires des rentrants sont décorées de rinceaux, d'un dessin à la fois élégant et très-vigoureux, exécutés au repoussé et non dorés. La grande partie inclinée contient trois médaillons enveloppés par des rinceaux et des feuillages enroulés. Le premier de ces médaillons représente Adam et Eve après leur faute; autour du sujet se lit cette inscription :

PANDITVR HIS CRIMEN PATRIE PERDVNT CITO LIMEN.

Le second médaillon représente l'ange armé de l'épée et chassant les coupables du paradis; l'inscription suivante accompagne cette composition :

ILLIS SVSPENSIS OPPONITVR IGNEVS ENSIS.

Sur le troisième médaillon, on voit notre pre-

mier père occupé à fendre péniblement une souche de bois; l'inscription explique le châtiment qu'il subit :

ECCE MISER PLORAT PRO VICTV SEPE LABORAT.

Les personnages, les rinceaux et les inscriptions sont exécutés au repoussé et dorés sur un fond d'argent poli. Des pierres fines, ainsi que quelques plaques d'argent niellé, ont été placées çà et là sur cette partie de la châsse. Le nombre des pierres fines répandues sur cette face du monument (partie droite et partie inclinée) était de 105 en y comprenant quelques chatons vides aujourd'hui.

DEUXIÈME GRAND CÔTÉ, FAÇADE CARRÉE. Cette face représente aussi un portique à quatre arcades du même style que celui de la première façade. Sous ces arcades sont aussi quatre figures, dont deux debout, celles des extrémités, et deux assises, celles du milieu. Les siéges de ces deux dernières sont des pliants fort riches. Les figures debout sont celles d'un S. SERAPHIN et d'un S. CHERVBIN[1] vêtus de longues robes et enveloppés de trois paires d'ailes. Les figures assises sont celles de S. PETRVS et de S. PAVLVS. J'ai constaté les mêmes traces de peinture sur les visages, les pieds et les mains; les cheveux, les

1. Voir la planche n° 1, lettre A.

barbes, les manteaux de saint Pierre et de saint Paul, et les ailes du saint Séraphin et du saint Chérubin sont dorées. Au-dessus de la tête de chaque apôtre, dans la frise, on a cloué une grosse pierre montée sur plaque décorée de filigranes. L'ornementation de cette façade est complétée par des chatons disposés dans un ordre différent de l'ordre adopté sur la première face, sauf cependant pour les pierres placées entre les retombées des archivoltes qui sont ajustées de la même façon.

Au bas du portique, sur la frise du soubassement, on lit trois inscriptions placées à la suite l'une de l'autre :

1° THEBEA·LEGIO·S·SECVND+THEBE...

2° SANCTORVM TVRBE SIC EGREDIVNTVR AB VRBE
DE MVRIS FLENTES ASPEXERE PARENTES.

3° SANCTVS·MAVRICIVS·

Ces fragments, évidemment tronqués et rapportés un peu au hasard, sont niellés sur plaques d'argent de mêmes dimensions que les plaques d'ornements; c'est le même travail et le même style. L'inscription sur deux lignes, placée au milieu des deux fragments en caractères plus grands, est contemporaine de ceux-ci. Il est évident que ces fragments niellés et ces pierres montées sur des plaques filigranées faisaient partie d'autres reliquaires en ruine au moment

où on a réparé la châsse de saint Maurice, et que leurs débris ont été plus ou moins maladroitement utilisés.

La partie formant toiture est identiquement copiée sur la première face pour tous les motifs d'ornementation, rinceaux, feuillages, pierreries et plaques niellées. Voici les scènes que représentent les trois médaillons et les inscriptions dont ils sont entourés : Eve filant sa quenouille :

IN MVNDI PAGO NET MERENS ISTA VIRAGO.

Abel agenouillé et recevant la bénédiction d'une main qui sort des nuages.

DVM DAT ABEL AGNVM PASCHALEM PREVIDET AGNVM.

Un homme portant une gerbe;

OBTVLIT HIC PANEM SED MENTEM GESSIT INANEM.

Les personnages, les rinceaux et les inscriptions sont dorés comme sur l'autre façade. Les rinceaux qui couvrent les parties perpendiculaires et horizontales sont en argent naturel, et tous les fonds en argent poli. La gravure peut seule indiquer la place exacte des pierres fines au nombre de 94 pour cette façade; ces pierres sont de même assortiment, sauf que sur ce second côté on compte trois gros saphirs cabochons d'une assez belle eau. Plusieurs de ces onyx, cornalines et sardoines sont gravés, la plupart assez grossièrement.

PREMIER PETIT CÔTÉ. Tout ce petit côté est occupé par la statue assise de la sainte Vierge. Ses pieds reposent sur le soubassement même de la châsse et sa tête s'élève au niveau de la crête du toit. Autour de la figure, au dedans de la moulure qui forme l'encadrement de ce petit côté, on a cloué des bandes d'argent niellées portant l'inscription suivante, que je transcris ici en indiquant toutes les coupures qui séparent les plaques de métal :

IESSE. | VIRGA. | FRO | NDVIT | IHESVM.V | IRGO. | GENVIT.GREMI | O.CON | TINVIT. | CONTINE | NTEM. | OMNIA. |

Les lettres sont du même style que celles de l'inscription placée sur le soubassement de la seconde grande façade.

Le visage, le cou et les mains de la Vierge ont été couverts d'une peinture dont les traces sont nettement visibles. La chevelure, le voile, le manteau, la chaussure et la ceinture sont dorés; la robe est d'argent. La Vierge tient entre les doigts de sa main droite une petite boule ou pomme d'or. La statuette est exécutée au repoussé en grand relief. Deux fragments de bandes d'argent niellées sont clouées horizontalement à la hauteur du siége, et deux autres fragments de bandes d'argent ornées de rinceaux repoussés et dorés sont attachés de chaque côté perpendiculairement, de manière à figurer les pieds du trône. Ce petit côté était orné de treize pierres fines mon-

tées comme toutes les autres ; deux gros chatons sont vides aujourd'hui.

Derrière la tête qui se détache en ronde bosse, on a enchâssé dans le fond une énorme agate ovale pour figurer le nimbe.

DEUXIÈME PETIT CÔTÉ. Ce côté est occupé par la figure de Jésus-Christ, de proportion un peu moins grande que celle de la sainte Vierge, mais exécutée de la même manière. Le Christ est représenté assis, bénissant de la main droite, et tenant dans la main gauche un livre fermé. Le visage, les mains et les pieds étaient peints autrefois. Un nimbe crucifère repoussé et doré est tracé sur le fond derrière la tête. La chevelure, la barbe, le manteau, les orfrois de la robe sont dorés. A droite et à gauche du nimbe, on lit ces lettres repoussées et dorées : A ω.

A la droite de Jésus-Christ, on a attaché divers fragments provenant d'autres reliquaires. C'est d'abord une figure d'ange ailé dont la tête manque, et plus bas, vers les pieds de Notre-Seigneur, un aigle au repoussé en haut relief, nimbé, doré, et qui doit être la représentation symbolique de saint Jean.

A la gauche du Christ, on voit un ange dont la tête et le bras sont exécutés en plein relief, et qui semble bénir une figure agenouillée auprès du pied gauche de Jésus. Cet ange est dessiné avec une remarquable pureté, et le travail y atteint un degré de finesse qui le met bien au-dessus des

autres figures de la châsse; il appartient certainement à la plus belle époque de l'art du XIII^e^ siècle, et le monument dont il provient devait être un chef-d'œuvre.

Il y a sur ce petit côté dix-neuf belles pierres montées aussi sur plaques d'argent filigranées, sauf celle qui orne la pointe du toit.

Voici les dimensions principales de la châsse de Saint-Maurice :

Longueur totale.	79 centim.	8 millim.
Largeur totale.	35 c	7 m
Hauteur totale.	57 c	5 m
Hauteur des façades perpendiculaires . . . . , ...	39 c	5 m
Hauteur des figures, de 31c 5 m à	33 c	
Hauteur de la statue de la Vierge	50 c	2 m
Hauteur de la statue du Christ.	40 c	2 m
Diamètre des médaillons du toit.	9 c	1 m

Quant à la date que l'on peut assigner à ce beau reliquaire, il me semble que d'après l'ensemble de la composition, d'après le caractère du dessin de ces rinceaux si largement enroulés, d'après l'exécution des figures, dont les têtes sont rudes et vigoureusement accentuées, et dont les vêtements sont amplement drapés, il me semble, dis-je, qu'il n'y a pas d'hésitation possible, et qu'on

est en face d'un monument du XII^e^ siècle [1]. L'art du XIII^e^ siècle était plus fin, plus délicat; les statuettes qui ornaient les châsses de cette époque, et nous avons pu en juger par les figures de la châsse de saint Taurin d'Evreux, exposée en 1867, avaient plus de douceur dans l'expression, plus de moelleux dans l'attitude; le métal était traité avec plus de ménagements et de délicatesse d'outil. Je pense donc que toutes les parties en argent repoussé naturel ou doré sont du XII^e^ siècle; mais que dire sur les ornements ajoutés depuis à cette châsse? Que dire de ces pierres fines montées sur plaques d'argent et de cuivre doré et accompagnées de dessins exécutés en filigrane? Que dire de ces plaques d'argent niellées? Le filigrane est de tous les temps; les Etrusques, les Romains l'ont fabriqué. Il est certain que sous les Carolingiens, on l'a aussi employé, ainsi que sous les successeurs de Hugues Capet. Donc, lorsque l'on n'a devant les yeux que ce seul élément d'appréciation, il est bien difficile même de proposer un jugement. Quant aux plaques niellées, j'ai comparé la forme de leurs lettres avec les caractères gravés sur la châsse *datée* de l'abbé Nanthelme, dont je parlerai plus loin, et je me suis convaincu que plaques et châsse sont à très-

1. M. Quicherat pense que cette châsse peut avoir été faite même au milieu du XIII^e^ siècle, mais dans un atelier secondaire, *de troisième catégorie,* comme il l'a dit en plaisantant.

peu de chose près de la même époque. Je crois donc pouvoir avancer que ces plaques d'argent niellées sont du milieu du XIII^e siècle. L'étude des rinceaux et des arabesques, qui décorent les plaques où il n'y a pas de lettres gravées, ne fait du reste que confirmer mon opinion; on y retrouve, je dirai presque, cette maigreur de contours, qui a été toujours en augmentant du XII^e au XV^e siècle, et qui peut être un guide presque certain dans les recherches de cette nature.

2° CHASSE DES ENFANTS DE SAINT SIGISMOND [1]. Cette châsse, qui contient des reliques des deux enfants du roi Sigismond, Gistald et Gondebald, est exécutée au repoussé en argent naturel ou doré, sauf le soubassement de l'un des deux grands côtés, sur lequel les plaques d'argent couvertes de rinceaux au repoussé ont été remplacées par des plaques de cuivre doré décorées d'émaux champlevés.

PREMIER GRAND CÔTÉ, FAÇADE CARRÉE [2]. Cette face représente un portique composé de sept arcades,

1. Article 3^e de l'inventaire de l'abbé Miles : Alia capsa argentea habens in anteriori parte septem imagines, in posteriori sex. A latere vero dextro imagines sancti Mauritii, sancti Sigismundi cum duabus aliis.

Article 8^e de l'inventaire des Bollandistes : Capsa argentea, in qua servantur ossa aliqua sancti Sigismundi, restauratoris monasterii agaunensis, ejusque filiorum Gistaldi et Gundebaldi.

2. Voir la planche n° 2.

dont les arcs à plein cintre sont soutenus par des colonnes torses à bases et à chapiteaux romans. Les archivoltes de ces arcs ne sont pas toutes composées des mêmes éléments; les unes présentent un tore en spirale analogue au fût des colonnes, mais encadré dans deux baguettes; les autres, une réunion de moulures très-simples, mais d'un profil élégant. Les colonnes et les archivoltes sont dorées. Sous chacune des arcades est assise une figure d'apôtre en haut relief, dont le nom est inscrit dans la frise de la corniche qui surmonte le portique, et directement au-dessus de la tête du personnage qu'il désigne. Voici ces noms dans leur ordre :

S. IOHS — S. TOMAS — S. PETRVS — S. ANDREAS — S. PAVLVS — S. IACOBVS — S. PHILPVS —

Saint Pierre tient de la main droite un livre, et de la gauche les clefs symboliques. Saint André tient une croix dans la main droite, et un livre dans la main gauche. Saint Jacques tient un livre de la main gauche et de la droite une fleur. Les quatre autres figures ne portent qu'un livre ou un rouleau. Les chevelures, les barbes, les manteaux, les siéges et les marchepieds des apôtres sont dorés; les visages, les mains, les pieds et les robes sont d'argent naturel. Il n'existe aucune trace de peinture sur les parties représentant les chairs. Le soubassement et les plates-bandes formant encadrement de la façade à ses deux extrémités sont

ornés de rinceaux et de feuillages exécutés au repoussé; les motifs de cette ornementation sont tous variés, d'un dessin à la fois élégant et ferme, et du meilleur style. La frise de la corniche est fort dégradée, mais dans les parties qui n'ont point été complètement aplaties et effacées, on distingue encore des restes de rinceaux repoussés et dorés. Un nimbe entoure la tête de chaque apôtre; ces nimbes tous dorés sont ou simples ou entourés d'un grènetis fait très-finement au repoussé. Les fonds sont en argent poli.

MÊME FAÇADE, PARTIE FORMANT TOIT. Sur cette châsse, le profil du toit est tout uni; c'est un simple plan incliné, terminé à son extrémité supérieure par un cylindre autour duquel s'enroulent en spirale et alternées deux bandes de métal, l'une d'argent, l'autre d'argent doré. Cet ornement, d'un assez pauvre aspect, a été évidemment inventé pour remplacer des ornements au repoussé, et posé là à l'époque où on a remanié cette châsse, qui a subi le même sort que la précédente; il est aisé de s'en convaincre. Cette toiture est en outre encadrée à ses deux extrémités par une plate-bande ornée de rinceaux semblables du meilleur goût et du meilleur travail.

Sur cette partie inclinée est représenté un portique à cinq arcades, dont les arcs à plein cintre sont supportés par des colonnes torses, à bases et chapiteaux romans; les archivoltes sont composées d'un bourrelet unique et tordu, qui semble

n'être que la continuation du fût de la colonne. Colonnes et archivoltes sont en spirale, et alternativement dorées et en argent naturel; c'est peut-être cette disposition existant déjà sur les faces de la châsse, qui a donné l'idée plus tard de couvrir le cylindre du toit avec ces deux rubans de métaux divers.

Sous la première arcade (en commençant par la gauche), on voit l'ange Gabriel, dont le nom est inscrit perpendiculairement sur le fond à la gauche de la figure. Il tient de la main gauche une fleur épanouie. Le nimbe, la chevelure, la bordure du manteau et de la robe, la fleur, sont dorés; les ailes, les chairs et la robe sont d'argent naturel.

Sous l'arcade suivante est une figure debout que je crois être l'image de saint Jean-Baptiste; sa chevelure un peu en désordre et son geste, qui semble désigner le Rédempteur représenté sous l'arcade du milieu, m'ont fait supposer que l'artiste avait voulu placer là le Précurseur. Le nimbe, les cheveux, la barbe et le manteau sont dorés; les chairs et la robe sont d'argent.

Sous l'arcade du milieu, plus large que les autres, Jésus-Christ est représenté assis, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche.

Cette figure est inscrite dans une auréole ovale tracée autour d'elle par une moulure simple, mais d'un relief assez sensible, faite au repoussé et dorée. Le nimbe crucifère, la chevelure, le man-

teau, le livre, le trône, sont dorés. Le visage, le col, la robe, les mains, et les pieds qui reposent sur un coussin demi-sphérique sont en argent naturel.

Ensuite, sous la quatrième arcade, on voit une figure debout, qui paraît de la main droite montrer Jésus, et qui tient une fleur dans la main gauche. En l'absence d'attributs plus significatifs, j'avoue que je ne sais au juste quel est le personnage représenté ici; c'est un apôtre sans doute, car la figure a les pieds nus, et c'est ainsi qu'on les a toujours représentés. Mais lequel? voilà la question. Le nimbe, les cheveux et le manteau sont dorés; tout le reste est d'argent.

Sous la dernière arcade est debout une figure ailée qui tient dans la main droite une longue tige surmontée d'une fleur de lis, et dans la main gauche un rouleau. Ce doit être l'image de l'ange Raphaël. Le nimbe, les cheveux, le manteau, la bordure de la robe aux poignets et au bas de la jupe, le rouleau, la tige et le lis sont dorés; le visage, le cou, la robe, les mains et les pieds sont en argent naturel.

Tous les motifs d'ornements et toutes les figures, qui décorent cette partie en plan incliné, sont exécutés au repoussé en mi-relevé. Les champs ou fonds sont en argent poli [1].

1. Il est entendu que toutes les fois que je me sers de ce mot, poli, pour exprimer l'état des fonds de toutes ces an-

DEUXIÈME GRAND CÔTÉ, FAÇADE CARRÉE. Sur cette face le portique ne compte que six arcades, dont les arcs à plein cintre reposent sur des colonnes couvertes d'ornements différents, et dont les chapiteaux et les bases sont variés aussi. La façade, qui nous occupe ici, a été remaniée, et remaniée bien maladroitement. Les arcades sont réunies avec assez de justesse deux par deux, mais on s'aperçoit qu'il manque une arcade tout entière; en effet, il y a une trop grande distance entre les groupes de deux, et dans l'espace qui sépare le second groupe du troisième, à droite, on voit une naissance d'archivolte interrompue à deux ou trois centimètres du chapiteau. Sous ces arcades sont assises six figures tenant toutes un livre dans la main droite ou dans la main gauche. Les quatre premières figures, toujours en commençant par la gauche, n'ont aucune inscription, les deux dernières ont les noms suivants inscrits au-dessus de leurs têtes dans la frise de la corniche :

S. IACOBVS — S. DATDEVS.

Saint Jacques est déjà nommé parmi les personnages qui occupent l'autre façade; ce sont donc saint Jacques le Majeur et saint Jacques le Mineur. Je suis tenté de croire que les plaques

tiques pièces d'orfévrerie, j'entends un fond uni au marteau et non pas aplati au rifloir et au brunissoir, comme il est d'usage de le faire dans l'industrie moderne.

d'argent sur lesquelles sont inscrits tous ces noms ont été reclouées au hasard lors de la réparation de la châsse. Je suis aussi convaincu que l'arcade vide était occupée par la figure de Jésus-Christ, et que cette statue ayant éprouvé des avaries telles qu'il ne fallait plus songer à la conserver, on a desserré les arcades le moins gauchement possible pour regagner par les séparations la place qu'occupait la statuette écrasée et perdue.

Le sujet principal de la châsse, pour les figures en haut relief des façades carrées, devait être Jésus entouré de ses apôtres, auxquels on avait joint saint Paul ou peut-être saint Barnabé, qui reçoit quelquefois le titre d'apôtre. Comme sur l'autre façade, les colonnes et les archivoltes du portique, les nimbes, les chevelures, les barbes, les manteaux, les livres, les siéges et les marchepieds sont dorés; les visages, les cous, les mains, les pieds et les robes sont en argent naturel; les fonds en argent poli.

Le soubassement de cette façade est formé avec onze plaques d'émaux champlevés sur cuivre doré de dessins divers, mais tous d'un goût exquis; la place de la douzième plaque est vide. Ces émaux me paraissent appartenir à une époque un peu plus rapprochée de nous que le reste du reliquaire.

MÊME FAÇADE, PARTIE FORMANT TOIT. Sur le plan incliné de ce côté est aussi représenté un portique à cinq arcades supporté par des colonnes torses; il

est à remarquer que la dernière colonne à droite a disparu. Les archivoltes des deux arcades extrêmes sont torses comme les colonnes; les trois autres archivoltes sont dessinées par une double moulure à gorge toute simple. Archivoltes et colonnes sont dorées.

Sous la première arcade, on voit saint Michel transperçant le dragon qu'il foule aux pieds. L'archange est ailé et debout dans une attitude pleine d'énergie. Son bouclier est suspendu à son bras gauche, et de la main droite il tient cette lance triomphante qu'il plonge dans le corps du monstre. Le nimbe, la chevelure, le manteau, le bord des ailes, la face du bouclier, les franges de l'écharpe et la tête du dragon sont dorés, tout le reste de la figure est d'argent naturel.

Sous la seconde arcade se tient la sainte Vierge; elle a la tête tournée vers son divin fils et ses mains sont jointes. Son attitude révèle une profonde douleur et une touchante résignation. Le nimbe, le voile et le manteau sont dorés; le visage, les mains et la robe sont d'argent naturel.

Sous l'arcade du milieu, plus large que les autres, on voit le Christ sur la croix. Cette figure a été composée suivant le type adopté par les artistes byzantins, type qui a persisté avec bien peu de modifications jusqu'au XV^{e} siècle. C'est bien la même maigreur des membres, la même longueur démesurée des mains et des pieds, la même ana-

tomie cadavérique de la poitrine et des côtes, la même expression de ce visage trop allongé. La croix, sur laquelle est attaché le Sauveur, est très-large; elle est d'argent et bordée tout autour d'un rang de toutes petites perles dorées ressemblant au grènetis des monnaies. Le nimbe crucifère, la chevelure, la barbe et la tunique de Jésus sont dorés; tout le reste de la figure est d'argent. De chaque côté de la croix, il y a deux étoiles à huit pointes repoussées dans le fond.

L'arcade suivante, à la gauche du Christ, contient une figure debout qui ne peut être que saint Jean l'évangéliste; le bras droit est relevé le long de la poitrine, de façon que la main touche presque au menton; la main gauche tient un livre fermé; le visage est imberbe et la tête est penchée vers Notre-Seigneur. Cette attitude, qui est celle de la douleur et qui s'est conservée si longtemps, se retrouve sur beaucoup de monuments où on a retracé la même scène, entres autres sur le reliquaire de Pascal II, si bien décrit par M. Darcel dans son Trésor de Conques. Je crois donc pouvoir dire que la figure représentée sur notre châsse est celle de saint Jean l'évangéliste. Le nimbe, les cheveux, le manteau et le livre sont dorés. Les chairs et la robe sont d'argent.

La dernière arcade est occupée par la figure debout d'un ange ou archange tenant de la main droite une tige terminée par une croix, et de la gauche un rouleau déployé. Je cherche encore

quel nom il faut donner à ce personnage. Son nimbe, sa chevelure, son manteau, son rouleau, et sa lance surmontée d'une croix sont dorés; le reste est en argent naturel.

Les fonds de ce côté, comme de l'autre, sont en argent poli.

PREMIER PETIT CÔTÉ. Ici l'artiste a représenté toute une scène, dont le sens n'est pas très-clair. C'est d'abord le roi saint Sigismond assis sur un trône, dont la forme rappelle exactement le dessin de la chaise curule en bronze désignée sous le nom de fauteuil de Dagobert. Sigismond est couronné et nimbé; il tient de la main gauche un sceptre terminé par une fleur rappelant vaguement la fleur de lis, et désigne de la droite un groupe de quatre personnages qui s'avance vers lui. Le premier de ces personnages tient de la main droite une épée dans le fourreau, la pointe en l'air, les trois autres le suivent l'épée au côté. Quel est le sujet de cette scène? Est-ce Sigismond au moment où il vient d'être couronné, et où il reçoit l'épée après avoir déjà reçu le sceptre? Est-ce le roi recevant l'hommage des comtes dans l'assemblée où il va décréter la fondation de l'abbaye d'Agaune?

A la hauteur de l'oreille droite de Sigismond sont deux lettres de l'inscription suivante, qui se termine, en caractères plus petits inscrits au repoussé sur le champ ou fond du tableau, dans

l'angle formé par la pointe du toit de la châsse et au-dessus de la tête du roi :

S̃ S̃. REX SIGISM VNDVS.

Le nimbe, la couronne, le manteau, le sceptre, le trône et les chaussures de Sigismond sont dorés; le visage, la barbe, les mains et la tunique sont d'argent naturel.

Les cheveux, la bordure des manteaux, les chaussures et les épées des quatre autres personnages sont dorés; leurs visages, leurs manteaux, leurs tuniques, leurs mains et leurs jambes sont d'argent.

La plate-bande qui sert d'encadrement à ce petit côté, l'entoure de toute part et contient deux motifs très-distincts d'ornement; sur la partie extérieure, c'est un rinceau d'une élégance remarquable et du meilleur style; sur la partie intérieure, c'est un ornement composé de grosses perles ovales posées, l'une horizontalement, l'autre perpendiculairement.

DEUXIÈME PETIT CÔTÉ. Cette face de notre châsse contient une seule figure, celle de saint Maurice à cheval, exécutée comme toutes les autres au repoussé; mais ici le travail sans être aussi *relevé* que dans les statuettes des grandes façades n'est pas en aussi petit relief que les sujets tracés sur les plans inclinés et sur le premier petit côté; le

saint et son cheval sont faits en demi-bosse, si l'on peut parler ainsi ; la tête même du saint est en ronde bosse et tout-à-fait détachée du fond. Saint Maurice, coiffé d'un casque cylindro-conique posé sur une cotte de mailles, qui enveloppe la tête et couvre le corps tout entier, tient dans la main droite une lance au bout de laquelle flotte une petite bannière; un écu de forme très-allongée, très-pointue, et orné d'une croix, est suspendu au bras gauche. Le cheval n'a point de caparaçon; il ne porte qu'un bandeau de poitrail auquel sont attachés de nombreux petits croissants. L'attitude de la figure est fort débonnaire, et si l'on ne voyait pas tout ce luxe d'armes, casque, mailles, lance et bouclier, on penserait plutôt à un évêque faisant sa tournée pastorale, monté sur une paisible haquenée, qu'au soldat énergique qui commandait la légion thébéenne. L'inscription suivante est disposée dans cet ordre de chaque côté de la tête :

MAVRI
CIVS. SCS.

Les bordures du casque et du bouclier, la lance et la bannière, les jambes et les pieds du saint, le pan de manteau et le fourreau d'épée qu'on voit passer sous le ventre du cheval, la crinière et la queue de l'animal, tout cela est doré ; le reste de la figure est d'argent naturel.

Les ornements qui décorent la plate-bande d'en-

cadrement de ce deuxième petit côté sont les mêmes que ceux de l'autre petit côté.

Voici les dimensions de la châsse des enfants de saint Sigismond :

Longueur totale	71c 5m
Largeur totale	33c 3m
Hauteur totale	45c 4m
Hauteur des figures des façades carrées.	16c à 17c 3m
Hauteur des figures des plans inclinés.	16c 5m à 19c 4m
Hauteur de saint Sigismond. . . .	25c 1m
Hauteur de saint Maurice.	27c 4m

Cette châsse doit être à peu d'années près de la même époque que la châsse de saint Maurice. Nous retrouvons dans les ornements qui les décorent toutes deux la même abondance de motifs, la même fermeté et la même ampleur de dessin, la même rudesse d'outil. Cependant, les figures qui me semblaient traitées avec plus de délicatesse, leurs attitudes moins raides, et l'expression de leurs visages plus douce, me portaient à croire que l'époque de fabrication se rapprochait du XIIIe siècle. Les costumes militaires des personnages qui se présentent devant Sigismond, et du saint Maurice à cheval sont venus fournir les éléments d'une appréciation plus exacte. Le vêtement de mailles couvrant tout le corps et enveloppant la tête; la forme cylindro-conique du casque de saint Maurice, forme si éloignée du casque plat et

à visière pointue que nous retrouverons sur la châsse de l'abbé Nanthelme ; la coupe étroite, allongée, arrondie par le haut, pointue par le bas du bouclier, et qui se rapproche plutôt des boucliers portés par les personnages de la tapisserie de la reine Mathilde; tout cela compose un ensemble de preuves, qui permet d'avancer que ce monument a été exécuté dans la première moitié du XII^e^ siècle.

Les plaques d'émaux champlevés sur cuivre doré, qui ornent le soubassement de l'un des grands côtés sont, je le crois, postérieures d'un siècle au moins; nous retrouverons ces émaux appliqués sur quelques-uns des reliquaires du Trésor.

3° CHASSE DE L'ABBÉ NANTHELME, DITE ANCIENNE CHASSE DE SAINT MAURICE[1].

1. Art 1^er^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Unus cophinus argenteus a foris cum laminis deargentatis et imaginibus sancti Sigismundi, sancti Mauritii, in medio Gundegesillus et Gundebaudus. In inferiori parte Maximianus, sanctus Mauritius. Ab alio latere imagines : Ecclesia, Jesus Nazarenus, Sinagoga; inferius, Nativitas, Annunciatio, Epiphania. Anno gratiæ 1255 (erreur, pour 1225) 7^a^ kal. novembris; tempore Nantelmi abbatis, cum quatuor evangelistarum imaginibus, quæ non fuit aperta.

Article 9^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Capsa altera itidem argentea, continens ossa aliquot thebæorum martyrum. Servantur præterea in tribus aliis capsis ligneis deauratis, præter illa, quibus duæ majores cistæ repletæ sunt. (Ces châsses en bois doré ont disparu.)

Cette châsse, en cuivre argenté et doré, est un coffre quadrangulaire, dont le couvercle a la forme d'un toit. Elle est très-simple, et toute sa décoration consiste en divisions carrées, qui sont séparées par des bandes de métal couvertes de rinceaux tous différents les uns des autres, dorés et polis sur fonds grossièrement guillochés à l'outil et exécutés en gravure, au burin et au traçoir, sans relief ni repoussé.

Chaque grande façade carrée et chaque face de la partie formant toit, sont divisées en trois compartiments dans lesquels sont gravées des figures argentées et dorées, qui se détachent sur des fonds en échiquier, tantôt à angles droits, tantôt losangés, et de dimensions différentes. Sur la bande de métal, qui forme l'arête du toit de l'un des côté de la châsse, on lit l'inscription suivante :

AGNO:GRACIE:MILLESIMO:DVCENTESIMO:VICESIMO:QVINTO:VII:KL:
NOVEMBRIS:RELEVATVM:FVIT:CORPVS:BEATI:MAVRICII:ET:IN:HOC:
PHILTRO:RECONDITVM:TEMPORE:NANTELMI:HVIVS:LOCI:ABBATIS:

Ces lettres argentées et polies se détachent sans relief sur un fond guilloché profondément au ciselet. Elles ont un centimètre et un millimètre de hauteur sur les deux lignes de l'inscription, qui va d'un bout à l'autre de l'arête du toit de la châsse.

Au-dessous de cette inscription, la partie for-

mant toit est divisée en trois compartiments, ainsi que je l'ai déjà dit.

Dans le premier compartiment, en commençant par la gauche, on voit le roi Sigismond, un genou en terre, regardant à droite et semblant offrir sa couronne, qu'il tient des deux mains, au personnage représenté dans le compartiment du milieu. La chevelure, le vêtement, les chaussures, la couronne sont dorés; le reste de la figure est argenté. Au-dessus de la tête de saint Sigismond est l'inscription suivante gravée dans une banderole :

S. SIGISMVND.

Dans le compartiment du milieu, saint Maurice est assis sur un trône. Il est revêtu d'une cotte de mailles qui enveloppe sa tête, ne laissant de visibles que les yeux et le nez. Par dessus cette cotte de mailles, qui couvre aussi les bras, les mains, les jambes et les pieds et qui est argentée, est jetée une cotte d'armes dorée. Le saint lève la main droite et tient de la gauche la palme du martyre. Sa tête est entourée d'un nimbe doré; sur le trône, à ses côtés, est placé un casque cylindrique à visière fixe, en pointe et percée d'une foule de trous. Au-dessus de la tête de saint Maurice est une banderole portant cette inscription :

S. MAVRICIVS.

Sur le troisième compartiment sont gravés

deux personnages tournés vers saint Maurice ; ils fléchissent un peu le genou, tendent les bras vers le saint, et semblent offrir leurs épées qu'ils tiennent nues, de la main droite. Ces personnages ont le casque en tête; une cotte de mailles les couvre entièrement, et leurs genoux sont protégés par une armure de forme particulière faite de lames de métal. Une cotte d'armes dorée flotte sur leurs épaules. Au-dessus de leurs têtes, sur deux banderoles superposées, on lit ces noms :

GVNDEBALD.
GISCALD.

Ce sont les deux fils du roi Sigismond, assassinés en même temps que leur père par Chlodomir, roi d'Orléans.

Les compartiments de la façade carrée correspondent exactement à ceux de la partie formant toit. On voit à gauche, sous le roi Sigismond, un personnage debout, vêtu de la robe longue, les épaules couvertes d'un manteau flottant, la couronne en tête, portant de la main droite une large épée nue appuyée sur l'épaule, et semblant de la gauche donner le signal du supplice de saint Maurice. La couronne, la chevelure, le manteau, les orfrois de la robe et les chaussures sont dorés; le reste est argenté. Une banderole, placée à droite de la tête, porte ce mot :

MAXIMIAVS

pour Maximianus, le collègue de Dioclétien, celui qui ordonna le massacre de la légion thébéenne. Le fond sur lequel se détache cette figure est un échiqueté à cases assez serrées.

Au milieu est représenté le supplice de saint Maurice. Le saint, debout, ayant à ses pieds son casque et son épée, a déjà la tête à demi-tranchée, et cette tête pend sur le bouclier orné de la croix qui couvre la poitrine. Deux soldats sont à la gauche; l'un achève de trancher la tête du martyr, l'autre lève son épée, prêt à frapper à son tour. La chevelure et le manteau de saint Maurice sont dorés; sa cotte de mailles, ses jambes, son visage sont argentés. Le surtout du premier soldat est seul doré; tout le reste est argenté. Ces deux hommes ont la tête couverte de casques semblables à celui qui a été déjà décrit, sauf que les nombreux trous ménagés dans la visière sont remplacés ici par deux ouvertures carrées. La banderole qui flotte au-dessus de saint Maurice porte cette inscription :

S. MAVRICIVS.

Dans la bande d'ornement, qui remplace la frise de la façade carrée de la châsse, et précisément au-dessus de la scène du martyre, on voit l'âme de saint Maurice représentée par un petit personnage, gravé d'après le même procédé. Il est nu, nimbé, et placé au milieu d'une auréole ovale soutenue par deux anges qui s'envolent et l'emportent au ciel.

Sur le troisième compartiment, on voit quatre personnages couverts de cottes de mailles et de manteaux, têtes nues, et qui, tournés vers saint Maurice, semblent attendre leur supplice ou s'émouvoir à la vue du martyre. Il est probable que le graveur a voulu représenter ici les soldats de la légion thébéenne, assistant au meurtre de leur chef et se préparant eux-mêmes à la mort. Les chevelures des soldats et leurs manteaux sont seuls dorés; tout le reste est argenté.

Sur la façade opposée, divisée comme la première, on voit sur la partie formant toit et dans le premier compartiment, à gauche, une figure de femme debout, vêtue d'une longue robe traînante, couronnée, tenant de la main droite un calice, et de la gauche un étendard; c'est l'Eglise, ainsi que l'indique le nom suivant gravé dans une banderole au-dessus de sa tête :

ECCLESIA.

La robe, la chevelure, la couronne et le calice sont dorés; le reste de la figure est argenté.

Dans le compartiment du milieu, on a représenté Jésus-Christ en croix, la tête entourée du nimbe crucifère. De chaque côté de la croix se tient debout un personnage nimbé, dont l'un, celui qui est à la gauche du Christ, tient un livre (c'est l'apôtre saint Jean sans aucun doute), et l'autre, celui de droite, lève les mains vers le Sauveur. Cette dernière figure représente la

sainte Vierge; elle est reconnaissable à la robe traînante et au long voile qui couvre la tête et descend sur les épaules. Le crucifiement a presque toujours été représenté ainsi; nous en avons la preuve en examinant la châsse des enfants de saint Sigismond, le reliquaire de Pascal II, la boîte d'or du Musée du Louvre, et bien d'autres monuments du moyen-âge.

De chaque côté de la croix est un médaillon; celui de gauche contient une figure entourée d'un nimbe rayonnant, c'est le soleil; celui de droite contient une figure de femme accompagnée d'un croissant, c'est la représentation de la lune.

Au-dessus de la tête du Christ, et sur la croix elle-même, qui est recroisettée, on lit cette inscription :

IHESVS NA
ZARENVS R
EX IVDEORVM.

Les deux médaillons sont entièrement dorés; le nimbe et la tunique de Jésus sont dorés, ainsi que le nimbe, les manches et la robe de dessous de la sainte Vierge. Le nimbe et la robe de dessous de saint Jean sont dorés; tout le reste des figures est argenté.

Dans le troisième compartiment est gravée une femme debout, aux yeux couverts d'un large bandeau; sa main droite laisse échapper les tables de la loi; dans la main gauche, elle tient un éten-

dard, dont la hampe est brisée en cinq morceaux; à ses pieds est une couronne. La robe longue et traînante de cette figure est dorée, ainsi que la couronne à terre et la partie centrale du drapeau.

On devine même sans le secours de l'inscription suivante gravée au-dessus de la figure :

SINAGOGA

que c'est le symbole du triomphe de la loi nouvelle sur l'ancienne loi; cette représentation symbolique est fréquente aussi au moyen-âge, et sans chercher bien loin, nous la trouvons au grand portail de la cathédrale de Paris.

Viennent ensuite les trois sujets représentés sur la façade carrée; on voit dans le premier compartiment, à gauche, au-dessous de l'église, l'Annonciation. La sainte Vierge est debout; l'ange se tient devant elle, la bénissant de la main droite et tenant de la gauche un sceptre surmonté d'une fleur de lis. Les nimbes, les robes de dessous de l'ange et de la Vierge sont dorés, la chevelure de l'ange et la fleur de lis de son sceptre sont dorés, ainsi que le voile et la coiffure de la Vierge.

Dans le compartiment du milieu, le graveur a retracé la scène de la Nativité. La sainte Vierge repose sur son lit, étendant la main gauche vers l'enfant Jésus, qui est couché dans la crèche, la tête entourée du nimbe crucifère. Au-dessus de la crèche apparaissent les têtes de l'âne et du

bœuf. Au pied du lit saint Joseph est représenté assis, tenant de la main droite un livre ouvert. Les nimbes des trois personnages, la robe de la sainte Vierge, le visage de saint Joseph, son livre, la bordure de sa robe et ses pieds sont dorés. Tout le reste est argenté.

Le dernier tableau représente les trois rois suivant l'étoile ; tous trois sont couronnés. Le premier, vers la droite, a un genou en terre et semble offrir un calice plein de myrrhe, qu'il soutient des deux mains. Les deux autres sont debout, et celui qui occupe le milieu du groupe montre l'étoile au troisième. Ces deux derniers portent aussi des coffrets contenant sans doute les présents qu'ils vont mettre aux pieds du Sauveur. Les couronnes, les chevelures et les barbes des rois sont dorées, ainsi que les poignets et les chaussures de celui qui est agenouillé. Le vêtement tout entier du second personnage est doré, ainsi que le manteau du troisième. Le fond est un échiquier à angles droits, dont les cases sont très-serrées.

Sur l'un des petits côtés, dans la partie supérieure, est gravé un ange à mi-corps, nimbé, ailé, tenant des deux mains une banderole sans inscription, et dont la chevelure et la robe de dessous sont seules dorées. Ce doit être la figure symbolique représentant l'évangéliste saint Matthieu. Ce qui me porte à présenter cette conjecture, c'est l'aigle de saint Jean gravé sur le second petit côté de la châsse. Le fond est composé

de losanges, dont les lignes sont parallèles à l'inclinaison du toit.

Dans la partie inférieure et carrée de ce petit côté, on voit Jésus-Christ assis sur un trône, bénissant de la main droite et portant le monde dans la main gauche. Son nimbe est crucifère; au côté droit de sa tête est gravé un A, au côté gauche un ω. Le nimbe, les cheveux, la robe de dessous, le monde et une partie du trône sont dorés; le reste est argenté. Le fond est losangé. Les bandes d'ornements encadrant cette partie carrée sont remplacées sur trois des côtés par des plaques d'émail champlevé sur cuivre d'un travail assez grossier, mais toutes de dessins différents.

Sur le second petit côté, on voit dans la partie supérieure un aigle nimbé, tenant dans ses serres une banderole où sont inscrits ces mots :

IOHANNES AQVILA.

Le corps, le cou et la tête de l'aigle sont seuls dorés; le reste est argenté. Le fond est en losanges parallèles à l'inclinaison du toit.

Dans la partie carrée de ce petit côté, la sainte Vierge est représentée assise sur un trône et tenant dans ses bras l'enfant Jésus, qui bénit de la main droite. La Vierge tient aussi une boule dans chaque main. Le voile, les poignets de la robe et les pieds de la Vierge sont dorés, ainsi qu'une partie du trône. L'enfant Jésus est entièrement

doré. Le fond est composé d'un petit damier, dont les carrés de 4 millimètres de côté sont alternativement unis et guillochés.

Les dimensions de la châsse de l'abbé Nanthelme sont :

Longueur, 68^{c} 8^{m}.

Largeur, 31^{c} 5^{m}.

Hauteur totale de la base à l'arête du toit, 42^{c} 8^{m}.

Hauteur de la partie carrée, 21^{c} 9^{m}.

La largeur des bandes d'ornements, qui encadrent chacune des faces du reliquaire et qui séparent les sujets les uns des autres, varie de 3^{c} 8^{m} à 4^{c} 7^{m}.

La largeur des plaques d'émail champlevé ajustées pour remplacer les bandes d'ornements primitives est de 2^{c} 6^{m}; leur longueur varie de 8^{c} 5^{m} à 11 centimètres.

Cette châsse, dont la date n'est point discutable, porte déjà l'empreinte des modifications que le XIII^{e} siècle allait faire subir aux arts, tout en conservant cependant dans l'ampleur et la fermeté des rinceaux d'ornements la tradition du XII^{e} siècle. Les figures sont plus finement dessinées, les attitudes plus souples, les vêtements drapés avec plus d'élégance; la composition est claire, logique; tout se tient et s'enchaîne dans les sujets gravés, qui ornent cet intéressant reliquaire.

On peut aussi puiser de bons renseignements dans les vêtements militaires de quelques-uns des

personnages; on y retrouve la forme exacte des cottes de mailles, des casques, des épées et des boucliers en usage à cette époque, et cette étude peut conduire à dater plus sûrement des monuments encore incertains aujourd'hui.

4° CHASSE-COFFRET EN VERROTERIES CLOISONNÉES DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE[1].

Ce reliquaire[2], l'un des plus précieux du trésor de l'abbaye, a la forme d'un coffret carré long; son couvercle figure un toit, dont l'arête supérieure est ornée d'un cylindre. Les faces antérieures et latérales sont entièrement décorées de verroteries et de pâtes de verre cloisonnées, au milieu desquelles sont serties sur chatons des pierres précieuses unies ou gravées et des perles fines. Les faces postérieures et le dessous sont en or fin, couvertes de dessins en filigranes et d'une inscription, dont je parlerai plus loin.

Sur la partie carrée de la face antérieure, au milieu, est enchâssé un camée antique brisé, et

1. Art. 7e de l'inventaire de l'abbé Miles: Reliquiare sanctorum apostolorum quod in summis portatur festis. Il est clair, malgré la pauvreté de la description, que l'abbé Miles a désigné ici le coffret mérovingien.

Art. 7e de l'inventaire des Bollandistes : Lipsanotheca prædives, in qua sunt reliquiæ sanctorum Petri et Pauli et aliorum; donum est Eugenii tertii pontificis, qui consecravit veterem basilicam, profecturus ad concilium remense. Ejus effigies spectatur in apice.

2. Voir la planche n° 3.

tellement usé qu'il est bien difficile de déterminer le personnage qu'il représente. De chaque côté de ce camée, l'artiste a serti quatre grosses pierres ovales de grandeurs différentes et formant un carré, au milieu duquel est placée une grosse perle fine. Ces pierres et ces perles sont reliées entre elles par des rangées de petites perles fines disposés en x, et enfermées dans des cloisons semblables à celles des verroteries, sans chaton en relief.

La partie antérieure du couvercle est ornée de cinq pierres, celle du milieu carrée, les quatre autres ovales, cabochons ou taillées en table.

Les petits côtés sont ornés dans la partie carrée de trois pierres fines posées une et deux, et d'une croix de petites perles fines les reliant entre elles. Dans la partie des petits côtés formant le couvercle, il n'y a qu'une seule pierre fine cabochon d'un côté, pierre gravée de l'autre. Le fond de la décoration des faces antérieures et latérales est formé, ainsi que je l'ai dit en commençant, par des verroteries d'un rouge grenat tirant plutôt sur le jaune que sur le violet, et de pâtes de verre bleu lapis et vert d'eau; le tout serti dans un réseau de cloisons en or formant un dessin à motifs presque réguliers et du goût le plus exquis. Le dessin seul peut en donner une idée exacte.

Les petits côtés sont munis de petites poignées plates en or à l'intérieur, en verroteries cloison-

nées et en perles fines à l'extérieur, tournant sur une broche, et qui maintenaient autrefois une courroie que le prêtre passait à son cou pour soutenir le reliquaire pendant les processions.

Les neuf parties composant toutes les faces du reliquaire sont entourées d'un rang de perles d'or; la charnière est faite d'un rang de perles beaucoup plus grosses que les autres et traversées à leur centre par la broche autour de laquelle elle tourne.

Le cylindre, qui forme l'arête du toit, est décoré de pâtes de verre blanc, bleu clair et foncé, vert clair et foncé, cloisonnées dans un réseau en or. A la partie supérieure du cylindre se trouve une rangée de perles fines, qui va d'un bout à l'autre du reliquaire.

L'inscription suivante[1] est inscrite en lettres frappées sur la partie carrée de la face postérieure :

TEVDERIGVS PRESBITER IN HONVRE SCI MAVRICII FIERI IVSSIT AMEN NORDOALAVS ET RIHLINDIS ORDENARVNT FABRICARE VNDIHO ET ELLO FICERVNT.

Chaque lettre est enfermée dans un des carrés formés par le dessin filigrané; deux carrés seuls contiennent chacun deux lettres. L'inscription est tracée en biais en partant de l'angle droit supé-

1. Voir la planche n° 4.

rieur de cette face du reliquaire (angle droit pour celui qui regarde).

Une tradition déjà ancienne, puisqu'elle se trouve consignée dans l'inventaire des Bollandistes, attribue au pape Eugène III le don de ce reliquaire, et des reliques qu'il contient, aux religieux de l'abbaye.

Eugène III fit un voyage en France en 1148 pour se rendre au concile de Reims, et soit en allant, soit au retour, il s'arrêta à Saint-Maurice. Il en consacra la basilique, et donna une bulle dans laquelle il confirme les donations et priviléges concédés à l'abbaye, et accorde aux chanoines le droit de porter le camail écarlate. Dans cette bulle, il n'est fait aucune mention du reliquaire dont nous nous occupons. Cette tradition me semble donc en contradiction absolue avec l'inscription placée sur la face postérieure de la châsse. Que lisons-nous en effet? qu'un prêtre, nommé Teuderigus, a prescrit de faire ce reliquaire *en l'honneur* de saint Maurice; qu'un particulier, nommé Nordoalaus, et sa femme Rihlindis[1] donnèrent des ordres pour la fabrication, qui fut confiée aux deux orfèvres, Undiho et Ello. On peut avoir placé plus tard dans cette châsse des reliques de saint

1. Il n'y a pas à douter que ce ne soit là un nom de femme; à l'époque mérovingienne, nous trouvons une foule de noms terminés ainsi : Chrotechildis, Brunechildis, Adaltrudis, Bathildis, Hiltrudis, Ragintrudis, Rinchildis, etc., etc.

Pierre et de saint Paul données peut-être par le pape Eugène III, mais il n'en reste pas moins positif que le reliquaire avait une destination spéciale, et qu'il était fait pour saint Maurice. La forme de tous les noms inscrits sur ce monument peut être une très-sérieuse indication pour le dater, et MM. de Lasteyrie et de Linas, qui tous deux ont parlé de ce reliquaire, sont unanimes pour fixer cette date à l'époque mérovingienne.

En comparant ce merveilleux coffret aux objets d'art de la même époque que j'ai pu étudier, tels que la fibule donnée par le duc de Luynes, le pectoral de la Bibliothèque Impériale, le pectoral, les aigles, les couronnes de Guarrazar du Musée de Cluny, l'épée de Childéric du Musée du Louvre et la monture du vase, dit de saint Martin, dont je parlerai bientôt, j'ai constaté des différences de fabrication que je crois utile d'indiquer. Dans tous les objets que je viens de citer, les verroteries ou grenats en tables très-minces ont été enchâssés dans des cases formées par des lamelles d'or très-fines et fixées là, soit dans un mastic très-adhérent, soit par le rabattage au brunissoir de la tranche extérieure de la cloison de métal. Mais ce rabattage est très-léger, la tranche de la cloison d'or n'est pas sensiblement élargie, et elle affleure à très-peu près le niveau de la verroterie. Elle conserve l'apparence d'une cloison dans les travaux d'émaillerie exécutés un peu grossière-

ment ; et cela doit être ainsi, puisqu'il est à peu près certain que les objets d'orfévrerie en verroteries cloisonnées des artistes mérovingiens ne sont qu'une imitation imparfaite et laborieuse des émaux byzantins et orientaux, dont le secret était inconnu en Occident.

Sur la petite châsse de saint Maurice au contraire le réseau en or, qui forme le cloisonnage, est relativement épais ; il est en saillie, et les bords de la tranche supérieure sont franchement rabattus à l'outil de manière à former une vraie sertissure, qui maintient solidement les tables de grenat taillées pour chaque case, à la meule et très-exactement.

Trouvera-t-on dans cette façon de procéder un indice suffisant pour établir que notre reliquaire est antérieur ou postérieur aux monuments divers que je viens de citer? Je ne sais; il ne m'est pas permis de formuler une opinion, et je laisse aux deux savants que j'ai nommés le soin d'élucider cette douteuse question.

Les tables de grenat, qui composent le fond de la châsse, les pâtes de verre vertes et bleues, qui remplissent les cases en forme de poires et la couronne tracée autour du camée, sont toutes posées sur paillon en or gaufré. Ce paillon, très-visible sous les tables de grenat, ne l'est point sous les pâtes vertes et bleues qui sont plutôt opaques que translucides; il existe cependant, et il est facile de s'en convaincre en examinant celles des

cases vertes et bleues vides aujourd'hui. Les pâtes de verre enfermées dans le réseau de cloisons qui couvre le cylindre du toit, ne sont pas posées sur paillon, et le fond des cases, relativement assez profondes, m'a paru rempli par un mastic grisâtre.

Les filigranes, qui composent les motifs d'ornements sur les faces postérieures et sur le dessous de la châsse, sont faits de deux fils d'or réunis, tordus en spirale et soudés sur un fond d'or aussi, finement maté à l'outil. Les lettres de l'inscription sont frappées à la main d'une façon assez irrégulière, et l'extrémité des jambages, au lieu d'être terminée par un trait transversal, est arrêtée par un coup de poinçon circulaire.

Cette châsse est le morceau d'orfévrerie le plus rare et le mieux conservé que j'aie vu jusqu'ici; il dépasse de beaucoup toutes les pièces que renferment nos musées, et mérite d'attirer l'attention des archéologues, qui ont étudié particulièrement cette branche de la science. Si j'osais émettre une opinion, je dirais que ce reliquaire a été fabriqué à la fin du v^e^ siècle ou au commencement du vi^e^ par des orfèvres francs ou bourguignons; la présence des pierres antiques pourrait, je pense, confirmer cette opinion, si l'on veut penser que les rois de France et de Bourgogne avaient alors de nombreuses relations avec Rome, puisque toute leur ambition était de recevoir le titre de patrice.

Parmi les sujets gravés sur les dix pierres antiques montées sur cette châsse, voici ceux que j'ai cru reconnaître :

Façade carrée
- Cornaline : Fortune couronnant la Victoire.
- Onyx : Lion.
- Calcédoine : Foudre accompagné d'une étoile.
- Onyx : Grappe de raisin.

Petits côtés
- Cornaline : Mars ou Ajax.
- Id. : Aigle.
- Id. : Jupiter avec l'aigle.
- Onyx : La Fortune ; belle gravure.

Les dimensions de ce reliquaire sont :

Longueur, 18^{c} 5^{m}.

Largeur, 6^{c} 5^{m}.

Hauteur totale prise sur le petit côté, du bas jusqu'au sommet du cylindre, 12^{c} 5^{m}.

Hauteur de la partie carrée, 7^{c} 8^{m}.

Hauteur de la partie formant toit jusqu'à la naissance du cylindre, 4^{c} 5^{m}.

Diamètre du cylindre, 1^{c} 1^{m}.

5° CHASSE-COFFRET EN ARGENT DORÉ, ORNÉE DE PIERRERIES [1].

1. Art. 17^{e} de l'inventaire de l'abbé Miles : Cophinus duplex argenteus cum multis reliquiis.

Article 15^{e} de l'inventaire des Bollandistes : Lipsanothecæ duæ variis ornatæ gemmis in quibus servantur variæ reliquiæ.

Nota : Les Bollandistes ont réuni en un seul article deux

Ce reliquaire, en argent doré, est encadré sur les quatre angles et sur l'arête du toit par des rangs de grosses perles exécutées au repoussé. Le fond est en métal uni et poli. La face antérieure était ornée de vingt-trois pierres fines montées sur chatons et appliquées tout uniment sur la feuille de métal du fond au moyen de deux rivets. Il manque aujourd'hui sept pierres, dont quatre ont disparu avec les chatons qui les contenaient. Les pierres restantes se composent de saphirs, émeraudes, améthystes et cristaux de roche.

Les petits côtés étaient décorés chacun de quatre pierres montées comme celles de la face antérieure et posées en ligne perpendiculaire, l'une au-dessous de l'autre. Sur le petit côté, à droite, il ne reste qu'une pierre et un chaton vide, la pierre restante est un saphir. Sur le petit côté gauche, il ne reste non plus qu'une pierre et un chaton vide; la pierre est un saphir très-pâle.

La face postérieure est occupée tout entière par un double rinceau partant du même ornement, au bas de la châsse, s'élargissant de chaque côté au point de toucher presque aux rangs de perles de la bordure, et se réunissant de nouveau vers l'arête du toit. Ces deux rinceaux largement déroulés donnent naissance à des stipules d'un dessin vigoureux et sont exécutés au repoussé; ils

petites châsses-coffrets, celle dont nous nous occupons en ce moment et celle qui porte le n° 6 de mon inventaire.

sont en argent naturel sur fond doré comme tout le reste de la châsse. Le pied du reliquaire est entouré sur les quatre faces d'une baguette de métal à double filet maintenue sur la plaque du fond par des petits clous d'argent.

A quelle époque faut-il attribuer la fabrication de ce monument? Si je m'en étais rapporté à ma première impression à la vue de cet encadrement de grosses perles, attaché sans plus de façon sur les angles à l'aide de clous très-apparents, je me serais cru autorisé à décider pour la fin du X^e^ ou le commencement du XI^e^ siècle; mais en considérant avec attention la composition et l'exécution de l'ornement repoussé qui décore la face postérieure, en voyant avec quelle précision les chatons des pierres sont fabriqués et combien les pierres elles-mêmes sont finement serties, j'ai rectifié mon premier jugement et j'en suis arrivé à proposer le XII^e^ siècle, première moitié, comme l'époque la plus probable de la fabrication de cet intéressant morceau d'orfévrerie.

Ce reliquaire a 12^c^ 8^m^ de longueur, 5^c^ de largeur, 14^c^ 2^m^ de hauteur totale.

6° CHASSE-COFFRET EN CUIVRE DORÉ AVEC PIERRES FINES ET INSCRIPTIONS[1]. La face carrée antérieure de

1. Article 8^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles. Aliud reliquiare ubi legunt per translucidum vitrum.

Art. 15^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Lipsanothecæ

ce reliquaire est ornée de trois pierres ovales très-grosses, montées sur chatons à sertissures dentelées, et accompagnées de huit petites pierres carrées montées aussi sur chatons, mais serties seulement par quatre griffes chacune. Les trois grosses pierres sont un cristal de roche, une aigue-marine, toutes deux cabochons, et une belle agate taillée à plat.

La partie formant toit porte en son milieu un médaillon rond qui contient, sous verre, une inscription en écriture du XV^e^ siècle, sur papier taché de rouille. J'ai pu déchiffrer la date : anno domini millesimo quatercentesimo sexagesimo quarto, et ces mots : ad reliquias sanctorum Cosme et Damiani..... plur alior honore. Le médaillon est accompagné de quatre pierres carrées, montées sur chatons et serties par quatre griffes.

La face postérieure carrée est décorée de six pierres carrées et de six quintefeuilles en relief alternées. Ces fleurs exécutées au marteau sont en cuivre doré comme tout le reste du reliquaire et fixées au moyen d'un rivet sur la plaque de métal qui fait le fond.

La partie formant toit porte sur cette face du reliquaire, comme sur la face antérieure, un médaillon de même diamètre accompagné aussi de quatre

duæ variis ornatæ gemmis, in quibus servantur variæ reliquiæ.

(Nota). Article déjà cité dans la précédente description, n° 5 de mon inventaire.

pierres carrées. L'inscription fixée sous le verre est encore plus usée, plus tachée, plus illisible que la première, et je n'ai pu lire que ces mots : in thebeorum honore.

Les deux petits côtés sont ornés et seulement dans leur partie carrée de deux pierres carrées. Sur les petits côtés du toit, il n'y a aucun motif de décoration.

Au-dessus de la corniche, qui couronne la partie carrée du reliquaire, court un ornement qui simule un rang de créneaux ; l'arête du toit est surmontée à ses extrémités de deux boules en métal. Toutes les pierres carrées, qui se composent de quelques saphirs vrais, de topazes et de verres colorés, sont montées de la même façon, sur chatons, et serties par quatre griffes.

Ce reliquaire, presque nul sous le rapport des matières employées pour sa fabrication, porte cependant, malgré sa simplicité et l'absence totale de tout ornement ciselé, l'empreinte de l'époque où il a été exécuté. C'est bien là une œuvre de la seconde moitié du XV^e^ siècle, et la date donnée par l'inscription me semble parfaitement d'accord avec la façon dont les chatons sont fabriqués et les pierres serties.

Les dimensions de cette châsse sont :

Longueur, 16^c^.

Largeur, 8^c^ 3^m^.

Hauteur de la partie carrée jusqu'à la saillie supérieure de la corniche, 6^c^.

Hauteur totale du bas jusqu'à l'arête du toit, 11c5m.

7° CHASSE-COFFRET EN ARGENT[1]. Cette petite châsse est encadrée sur toutes ses faces par des bandes de métal moulurées de trois gorges peu profondes, fixées sur le fond par des clous d'argent à têtes plates. En dedans de ces bandes, règne un rang de palmettes frappées en creux dans la plaque d'argent qui compose le champ du reliquaire. La partie formant toit est ornée sur la face antérieure de huit rangées des mêmes palmettes frappées les unes au-dessous des autres sans aucun intervalle, en sorte cependant que la première rangée fait partie de la façade perpendiculaire.

Cette façade, partagée en deux carrés par un double rang de palmettes adossées, est décorée de deux médaillons ovales, ciselés, inscrits chacun au milieu de l'un des deux carrés. Celui de gauche représente une tête d'ange ailé et nimbé; ces mots : AVE GRATIA P. gravés sur le champ du médaillon semblent sortir de sa bouche. Sur le médaillon de droite on voit la sainte Vierge nimbée et portant sur la tête une couronne fleur-delisée; cette inscription : ECCE ANCILLA DOMI. est gravée comme la précédente de façon à ce que les mots semblent sortir de la bouche de la Vierge. Les deux têtes se regardent, et il est, je

1. Art. 16e de l'inventaire des Bollandistes : Capsa argentea, in qua sunt partes vestium sanctissimæ Virginis et capitis sancti Felicis.

Nota. Ce reliquaire a été exécuté environ cent ans après la mort de l'abbé Miles.

crois, inutile d'ajouter que l'artiste a voulu représenter l'Annonciation. Ces médaillons sont exécutés avec une finesse et une élégance qui rappellent les meilleures œuvres de la Renaissance française. On serait tenté d'attribuer notre reliquaire à la seconde moitié du XVI^e^ siècle, si l'on ne voyait fixée dans la baguette moulurée qui encadre le haut de cette façade, une petite tête d'ange dans ses ailes, ciselée en ronde-bosse. Cette figurine, toute gracieuse qu'elle est, porte l'empreinte évidente du temps où elle a été exécutée : elle est du milieu du XVII^e^ siècle.

Sur la face postérieure, la partie inclinée ne compte que sept rangées de palmettes, et la façade perpendiculaire, comprenant par conséquent un champ plus élevé de tout un rang de palmettes, porte l'inscription suivante, séparée en deux parties par un double rang de palmettes adossées, disposées comme elles le sont sur la face antérieure :

INSVNT	INSIGNIS. PARS. CAPIT.
DE VESTE DEI PARÆ	S. FELICIS.
S. IOAN. EVANG : F. MAGDAL.	RELIQUIÆ INNOCENTII. MAVRI
RELIQUIÆ	S. EVSEBII. ET. PANTAL.
APLRVM PETRI. PAVLI.	THAEBEORVM
ANDREÆ. BARTHOE. MARTI.	DE COLVMNA CHRIST.
STEPHA. S. NICOLAI. LAVREN.	ET TERA VBI. STETIT ARCHA
S. VINCENTI. COSM. ET DAM.	B. B.
CAPILLI S. FRAN. ASS.	PONTII. C. REG. ABB. DE SIS [1]
DE PETRA, VBI. NATVS ES XPS	FRANC. DE SALES. EP. GE. [2]

1. Sixt, en Savoie.
2. Les noms de saint Nicolas, saint Laurent, saint Vincent,

Ce gracieux monument a été exécuté par ordre de l'abbé Pierre-Maurice Odet, qui gouverna l'abbaye de 1640 à 1657.

Les dimensions de ce reliquaire sont :

Longueur 16 c 8 m.

Largeur 9 c 3 m.

Hauteur de la façade carrée antérieure, y compris les bandes d'encadrement, haut et bas, 7 c 3 m.

Hauteur totale, du bas jusqu'à l'arête du toit, 14 c 7 m.

8° — 9° — 10° — 11° — 12° — CINQ PETITS RELIQUAIRES EN FORME DE COFFRETS, DONT DEUX EN ARGENT ET TROIS EN CUIVRE ARGENTÉ[1].

Quatre de ces reliquaires ont été faits sur l'ordre de l'abbé Jodoc Quartery, qui siégea de 1657 à

saint Côme et saint Damien, et les mots cheveux de saint François d'Assise ont été rayés à la pointe, ce qui signifie que ces reliques ont été enlevées de la châsse.

1. Article 11e de l'inventaire de l'abbé Miles : Reliquiare pollicis sancti Antonii.

(Nota. L'abbé Miles, ayant siégé de 1550 à 1572, ne peut pas avoir inventorié les quatre autres châsses, qui n'ont été fabriquées qu'un siècle après sa mort).

Article 18e et 21e de l'inventaire des Bollandistes : Altera (lipsanotheca) in qua etiam videtur portio pollicis sancti Antonii.

Præter hæc, lipsanothecæ argenteæ quatuor sunt minus spectabiles, iisque servantur reliquiæ aliquæ sancti Amati, sedunensis episcopi et abbatis sancti Mauritii, SS. Florentini, itidem sedunensis præsuli, et diconi ejus Hilarii martyrum.

1669. Ils sont grossièrement estampés, les ornements qui les décorent sont lourds, mal composés, disgracieux, sans aucune valeur artistique ou archéologique, et je ne les ai cités que pour présenter un inventaire complet. Nous ne nous y arrêterons donc pas davantage.

13° Vase en sardonyx gravé, dit vase de saint Martin[1].

Ce vase est creusé dans une sardonyx de 16 centimètres de hauteur sur 34 à 35 centimètres de circonférence au renflement de la panse et y compris l'anse aujourd'hui brisée; il est couvert de figures sculptées à la manière des camées sur pierres dures, et monté en verroteries cloisonnées d'or, enrichies de pierreries. C'est assurément un des monuments les plus précieux qui nous aient été transmis à travers les âges.

La pierre sur laquelle a été exécuté ce remarquable travail est d'une grande beauté comme matière; elle est d'un ton brun foncé, veiné de rouge-brun, de jaune, avec des couches de blanc

1. Article 20e de l'inventaire de l'abbé Miles : Alabastrum ab angelo sancto Martino allatum in Viroleto.

Article 4e de l'inventaire des Bollandistes : Vasa duo repleta sanguine sanctorum thebæorum martyrum.

(Nota). Le Père De l'Isle désigne ainsi le vase en sardonyx et l'aiguière en émail cloisonné, dont je parlerai plus tard. C'est pour les plus précieux monuments du trésor que l'abbé de Saint-Léopold a réservé ses descriptions les plus sommaires.

laiteux, de gris; ces nuances diverses ont été habilement mises à profit par l'artiste, qui en a tiré un parti excellent pour varier ses effets.

La monture consiste en un pied conique en or, de 5 c 5 m de hauteur, couvert de verroteries rouge-grenat, mais tirant un peu sur le violet, et tout incrusté de pierres précieuses serties en quatre rangées horizontales et parallèles. La première rangée, au bas, se composait de quatorze perles fines; la seconde et la troisième, chacune de quatorze émeraudes et saphirs alternés, et la rangée supérieure, de quatorze perles fines plus petites que celles de la rangée inférieure. Quelques sertissures sont vides aujourd'hui. Le cloisonnage en or forme un dessin très-régulier composé de carrés croisés d'x, dont chaque angle est occupé par une pierre fine.

Le col du vase est entouré d'une monture semblable à celle du pied; mais malheureusement tout le bord supérieur est empâté par une masse de cire recouvrant une feuille de parchemin et trois ou quatre tours d'une forte ficelle, qui ont servi à sceller le vase. Sur la cire on voit encore, mais très-indistinctement, les traces d'un sceau d'évêque, et si la mitre et la tête peuvent encore se deviner, il est impossible de lire une seule des lettres de la légende. Cette monture du col[1] est

1. Sa hauteur est de 5 c 5 m cachet compris, et sa circonférence de 24 c.

une garniture en or à pierreries incrustées et à verroteries cloisonnées, dont la couleur est semblable à celle des verroteries du pied. On voit encore trois rangées horizontales de pierreries, et il est certain que la quatrième rangée est enfouie sous la feuille de parchemin qui ferme le vase. La rangée inférieure comptait dix-huit perles fines; la seconde et la troisième chacune dix-huit émeraudes ou saphirs alternés. Il est probable que le rang supérieur est composé de dix-huit perles fines. Au-dessous du filet d'or qui borde la partie inférieure des verroteries de cette monture, court une fine torsade filigranée du travail le plus délicat. Le cloisonnage forme aussi une série de carrés dont les angles sont occupés par une pierre fine; seulement, ici les x qui croisent les carrés du pied, sont remplacés par un seul filet allant d'un des angles supérieurs à l'angle inférieur opposé.

Le réseau d'or formant le cloisonnage est fait de bâtes ou lames soudées sur le fond; ces bâtes sont beaucoup plus minces que celles de la châsse dite d'Eugène III; les compartiments disposés pour recevoir les morceaux de verre sont beaucoup plus profonds et ne sont pas garnis d'un paillon d'or gaufré. Deux ou trois de ces compartiments étant aujourd'hui vides, j'ai pu m'assurer de leur profondeur qui est au moins de 5 millimètres, et il m'a semblé reconnaître dans le fond de l'un d'eux les traces d'un mastic jau-

nâtre. La bâte d'or qui retient les morceaux de verre est très-légèrement rabattue au brunissoir et elle affleure presque la surface des verroteries. Au premier aspect, il est facile de confondre ce travail si délicatement exécuté avec les véritables émaux cloisonnés; j'ai moi-même commis cette erreur au commencement de mes études sur le trésor. Mais après avoir lu les savantes recherches de MM. de Lasteyrie, de Linas et Labarte, j'y ai regardé plus attentivement et j'ai reconnu dans cette monture une œuvre exécutée d'après les mêmes procédés que l'épée de Childéric, les armes de Pouan, de Beauvais, les boutons, le fermoir et les fibules d'Envermen, la plaque, la fibule, les vases de Gourdon de la Bibliothèque impériale, les aigles du musée de Cluny, etc.

L'anse, dont il ne reste plus que le tiers environ, a été brisée à sa naissance sur la panse du vase, vers le milieu et à l'endroit où elle se rattachait au col. Le morceau qui reste est la partie supérieure; il ne tient plus que par la ficelle qui entoure le parchemin. Cette anse était cannelée. Si ce malheur, dû sans doute à l'obligation si souvent répétée de cacher tous les objets du trésor, n'était pas arrivé, le vase de saint Martin serait un monument peut-être unique au monde.

Passons maintenant à la description des personnages sculptés sur le vase. Ces figures, dont la hauteur varie de 8 centimètres à 8 c 3 m, composent une scène qu'on n'a jamais expliquée

jusqu'ici d'une manière tout-à-fait satisfaisante. Je commencerai à droite de la feuille de vigne d'où partait l'anse et, contournant toute la circonférence du reliquaire, je reviendrai à mon point de départ, à gauche de la feuille de vigne précitée. On voit d'abord une femme assise sur un siége dont les pieds figurent une patte de lion et qui est couvert d'un riche tapis. Cette femme, tournée à droite vers une autre femme debout, qui s'approche légèrement inclinée dans une attitude de respect, et tenant de la main gauche une amphore, a l'index de la main gauche appuyé sur les lèvres comme pour commander le silence et s'appuie de la droite sur le dossier du siége. Ces deux figures ont un voile couvrant la moitié de la coiffure et retombant sur les épaules.

Le troisième personnage est un vieillard à longue barbe, assis. Sa pose est forcée, ses genoux sont dirigés vers le groupe précédent, tandis que le reste du corps et la tête vue de profil, sont tournés avec effort vers la droite. Il tient des deux mains un long bâton dont l'extrémité repose sur le sol. Sa tête est couverte d'une draperie retombant sur les épaules et ses pieds sont nus.

Près de lui est représentée une femme assise à terre, les jambes étendues et les pieds cachés par le siége du vieillard. Cette femme, dont l'attitude est celle de l'attention ou de la douleur, a les yeux fixés sur le vieillard; son menton est appuyé sur sa main droite, et sa main gauche, étendue sur

la terre, soutient son corps affaissé. Malgré le voile qui couvre une longue chevelure, dont les boucles viennent se jouer sur la poitrine de la belle éplorée, on aperçoit la couronne de roses ou de pierreries qui orne sa tête.

Le cinquième personnage est une femme debout, tenant de ses deux mains un glaive dans le fourreau. Cette figure de profil regarde, à gauche, le vieillard et la jeune fille assise à terre et semble leur montrer l'arme qu'elle a saisie. La chevelure est abondante et bouclée, mais courte; la tête est découverte, et le voile qui la couvrait tombe jusqu'au bas de la robe, retenu seulement par un dernier pli de l'étoffe tourné autour du poignet gauche.

Derrière cette femme, au second plan, on voit un trophée composé d'un large bouclier ovale surmonté d'un casque et derrière lequel apparaissent quelques franges d'une cotte d'armes et le bout arrondi du fourreau d'un glaive.

Enfin, le dernier groupe se compose de deux chevaux placés l'un devant l'autre, la tête tournée à droite et la croupe cachée derrière le trophée. La jambe gauche de devant du cheval sculpté sur le premier plan est levée et touche presque à la naissance de l'anse.

Malgré la merveilleuse habileté que l'artiste a déployée dans la composition de cette scène, dans l'exécution des figures et dans l'emploi des couches diversement colorées de la pierre, je n'hésite pas à dire que je ne reconnais pas la

main des graveurs de camées de la belle époque de l'art antique. Il y a dans la tête du vieillard, trop grosse d'ailleurs, une imperfection de dessin, une rudesse de touche inconnues aux sculpteurs de la Rome d'Auguste. La tête de la femme qui tient le glaive est aussi trop forte ; toutes les draperies sont un peu tourmentées ; elles manquent de cette ampleur et de cette simplicité qui distinguent les œuvres sans défauts. Je crois fermement que le vase de saint Martin a été exécuté par un artiste grec vivant sous le règne de Constantin ou de ses successeurs immédiats. La tête et la large encolure des chevaux me confirment encore dans cette opinion que partageront tous ceux qui ont étudié des bas-reliefs grecs où quelques uns de ces animaux sont représentés.

J'ai dit plus haut qu'il n'a encore été donné aucune explication satisfaisante sur le sujet de cette scène ; les uns y voient le retour d'Ulysse à Ithaque ; d'autres, Achille à Scyros au milieu des filles de Lycomède ; d'autres encore un épisode de la guerre de Troie. Dans le premier cas, la femme assise sur un trône serait Pénélope à qui la nourrice Euryclée vient raconter tout bas comment elle a reconnu son maître ; le vieillard assis serait Ulysse déguisé en mendiant. Comment expliquer alors la femme couchée à terre, celle qui tient l'épée, et le trophée ? Faudrait-il dire que la première représente une des suivantes infidèles qui avaient trahi Pénélope pour se livrer aux

princes ennemis d'Ulysse, et la seconde, Minerve elle-même apportant au roi d'Ithaque les armes, instruments de sa vengeance? mais alors pourquoi ces chevaux inutiles dans le combat qui va se livrer? Il me semble impossible d'accorder tous ces éléments.

Dans la seconde hypothèse, celle d'Achille à Scyros, je laisse parler l'abbé Cavedoni qui, sans avoir vu le vase et d'après un dessin ou une simple description, avait tenté d'élucider la question; voici ce qu'il dit : « C'est Achille au « moment où la vue des armes le fait tressaillir; « dans les vases peints du musée Bourbon (t. IX, « pl. 6-7), Achille a de même casque, écu et « épée. Une des filles de Lycomède montre à sa « sœur un vase de parfums mêlé par les Grecs « aux armes qu'ils avaient apportées. Les deux « chevaux sont ceux du char qui va emporter le « héros, et Déidamie est couchée près d'Achille « sur le sol, toute à son désespoir. A côté d'elle « est assise la nourrice (nudrice) des filles de « Lycomède. »

Il y a dans cette explication deux erreurs matérielles qui prouvent que le savant italien n'avait entre les mains qu'un mauvais dessin ou qu'une description erronée. Il fait une femme du vieillard à longue barbe, et il place un casque sur la tête de la figure qui tient l'épée, tandis que toute cette panoplie est très-positivement suspendue au second plan. Mais ces erreurs matérielles ne

sont pas suffisantes pour détruire complètement cette explication. Ulysse assistait à la scène que lui-même avait suscitée, rien ne s'oppose donc à ce qu'on le reconnaisse sous les traits du vieillard assis et habillé en marchand. D'un autre côté, Achille n'a pas besoin d'avoir le casque en tête pour se saisir d'une épée au milieu des armes étalées sous ses yeux. On peut donc aisément concilier ces personnages avec l'hypothèse de Cavedoni ; ce qui me semble plus difficile c'est d'expliquer naturellement l'attitude de la femme assise sur le trône et celle de la femme debout, qui s'avance une amphore à la main. Pourquoi ce geste pour commander le silence? pourquoi la pose respectueuse de la figure debout? Je ne puis voir là l'image de deux jeunes filles toutes joyeuses de contempler et de se faire mutuellement admirer des objets séduisants et précieux ; une amphore est du reste un triste joyau pour une femme.

La troisième hypothèse, celle d'un épisode de la guerre de Troie, a été mise en avant par un antiquaire romain, Melchiade Tossati, et adoptée avec quelques légères modifications par M. Blavignac[1]. Voici comment s'exprime ce dernier :

1. M. Blavignac dans son livre intitulé: « *Histoire de l'architecture sacrée du IV^e^ au X^e^ siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion,* » a sommairement décrit quatre objets du trésor de Saint-Maurice : le buste de saint Candide, le bras de saint Bernard, l'aiguière et le vase de sar-

« Le sujet représente selon toute probabilité un « épisode de la guerre de Troie. Dans la pre- « mière scène, Clytemnestre offre un sacrifice à « Diane; Agamemnon ayant Iphigénie à ses pieds, « détourne ses regards de l'inflexible déesse; « des armes, des chevaux sur le départ, et le « personnage qui sort le glaive du fourreau « indiquent l'instant à la fois heureux et funeste « où la fille du roi des rois va tomber sous le « glaive et où la Grèce va être vengée de la viola- « tion des droits sacrés de l'hospitalité. »

Il me semble absolument impossible d'admettre une telle explication. Diane serait alors cette figure assise un doigt sur les lèvres; mais comment reconnaître la déesse? que sont devenus ses attributs traditionnels, le croissant, l'arc, les flèches? dans quel costume nous est-elle présentée et dans quelle attitude? Comment se contenter de la définition de ce personnage prêt à tirer l'épée qui symbolise la vengeance de la Grèce? cela me paraît, je le répète, impossible.

Malgré les objections que j'ai faites moi-même à l'hypothèse d'Achille à Scyros, je ne puis dissimuler cependant que des trois explications proposées, c'est la plus satisfaisante à mon avis. Je me garderais bien du reste d'émettre une opinion; j'ai demandé la solution de cette grave difficulté

donyx. Il dit lui-même en parlant de ces monuments : « ils devront être plus tard décrits d'une manière complète. »

au savant le plus versé dans la connaissance des vases antiques, c'est assez nommer M. le baron de Witte, et ce juge compétent ne peut admettre d'autre explication que cette dernière. La scène représentée est donc le moment où Achille, à la cour de Lycomède, se trahit à la vue des armes apportées par Ulysse[1].

14° AIGUIÈRE EN OR ET EN ÉMAUX CLOISONNÉS[2].

Ce vase, haut de 30 c 3 m, est en or fin, couvert d'ornements ciselés ou exécutés en filigranes, et décoré de plaques d'émaux cloisonnés du plus beau travail. Il se compose d'un pied cylindrique, d'une panse circulaire et aplatie, d'un col à huit pans, d'un bec trilobé et d'une anse. Le pied, tout uni aujourd'hui, était très-probablement autrefois orné de dessins en filigranes; ce qui me porte à le penser, c'est que le métal conserve encore les traces très-visibles d'un mattage finement exécuté à l'outil, comme il était d'usage de procéder pour faire les fonds des

1. La hauteur totale du vase est 22 c 3 m.

2. Article 24e de l'inventaire de l'abbé Miles : Cantharus argenteus miro decore ornatus quem sanguine sanctæ thebaicæ legionis plenum; idem sanctus Martinus reliquerat. (Nota. *Cantharus miro decore ornatus* ne peut s'appliquer qu'à l'aiguière. Le bon abbé aura seulement écrit argent pour or).

Art. 4e de l'inventaire des Bollandistes, déjà cité pour le vase, dit de Saint Martin : Vasa duo repleta sanguine sanctorum thebæorum martyrum.

ornements en filigranes. On s'expliquerait difficilement aussi que l'artiste eût laissé cette partie de son œuvre dénuée de toute décoration, alors que toutes les autres sont couvertes d'ornements à la fois riches et multipliés.

La panse circulaire, dont le diamètre est de 16 c 3 m, porte au centre une plaque d'émail cloisonné, bombée, circulaire aussi, sauf dans la partie inférieure où elle se termine par un plan horizontal, et d'un diamètre de 11 c 3 m. Une bordure, large de 2 c 5 m, encadre l'émail; elle se compose d'abord d'une large sertissure qui retient la plaque émaillée; un rang de perles contourne cette sertissure. Vient ensuite un bandeau bombé, couvert de deux rangées de feuilles affrontées, qui sont posées sur un treillis rayonnant, visible dans les intervalles que laissent vides les pointes du feuillage. Enfin, huit saphirs cabochons, plus ou moins purs, espacés régulièrement, montés sur chatons entourés à leurs bases d'un rang de petites perles, achèvent l'ornement du bandeau. Ce bandeau, dont les feuilles bien dessinées présentent les caractères de l'art antique dans toute sa pureté, est contourné par un double rang de perles, au milieu duquel est un champ décoré de demi-cercles exécutés en filigranes plats, striés sur la tranche, de façon à imiter de petites perles. La même bordure se présente sur les deux faces de la panse, les sujets figurés sur les plaques d'émail sont seuls différents; j'y reviendrai plus tard.

L'épaisseur de la panse est plate ; elle est ornée de six petites plaques émaillées, variant de hauteur et de largeur[1] ; quatre de ces plaques sont couvertes de dessins discoïdes en émail cloisonné sur fond vert, et les deux autres d'un seul ornement en rinceau d'émail bleu foncé, sur champ d'or poli. Ces plaques sont serties dans des bâtes rabattues à l'outil dont le pied est entouré d'un rang de perles. Quatre saphirs cabochons sont enchâssés sur l'épaisseur de la panse ; un au point de jonction de l'anse sur la panse ; les trois autres séparent les plaques émaillées.

Le col est à huit pans ; les quatre plus larges sont ornés de plaques émaillées couvertes de dessins alternés ; deux de ces plaques, identiquement semblables entre elles, portent des ornements discoïdes sur fond vert ; ce sont celles qui sont posées au droit de l'épaisseur de la panse ; les deux autres, pareilles aussi entre elles, sont couvertes de dessins du même style que ceux de l'une des plaques de la panse. On a voulu voir dans ces motifs d'ornements la représentation du cyprès asiatique[2]. Les plaques du col sont serties comme celles de la panse dans des bâtes entourées d'un rang de perles.

1. Ces dimensions sont :
Hauteur, de 3 c 7 m à 6 c 1 m.
Largeur, de 2 c 3 m à 2 c 9 m.

2. Blavignac, loc. cit., « on peut y remarquer la présence du cyprès asiatique, qui a persévéré dans la décoration orientale jusqu'à nous, etc. »

Les champs laissés entre ces rangées de perles constituent les quatre pans plus petits du col et sont ornés d'un rinceau élégant et délicat formé par un filigrane plat et strié sur la tranche comme ceux qui composent les demi-cercles de la bordure.

Le bec du col est empâté d'une lourde couche de cire, qui empêche de dire positivement la manière dont se termine cet admirable vase. Cependant une bâte entourée de perles et une petite partie du saphir qu'elle sertit se laissent voir au haut du pan auquel l'anse vient se rattacher. En peut-on conclure que les quatre pans émaillés du col se terminaient ainsi? je ne sais. Le couvercle trilobé est entouré d'un rang de perles qui paraissent çà et là. L'empreinte d'un sceau épiscopal est encore visible sur la cire qui couvre le couvercle.

L'anse, qui a à peu près la forme d'un S, est hémisphérique en dehors et plate en dedans; elle est bordée sur chaque angle d'un rang de perles et couverte sur la partie hémisphérique de deux rangs de feuilles affrontées, gravées au burin. Le poucier, formé d'une palmette ciselée, n'est pas placé sur la charnière du couvercle, comme cela se fait d'ordinaire, mais à quatre centimètres environ plus bas, au point le plus saillant de la courbe de l'anse.

Revenons maintenant aux grandes plaques d'émail qui ornent les faces de la panse. L'une

d'elles porte deux griffons affrontés séparés par deux ornements discoïdes et posant sur un rinceau en forme de deux S accolées; tous les espaces laissés libres sur le fond par le motif principal sont remplis par des disques au milieu desquels l'artiste a figuré des fleurs à huit ou à quatre feuilles et par des ornements de formes diverses et de grandeurs différentes.

La seconde plaque porte deux lions debout et affrontés, séparés par cet ornement dont je parlais plus haut et qui passe, aux yeux de certains archéologues, pour être la représentation du cyprès asiatique. Comme sur l'autre face, les espaces vides sont remplis par des disques analogues et par des ornements peut-être plus variés encore.

Les fonds de ces deux plaques, comme ceux des petites plaques posées sur l'épaisseur de la panse, sont du plus beau vert. Parmi les émaux employés dans la décoration de ce vase, les uns sont translucides et empruntent à la plaque d'or sur laquelle ils sont appliqués des reflets brillants qui doublent leur éclat; ce sont les émaux de couleur verte, rouge-grenat et bleu foncé. Les bleu-clair de diverses nuances, le bleu-turquoise, le rouge-vermillon, le jaune et le blanc sont opaques.

Il n'existe aucun document qui permette de dire avec certitude dans quelles circonstances et par qui ce vase fut donné à l'abbaye de Saint-

Maurice. La tradition rapporte cependant que c'était un cadeau fait à Charlemagne par un calife arabe, et que l'empereur en fit présent aux moines d'Agaune, en même temps qu'il leur donnait un magnifique devant d'autel en or incrusté de pierreries, devenu depuis la proie d'un prince de la maison de Savoie. Quelle que soit la valeur de cette tradition, il est certain que les émaux de l'aiguière, dite encore de Charlemagne, présentent tous les caractères de l'art oriental. Quant à leur monture, elle rappelle bien formellement, selon moi, le système de décoration antique dans la composition et le dessin du bandeau de feuillage qui règne autour de la panse, et dans la forme élégante de l'ensemble du vase. Ne pourrait-on pas admettre qu'un orfèvre byzantin, nourri des vieilles traditions, aura, du VI^e^ au VIII^e^ siècle, composé cette remarquable pièce avec des plaques émaillées venues d'Orient. J'appelle toute l'attention des archéologues sur cette intéressante question.

15° CHEF DE SAINT CANDIDE[1].

Ce reliquaire, d'une hauteur totale de 57 ^c^ 5 ^m^, représente la tête du saint vue jusqu'aux

1. Article 6^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Caput divi Candidi in argento inclusum.

Article 5^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Caput sancti Candidi inclusum argentea usque ad umbilicum statua variis gemmis ornata.

épaules et posée sur une base presque carrée, haute de 24 c 7 m, large de 23 c 5 m. Il est en argent travaillé au repoussé, doré dans quelques parties et décoré d'ornements dorés avec incrustations de pierreries sur fond de filigranes.

Le visage, modelé avec une énergie presque brutale, porte une expression étrange qu'il doit à la rigidité des lignes et aussi aux nombreux accidents qui sont venus déformer le métal. Les sourcils sont figurés par trois rangs de hachures simples ou croisées et niellées en noir. Les prunelles des yeux sont aussi niellées en bleu si foncé que la couleur en est presque noire. La moustache, exprimée par un dessin en rinceau compris entre deux rangs de hachures, est gravée et dorée. Les lèvres et la barbe sont aussi dorées, et la barbe est rendue par un dessin gravé au burin imitant avec naïveté des boucles de poils symétriquement arrangés.

La tête est couverte d'une espèce de casque cannelé, bordé d'un bandeau [1] doré, encadré haut et bas d'un filigrane rond strié sur la tranche extérieure, et chargé de pierres serties dans des chatons sur un fond finement matté et couvert de dessins en filigranes semblables à ceux qui bordent le bandeau. Quatre bandeaux [2] dorés, décorés de

1. Ce bandeau a 3 c 3 m de largeur.

2. Ces quatre bandeaux ont : celui qui part du front 2 c 7 m de largeur. Celui qui part de la nuque 2 c 5 m. Celui

la même façon, partent de cette bordure et se réunissent au sommet de la tête, aboutissant à une plaque carrée, montée sur deux gonds annulaires qui permettent de la soulever pour voir la relique. Cette petite porte, si je puis parler ainsi, décorée comme les bandeaux, possédait autrefois une seule pierre ovale de grande dimension qui occupait le centre du carré; le chaton est vide aujourd'hui.

Le col est nu, les veines sont indiquées; la naissance des épaules est couverte d'un manteau bordé d'un orfroi[1] doré et présentant exactement le même système de décoration que les bandeaux de la coiffure. On remarque dans les bandes de joailleries qui forment la bordure du casque et du manteau, une série de petits anneaux soudés le long des filigranes d'encadrement; ils étaient destinés, sans aucun doute, à suspendre les dons offerts au saint en manière d'ex-votos.

Les pierres serties sur les orfrois se composent de cristaux de roche, topazes, cornalines, malachites, turquoises, opales, saphirs; elles sont ovales, rondes ou carrées, cabochons ou taillées à quatre facettes, posées sans aucune symétrie et toutes montées dans des chatons entourés à leur base d'un filigrane imitant un rang de petites perles. Le fond du reliquaire est exécuté en lames d'ar-

qui part de l'oreille gauche 2 c 5 m. Celui qui part de l'oreille droite 2 c 2 m.

1. Cet orfroi est fort inégal; sa largeur varie de 3 cent. à 2 c 5 m.

gent forgées et réunies, non point par la soudure, mais bien par des rivets. La dorure des orfrois est tellement solide qu'il faut y regarder de très-près pour voir que ce n'est pas de l'or pur.

La face antérieure de la base offre un bas-relief exécuté au repoussé et représentant le saint au moment où sa tête vient de tomber sous le glaive [1]. Les deux bourreaux envoyés par Maximien sont en costume militaire, la tête couverte de mailles de fer; derrière le corps de saint Candide se tient un personnage qui joint les mains; il est vêtu aussi d'une cotte de mailles, mais il est désarmé et sa tête est nue. C'est un thébéen, compagnon du martyr et prêt à mourir comme lui. Au-dessus de ce soldat, un ange sort des nuages et recueille entre ses bras étendus l'âme de saint Candide représentée par une petite figure nue.

Entre le bourreau qui vient de frapper et le corps agenouillé du saint décapité, on lit l'inscription suivante tracée en lettres repoussées :

CĀDID
EXĒPTO
DVM SIG
MVGR
ONE LI
TATVR
SP̄S ASTRA PETIT
PRO NĒCE VITA DATUR

1. Voir la planche n° 1, lettre B.

Ces paroles expliquent la scène.

Tout le bas-relief est entouré par une baguette mi-ronde, ornée de distance en distance de groupes de trois anneaux juxtaposés, anneaux et baguettes sont, comme tout le reste, exécutés au repoussé.

La base, dont la forme est cubique, est percée d'arcades sur les faces latérales et sur la face postérieure. Les pieds-droits de ces arcs sont ornés de rinceaux; des figures difficiles à reconnaître aujourd'hui, tant elles sont aplaties et effacées, décoraient l'espace compris entre les arcs et les angles supérieurs du piédestal. Au-dessus des trois arcs, à une époque postérieure, on a cloué des bandes d'émaux champlevés sur cuivre doré, dont les dessins en réserve sur fonds rouges et bleus sont du meilleur goût.

Une tradition, fondée sans doute sur l'opinion émise par le Père J. de l'Isle, attribue le chef de saint Candide au IX^e^ siècle. Malgré toutes les difficultés que présente une appréciation de cette nature, il me semble impossible d'admettre une date aussi reculée. J'ai déjà parlé, à propos de la châsse de saint Maurice, du peu de certitude offert par les ornements filigranés pour asseoir un jugement, je n'insisterai donc pas beaucoup sur les orfrois qui décorent la coiffure et le manteau de saint Candide, je ferai remarquer seulement que les filigranes sont ici composés d'un seul fil, rond, strié ou guilloché sur la face extérieure et

soudé très-exactement sur le fond. Ce serait là une indication d'antiquité, car cette fabrication se rapproche plutôt des filigranes mérovingiens composés de deux fils réunis et tordus en spirale que des filigranes employés à partir du XII^e^ siècle. Ces derniers en effet sont généralement formés de lames plates sur les deux faces latérales et guillochées sur la tranche extérieure[1]. Néanmoins, comme j'ai trouvé dans les bandes de rinceaux qui couvrent les pieds-droits des arcades de la base, dans le costume et la chaussure des soldats du bas-relief, de véritables éléments d'appréciation, je pense qu'il ne faut pas faire remonter le chef de saint Candide plus haut que la fin du XI^e^ siècle.

On m'objectera sans doute que j'aurais dû apporter plus d'attention à la forme des lettres de l'inscription. Je les ai sérieusement étudiées, et je n'y ai rien remarqué qui puisse servir à dater plus sûrement le reliquaire ; les lettres sont toutes carrées, sauf une seule ; les A barrés en haut que nous voyons ici sont employés aussi sur la châsse de Nanthelme (1225), et les € lunaires se retrouvent sur la petite châsse à verroteries cloisonnées qui ne peut pas être postérieure au VIII^e^

1. Ces observations empruntées à M. Darcel, « Trésor de Conques, » me paraissent tout-à-fait justes, et j'en ai tenu grand compte dans mes études sur le Trésor de Saint-Maurice.

siècle. Quelle conclusion sérieuse aurais-je pu tirer de la forme de ces lettres ?

Quant aux plaques d'émaux champlevés sur cuivre doré qui surmontent les trois arcades de la base, elles ont été ajoutées et clouées brutalement à l'aide de pointes communes à grosses têtes arrondies. Ces plaques sont évidemment postérieures, et je crois être dans le vrai en les attribuant au XIII^e^ siècle, car elles portent déjà l'empreinte de cette finesse à laquelle je donne la qualification de maigreur et qui a été s'exagérant sans cesse jusqu'à la Renaissance.

16°. BUSTE DE SAINT VICTOR[1]. Ce reliquaire représente la tête du saint et son buste jusqu'au coude ; il est exécuté au repoussé en argent naturel ou doré, et repose sur une base dont la forme est un parallélogramme à pans coupés ; une armure de mailles couvre la tête, enveloppe le cou et retombe sur les épaules comme le ferait un large haussecol. La coiffure, qui recouvrait primitivement les mailles entourant le crâne, a disparu, et on l'a remplacée par un casque en cuivre estampé et

1. Art. 4^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Sancti Exuperii caput cum pectore argenteum, in quo servatur ipsius sancti caput cum pluribus aliis ipsius ossibus. (L'abbé Miles se trompe ici et nomme saint Exupère, thébéen, pour saint Victor, vétéran n'appartenant pas à la légion).

Art. 6^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Caput sancti Victoris. Donum est serenissimæ domus Sabaudicæ.

doré, dont la forme et le mauvais goût rappellent tristement les casques actuels de nos pompiers. Il est bien certain qu'une coiffure quelconque existait autrefois, car le travail exécuté pour imiter la maille cesse au niveau des yeux, et le métal aplati vers les tempes porte encore la trace d'un frottement exercé par une vive pression. Cette armure de mailles est d'argent naturel, sauf les deux tours retombant sur les épaules qui sont dorés. Le visage, peint au naturel, manque de noblesse, et malgré ses sourcils froncés, sa bouche pincée conserve un air de vulgarité bien marqué. Le buste et les bras sont couverts d'un vêtement à larges plis, poli et doré. Les mains, d'argent et maladroitement modelées, sont ramenées sur la poitrine; la droite tient un sceptre doré, orné de l'écusson de Savoie émaillé : de gueules à la croix d'argent. Au milieu de la poitrine a été ménagée une ouverture quadrangulaire; elle est garnie d'une vitre à travers laquelle on peut apercevoir le crâne du saint. La base dorée porte l'écusson de Savoie au milieu de sa face antérieure et de sa face postérieure.

Ce travail d'orfévrerie, attribué au XVII^e^ siècle, m'a-t-on dit à l'abbaye, par quelques archéologues suisses qui ont visité le trésor, me paraît appartenir à la fin du XIV^e^ ou au commencement du XV^e^ siècle. La tradition ajoute que ce reliquaire est un don des princes de la maison de Savoie, tradition que semble justifier la présence de leurs

armoiries trois fois répétées. Quelle qu'en soit du reste la provenance, en face de cette œuvre plus que médiocre, et après l'avoir consciencieusement étudiée, je crois pouvoir proposer cette appréciation : Le buste de saint Victor est un travail exécuté à l'époque déterminée plus haut, dans un atelier allemand,

Les dimensions de cette pièce sont :

Hauteur totale : 48 c, base comprise.

Hauteur de la base : 9 c 4 m.

Longueur de la base : 36 c.

Largeur de la base : 22 c 5 m, dans le sens d'épaisseur.

17° Bras de saint Bernard de Menthon[1].

Ce bras-reliquaire, d'une hauteur totale de 46 c 1 m, se compose d'une main bénissante sortant d'une manche étroite recouverte par une manche plus large appelée dalmatique, et repose sur un piédestal quadrangulaire. Il est exécuté en argent repoussé et couvert d'ornements en filigranes incrustés de pierreries, en cuivre gravé et doré, et en émaux champlevés. C'est un des monuments les plus précieux du trésor de Saint-

1. Art. 25e de l'inventaire de l'abbé Miles : Item aliud brachium argenteum cum gemmis.

Art. 11e de l'inventaire des Bollandistes : Brachium aliud pretiosus prædictis, continens costam, mentum et partem extremam stolæ sancti Bernardi.

Maurice, et je vais tenter de le décrire avec toute la précision désirable.

La base du piédestal est formée de quatre plaques d'émail champlevé sur cuivre doré d'un dessin différent pour chacune des faces[1]. Le dé est enrichi de pierres précieuses ou imitées qui sont serties sur un fond en argent doré orné de filigranes aussi en argent doré, pour trois des côtés du moins ; sur le quatrième, le fond filigrané a été remplacé, à la suite d'un accident, par un fond en cuivre doré, orné de rinceaux gravés qui se détachent sur un champ losangé au burin. Dans le principe, le dessin des ornements des quatre faces du dé était répété deux par deux ; sur les faces les plus longues, on compte huit pierres cabochons de deux formes et de deux grosseurs. Les plus grosses, qui sont ovales, occupent la ligne médiane du dé ; les six plus petites sont rondes et alignées sur chaque bord, haut et bas, dans les intervalles laissés libres par les deux pierres du milieu. De cette façon, deux pierres alternent avec une pierre unique. Sur les faces les moins longues, il n'existe que cinq pierres, une ronde plus grosse au centre, cantonnée de quatre autres plus petites, rondes aussi et toutes cabo-

1. Le piédestal a 10 c de hauteur, 14 c de longueur à la saillie de la corniche sur deux des faces, et 12 c 1 m de longueur sur les deux autres faces; c'est, comme on le voit, un parallélogramme régulier.

chons. C'est sur l'une de ces petites faces que le fond filigrané a été remplacé par une plaque de cuivre dont les rinceaux gravés imitent, de loin il est vrai, la forme en X donnée comme motif principal au dessin du filigrane.

La corniche se compose de deux bandeaux : l'un, incliné pour lier le dé à la saillie, est en argent repoussé et décoré d'un ornement en forme d'X. Il y a deux dessins pour les quatre faces, et ils sont opposés, comme l'étaient les filigranes; ces dessins ne diffèrent du reste que par l'échelle à laquelle ils ont été exécutés; ils sont plus grands sur les faces les plus longues, plus petits sur les faces les plus courtes. Le bandeau, qui forme la saillie de la corniche, est orné de bandes de cuivre doré à ornements gravés sur champ losangé au burin : il y a trois motifs d'ornement pour les quatre faces. Les angles du piédestal sont couverts d'une baguette plate et angulaire en cuivre doré, terminée à la base et à la corniche par une feuille de même métal, fondue et ciselée.

Il est évident pour moi que la base et la saillie de ce piédestal ont été remaniées à l'époque où l'on a remplacé le fond filigrané de la quatrième face du dé. Les émaux champlevés appliqués aujourd'hui sur cette base, ainsi que les bandes de cuivre gravé de la corniche, ne sont point aussi anciens que les filigranes et les ornements au repoussé. Il est bien probable que les parties

dont nous parlons étaient primitivement en argent, avec rinceaux aussi repoussés. Les plaques d'émaux sont tout à fait dans le même style et de la même dimension que celles qui sont fixées sur la base du chef de saint Candide; je pense qu'on peut leur assigner la même date, c'est-à-dire la moitié du XIII^e^ siècle.

La plate-forme du piédestal était autrefois recouverte d'une plaque d'argent décorée de rinceaux tracés d'un seul trait en creux, et chaque angle possédait une grosse pierre ovale, montée sur un chaton maintenu par deux rivets. Il reste à peine trace de cette ornementation dans l'un des angles du piédestal; on distingue un fragment de rinceau et on voit la place du chaton indiquée par l'oxydation du métal et par les trous des deux rivets. Les autres parties de la plate-forme ont été couvertes postérieurement d'une mince feuille d'argent tout unie et maladroitement ajustée.

La dalmatique s'élance de ce piédestal; elle figure une manche large, bordée de chaque côté de la couture et sur l'extrémité par une bande d'ornements composés de pierres précieuses sur fond filigrané. La dalmatique est en argent travaillé au repoussé; les plis sont indiqués et le fond est semé de rosettes figurées par six points groupés en cercle autour d'un point central et frappés en creux. La bordure, large de 2^c^ 9^m^, est couverte de pierres précieuses cabochons ou taillées, de formes et de grosseurs différentes;

elles sont disposées comme sur les grandes faces du dé, c'est-à-dire que les plus grosses occupent la ligne médiane et que les plus petites sont rangées sur chaque bord dans les intervalles, de manière à ce que deux petites pierres alternent avec une seule plus grosse. Le champ laissé libre est garni de rinceaux en filigranes où l'on retrouve encore la forme d'X, et qui encadrent les sertissures. Un jonc tordu, manquant en quelques endroits, borde le tout extérieurement et intérieurement. Bordure, filigranes et jonc, tout est en argent doré. Les filigranes sont composés de lames plates posées et soudées sur un fond finement matté; ils sont simples ou doubles, c'est-à-dire que dans l'ornement principal en forme d'X, ils sont composés de deux lames de métal juxtaposées et soudées ainsi sur le fond, tandis que les rinceaux légers qui accompagnent et terminent le motif principal, sont formés d'une seule lame. Ces lames[1] sont plates, ainsi que je l'ai dit, et striées ou guillochées sur la tranche extérieure. La partie arrondie de la dalmatique, c'est-à-dire en descendant une ligne perpendiculaire à partir de l'ongle du pouce, est ornée d'une bande de rinceaux exécutés en argent repoussé; une portion de cette bande touchant à la bordure, vers le poignet, manque et a été rem-

1. Les lames composant les filigranes ont 2 m de saillie à partir du fond de la bordure jusqu'à la tranche striée.

placée par un morceau d'une autre bande travaillée de même, mais dorée, et qui m'a semblé appartenir à une époque plus rapprochée de nous.

De la dalmatique sort le poignet d'une aube étroite, à plis serrés, en argent, terminée par un bracelet[1] en cuivre doré, orné d'un rinceau gravé au burin sur champ losangé et doré. J'ai la même opinion sur ce bracelet qu'au sujet des cuivres dorés et gravés appliqués sur le piédestal; ces derniers ont été exécutés pour remplacer des bandes d'argent repoussé, dégradées ou enlevées, et cela à une époque de beaucoup postérieure à celle de la fabrication du monument. Le reliquaire se termine par une main bénissante de belles proportions et bien dessinée. Elle est, comme toutes les parties en argent, exécutée au repoussé sur des feuilles de ce métal forgé, et réunies entre elles par de petits rivets très-apparents maintenant.

Je ne reviendrai pas sur l'étude des filigranes, ce que j'en ai dit en parlant du chef de saint Candide doit suffire pour nous éclairer ici, et ceux qui nous occupent ne sont point antérieurs au XII^e^ siècle. Le travail au repoussé est exécuté avec une grande perfection, et les motifs d'ornement ont une ampleur magistrale; notre monument appartient donc à l'une des belles époques de l'art, et

1. De la plate-forme du piédestal au sommet du bracelet la hauteur est de 19 c 4 m.

on peut, je crois, lui assigner pour date, sans craindre de tomber dans l'erreur, le milieu du XII^e siècle.

18° BRAS DE SAINT MAURICE[1].

Ce bras-reliquaire, d'une hauteur totale de 50 c 3 m, en argent repoussé ou gravé, doré par parties, est posé sur une base en fer-blanc vernissé en rouge et en brun; cette base est ornée d'une galerie découpée à jour et porte sur chaque face trois roses à cinq feuilles grossièrement émaillées. Je ne dirai rien de plus de cette base, c'est un chef-d'œuvre de mauvais goût, qui ressemble aux plateaux en tôle vernie à bon marché et auquel il est impossible d'assigner une date.

Le bras est couvert de deux manches; celle de dessus, haute de 24 c 5 m, à partir de la base jusqu'au bord supérieur de la bordure qui la termine au poignet, est cylindro-conique; le champ est divisé en quatorze sections, séparées par des baguettes dorées. Ces baguettes sont posées verticalement; elles consistent en un double filet entre lequel court un petit jonc tordu, et sont ornées alternativement de trois ou de quatre

1. Article 12e de l'inventaire de l'abbé Miles : Brachium sancti Mauritii ex argento cum lapidibus preciosis.

Art. 10e de l'inventaire des Bollandistes : Argentea brachia duo, aliquot gemmis ornata in quibus sunt ossa aliquorum martyrum. (Nota). De ces deux bras, il n'en reste qu'un, celui dont il va être question.

roses à cinq feuilles en argent ciselé et d'un rubis enchassé près de la bordure du poignet. Le champ d'argent, compris entre les baguettes, porte alternativement des quintefeuilles posées au milieu d'un double ruban formant le 8, et un rinceau très-élégant tracé d'un seul trait : toute cette décoration est gravée au burin. La bordure, qui termine la manche, est chargée de dix médaillons alternés, circulaires ou en losanges, portant en émail la croix blanche de saint Maurice sur champ de gueules. Ces médaillons sont encadrés en haut par une baguette semblable à celles qui séparent les sections de la manche, en bas par cette même baguette, mais doublée, c'est-à-dire formée de quatre filets et de deux rangées de petits joncs tordus. Dans les intervalles laissés libres entre les médaillons, des rubis[1] montés sur chatons sont alignés près de la baguette d'encadrement supérieure et inférieure. L'ouverture latérale de cette manche est figurée par une rangée verticale de trois gros boutons hémisphériques unis et dorés. A la hauteur du troisième bouton se trouve une pierre gravée montée sur chaton et représentant le soleil sur son char ; le dessin en est mauvais et la gravure mal exécutée. Au-dessous de ces boutons et dans le prolongement de la ligne qu'ils occupent, on a ajouté quatre grosses cornalines

1. La plus grande partie de ces pierres manque aujourd'hui et les chatons sont vides.

brun-rouge de formes et de grosseurs différentes. Ces cinq chatons ont été certainement posés là longtemps après l'époque de fabrication du reliquaire ; ils ne sont pas à leur place et font un effet déplorable. Ils proviennent sans aucun doute d'un autre reliquaire, peut-être de ce troisième bras disparu depuis un siècle au moins.

A la manche de dessus succède la manche de dessous haute de 4 c 4 m, elle est en argent, unie, bordée à sa partie supérieure d'une baguette dorée, demi-ronde, chargée de losanges émaillés en noir et de roses en argent. Cette manche est en outre séparée en deux sections par des baguettes du même modèle que celles de la manche de dessus, mais plus étroites et arrêtées à chaque extrémité par une petite rose d'argent.

Au-dessus de cette seconde manche apparaissent quelques plis de la chemise[1], fermée à la naissance de la main par deux boutons hémisphériques de petite dimension qui sont placés dans le prolongement des gros boutons décrits plus haut.

Le reliquaire se termine par une main bénissante[2] en argent repoussé, d'un modelé dur et heurté et d'un dessin incomparablement inférieur à la main du reliquaire de saint Bernard. Ici, les feuilles d'argent sont réunies à l'aide de la soudure.

1. La hauteur de la chemise est de 1 c 6 m.

2. La hauteur de la main est de 19 c 8 m, prise du bord de la chemise au sommet du doigt medium.

La partie inférieure de ce bras, à l'endroit même où la manche semble sortir de la base, est entourée d'un rang de feuilles d'argent simplement découpées et repliées en dehors.

Quoique ce reliquaire conserve encore dans quelques unes de ses parties, par exemple dans les ornements et les rinceaux gravés sur la manche, les traditions de la bonne époque, il porte déjà l'empreinte d'un art en décadence. Il y a de la raideur dans l'ensemble, la forme cylindro-conique n'est pas heureuse, la bordure de la chemise est lourde, et ces gros boutons hémisphériques sont du plus mauvais goût. Je ne serais donc pas surpris, en l'absence de tout document certain, si j'apprenais que cette œuvre appartient à la fin du XV^e^ siècle.

19° RELIQUAIRE DE LA SAINTE ÉPINE[1].

Ce reliquaire, haut de 20 ^c^ 5 ^m^, est une monstrance plate, composée de deux verres enchâssés dans une monture elliptique, et au milieu desquels se trouve suspendu le tube, de verre aussi, qui contient une épine de la sainte Couronne. La monstrance est portée par une tige aboutissant à

1. Article 23^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Sacra dnici serti spina.

Art. 1^er^ de l'inventaire des Bollandistes : Spina coronæ salvatoris nostri missa a sancto Ludovico Galliarum rege, cui plura sanctorum thebæorum martyrum corpora concessa sunt.

un nœud qui repose sur un pied circulaire en doucine très-allongée. La monture des verres est formée d'une baguette plate encadrée sur chaque bord par deux filets qui laissent entre eux un champ couvert de dix-neuf pierres fines, rubis, émeraudes et perles alternés et montés sur des chatons très-finement travaillés. Au point de jonction de la monstrance[1] avec la tige, on voit un quatrefeuilles ciselé avec une rare délicatesse. La décoration est identiquement la même pour les deux faces du reliquaire. Le nœud présente quatre lobes, et sur le pied[2], on lit cette inscription gravée circulairement :

+SPINA DE SACROSANCTA CORONA DOMINI

Ce monument, en argent doré, d'une simplicité si grande, et si peu important, laisse cependant deviner au premier aspect, par l'élégance de ses proportions et la pureté de sa forme, qu'il appartient à une belle époque de l'art. Un acte authentique vient ici confirmer l'impression produite; en effet ce reliquaire a été donné à l'abbaye de Saint-Maurice par saint Louis, qui accompagna ce présent d'une lettre conservée aux archives et dont voici la transcription littérale :

Ludovicus dei gratia Francorum rex dilectis

1. La hauteur des verres de la monstrance est de 5 c 7 m, leur largeur à l'endroit le plus ouvert de l'ellipse est de 3 c 4 m.

2. Le diamètre du pied est de 9 c 3 m.

sibi in Christo priori et conventui sancti Mauritii Agaunensis salutem et dilectionem sinceram. De pretiosis beatorum martyrum Agaunensium corporibus quæ nobis per venerabilem abbatem et concanonicos nostros ac nuntium nostrum vestra liberalitas venerabiliter destinavit caritatem vestram dignis prosequimur actionibus gratiarum. Mittimus autem vobis per ipsium abbatem sacrosanctæ coronæ dominicæ spinam unam, quam propter Redemptoris venerentiam petimus a vobis devotissime honorari, et ut nos et nostros vestris habeatis orationibus specialiter commendatos. Actum Parisiis anno Domini M. CC. sexagesimo primo, mense februarii.

Cette lettre, à laquelle pend encore un débris de sceau, est admirablement conservée; la date qu'elle porte dispense de toute réflexion nouvelle sur le reliquaire de la sainte Épine, appelé à l'abbaye le reliquaire de saint Louis.

20° RELIQUAIRE DE SAINTE APOLLONIE[1]. Ce reli-

1. L'article 14e de l'inventaire de l'abbé Miles est ainsi conçu : Parvum caput osseum in quo tres dentes sanctæ Apolloniæ. Le petit reliquaire en ivoire et une des dents de la sainte ont disparu pendant la période de temps qui s'est écoulée entre l'inventaire de l'abbé et celui des Bollandistes; les reliques avaient été transportées dans la monstrance qui nous occupe.

Article 17e de l'inventaire des Bollandistes : Lipsanotheca, quæ per cristallum spectandos exhibet duos dentes sanctæ Apolloniæ.

quaire, en argent doré avec parties émaillées, haut de 32^{c}, est une monstrance cylindrique, portée par une tige exagonale à moulures et à chapiteau, Cette tige, interrompue au milieu par un nœud à six faces, repose sur un pied exagonal aussi, en doucine peu développée. La monstrance est couronnée par un couvercle cylindro-conique divisé en six sections par des lignes verticales de crochets fondus et ciselés, aboutissant à une pomme de faîtage que surmonte un crucifix. Ce couvercle, qui figure un toit pointu, est orné d'une gravure au burin imitant des tuiles arrondies.

Sur le pied, au milieu de chacune des faces de l'exagone, on voit un médaillon circulaire d'un diamètre de 1^{c} 6^{m}, en émail champlevé. Deux de ces médaillons portent l'écusson de Savoie, de gueules à la croix d'argent, inscrit dans un cercle d'émail bleu. Les trois autres représentent Jésus-Christ tenant un livre de la main gauche et bénissant de la droite, la sainte Vierge, saint Paul avec son glaive; le dernier, à demi effacé, mais sur lequel on peut reconnaître encore une figure d'homme, devait être consacré à saint Pierre. Les personnages sont vus à mi-corps seulement, et se détachent sur un fond d'émail bleu.

Le nœud est décoré sur chacune de ses faces d'un médaillon quadrangulaire, portant une rose d'or sur champ émaillé alternativement en bleu et en rouge.

La croix du crucifix qui couronne ce charmant édifice est tréflée comme la croix de Saint-Maurice.

Ce reliquaire, donné sans doute par un prince de la maison de Savoie, puisqu'il en porte les armoiries, me paraît appartenir à la dernière moitié du XV^e^ siècle. Le dessin des crochets du toit, de la pomme de faîtage et des figures émaillées, est, à mon avis, caractéristique de cette époque. L'abbé Miles n'en a pas parlé dans son énumération des reliquaires, parce qu'à l'époque où il écrivait (1550-1572), cette monstrance servait très-probablement à exposer le saint Sacrement ; peut-être faut-il attribuer à ce monument la description suivante du même abbé dans son inventaire des objets dits de sacristie : « Argentea custodia sanctissimi corporis X^ti^ rotunda. » En tout cas, si cette description ne se rapporte pas à l'objet qui nous occupe, il faut admettre ou que l'abbé Miles a commis une omission, ou qu'un reliquaire ancien déjà a été donné à l'abbaye par l'un des ducs de Savoie, qui ont régné de 1572 à 1730, c'est-à-dire pendant l'intervalle de temps qui sépare l'inventaire de Miles de l'inventaire des Bollandistes. La monstrance de sainte Apollonie appartient certainement à la seconde moitié du XV^e^ siècle.

21° CIBOIRE DIT COUPE DE CHARLEMAGNE[1]. Ce

1. Article 9e de l'inventaire de l'abbé Miles : Reliquiare sancti Caroli magni, ecclesiæ datum, super quo victos infideles jurare faciebat ad fidem ei servandam.

Article 13e de l'inventaire des Bollandistes : Crater Caroli magni vermiculatus.

ciboire, dont on a fait un reliquaire, est en argent doré, d'une hauteur totale de 21^{c} 3^{m}; il est formé de deux hémisphères aplatis, portés sur un pied circulaire en doucine allongée. Sa décoration, un peu chargée, consiste en médaillons à sujets, en figures d'anges exécutées au repoussé, et en feuillages gravés sur fond matté.

Le pied est orné de trois médaillons elliptiques contenant la même figure, trois fois répétée, d'un apôtre ou d'un saint assis, tenant un livre dans la main gauche, et une petite boule dans la main droite. Les intervalles, que laissent libres les parties inférieures des ellipses, sont remplis par des figures d'anges; l'une de ces trois figures a disparu, et sa place vide laisse apercevoir le métal qui forme comme l'ossature du pied. Des tiges gravées, terminées par des quatrefeuilles, remplissent les intervalles supérieurs. Le pied, avant de se réunir à l'hémisphère inférieur du ciboire, est entouré d'une bague étroite et saillante, dont la tranche extérieure se compose d'un rang de petites perles très-finement repoussées.

L'hémisphère inférieur porte cinq médaillons ovales juxtaposés et entourés par des moulures doubles enserrant un rang de petites perles, ce qui leur donne l'apparence d'une sertissure en chaton. Voici les sujets contenus dans ces médaillons : le massacre des Innocents, le baptême de Jésus-Christ, les trois rois chez Hérode, les trois rois à cheval et suivant l'étoile, la circoncision.

Les intervalles supérieurs, laissés libres entre les médaillons, sont occupés par cinq figures d'anges inscrites dans un triangle, dont les côtés suivent la courbe des médaillons. Ces anges ont les ailes déployées; ils sont tous les cinq semblables, et on les voit jusqu'aux genoux. Le bandeau[1], qui termine cet hémisphère, est légèrement en retraite sur la partie la plus bombée, et il est orné d'un cercle de feuillage du meilleur goût.

Le bandeau, qui commence l'hémisphère supérieur, est décoré du même feuillage, et cette deuxième partie du ciboire porte, comme la première, cinq médaillons encadrés de même et accompagnés aussi de cinq figures d'anges. La seule différence, c'est qu'ici les triangles renfermant les anges sont placés dans les intervalles inférieurs entre les médaillons. Les sujets retracés sur les médaillons sont: l'Annonciation, la Visitation, l'ange annonçant aux bergers la naissance de Jésus, la naissance du Christ et la crèche, l'adoration des Mages avec une main bénissante sortant des nuages. Les anges, vus seulement jusqu'à mi-corps, tiennent tous un livre dans la main droite, et dans la gauche un objet qui m'est inconnu; leurs ailes, réunies, s'élèvent en pyramide au-dessus de leurs têtes. Des feuillages semblables à ceux des bandeaux occupent les champs qui séparent les médaillons des triangles sur les deux hémisphères. Le som-

1. La circonférence de ce bandeau est de 49c 2m.

met de la partie supérieure était occupé par une pierre ronde sertie dans une bâte dentelée, entourée elle-même d'un rang de petites perles. La sertissure est vide aujourd'hui.

A l'intérieur de ce monument que j'appelle un ciboire, parce qu'il en a la forme, se trouve un objet bien peu en harmonie avec sa composition éminemment chrétienne, et bien fait pour déconcerter un peu les gens. Je veux parler d'une petite figurine fondue, ciselée et dorée, représentant un centaure, et qui est fixée au fond de la coupe inférieure. Que signifie ce souvenir mythologique? La tradition rapporte que ce vase servit à Charlemagne lui-même, qu'il y buvait dans les festins, et qu'à l'armée il faisait prêter serment de fidélité sur cette coupe à ses officiers et à ceux de ses ennemis qui imploraient sa clémence. Dans un acte de visite des reliques, en date du 28 août 1659, je trouve cette description : « Crater quem dicant fuisse Caroli magni, intro habet centaurum. Olim in eo fiebat vinagium. »

Les archéologues qui ont admiré ce ciboire, ne sont pas d'accord, m'a-t-on dit, sur son âge. Les uns adoptent la tradition et y voient une œuvre du IX^e^ siècle ; d'autres le rajeunissent outre mesure et prétendent y trouver l'empreinte évidente de l'art de la première moitié du XV^e^ siècle. Je crois qu'il faut chercher la vérité entre ces deux exagérations ; en étudiant avec soin le travail fin et délicat des figures et des ornements, le dessin

de ces tiges surmontées de quatrefeuilles et, en dernière analyse, ce qui, je pense, est le meilleur argument, le costume des personnages, je retrouve par la comparaison des analogies frappantes. Les rois de cette coupe ont même couronne et mêmes vêtements que les rois de la châsse de Nanthelme, l'ordonnance des compositions est la même. J'en conclus donc que le ciboire, dit coupe de Charlemagne, appartient à la seconde moitié du XIII^e^ siècle.

22° AUTRE CIBOIRE, DIT COUPE DE CHARLEMAGNE ET AUSSI COUPE DE SAINT SIGISMOND[1].

Cette pièce d'orfévrerie, haute de 0^m^ 29, est en argent uni, travaillé au repoussé, dorée par place très-sobrement, et décorée seulement d'ornements gravés d'un goût exquis.

La coupe et le couvercle ont le même profil, et ils présentent, étant réunis, la forme d'une sphère aplatie aux pôles, et renflée au-dessus et au-dessous du cercle horizontal qui occupe le centre. Le ciboire est supporté par un pied circulaire en doucine, et surmonté d'un bouton que la main peut saisir plus facilement que le couvercle lui-même.

Le cercle horizontal, sur lequel vient s'emboîter le couvercle, est orné de feuillages tracés

1. Article 19^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Cyphus Caroli magni.

Article 14^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Calix alter operè simpliciori.

en demi-cercle, et de deux petits demi-cercles concentriques gravés et dorés. Le renflement de l'hémisphère inférieur et de l'hémisphère supérieur est orné seulement d'une gravure dorée formant douze arcs de cercle, qui se perdent à leur point de rencontre dans des pommes de pin aussi gravées et dorées.

Le bouton, de forme ovoïde, se raccorde avec le couvercle par un pied uni, dont le profil est à peu près semblable au pied du ciboire. Il est orné au pourtour de trois quatrefeuilles gravés, dorés et accostés de trois dragons retombants finement ciselés en relief. Le sommet du bouton porte aussi un quatrefeuilles gravé et doré.

Le pied se rattache à l'hémisphère inférieur du ciboire par une bague composée de trois moulures, et suivie d'une partie cylindrique unie et dorée. A partir du ressaut qui termine cette naissance, le pied est décoré de douze cannelures peu profondes, plates dans les fonds et dessinées seulement par des baguettes demi-rondes en saillie, obtenues au repoussé ; ces nervures vont se perdre dans la moulure à gorge toute simple qui borde la base du pied. Autour du pied, à un centimètre du bord extérieur, court un dessin gravé et doré, qui rappelle ce qu'on nomme aujourd'hui une grecque.

Le bouton qui est creux contient un morceau de métal, de sorte qu'il est impossible de bouger le ciboire sans produire comme un bruit de gre-

lot. Cette circonstance a donné lieu à la description suivante de cet objet, trouvée dans un inventaire du mois d'août 1659 : « Cista quæ dum fertur sonat. » On dit que l'intérieur du ciboire, devenu reliquaire, est orné de dessins gravés et dorés du meilleur goût. Je n'ai pas pu le vérifier, car il faut, pour ouvrir un reliquaire, une autorisation spéciale que je n'ai point osé demander.

Ce ciboire n'est pas plus la coupe de saint Sigismond, que le précédent n'était la coupe de Charlemagne, et je crois, en considérant le parti pris d'ornementation en arcs de cercle terminés par des pommes de pin, que cette pièce est plus ancienne que la coupe de Charlemagne. Je n'hésite pas à dire qu'elle appartient à la fin du XII[e] siècle[1].

23° CROIX RELIQUAIRE, DITE CROIX DE SAINT-LOUIS[2].

Ce reliquaire, en forme de croix au pied fiché, est en argent repoussé, et doré dans quelques

1. Hauteur totale 0. 29 c. Hauteur du bouton 0. 044 m. Hauteur du pied 0. 092 m. Diamètre du ciboire au cercle horizontal 0. 144 m. Diamètre du pied 0. 101 m.

2. Article 22e de l'inventaire de l'abbé Miles : Duæ cruces continentes de pretioso dominicæ crucis ligno. (Nota. L'abbé Miles a réuni, sous un même numéro de son inventaire, les deux croix reliquaires dites, l'une de saint Louis, l'autre de saint André.)

Article 2e de l'inventaire des Bollandistes : De vera cruce Salvatoris nostri.

parties, mais très-sobrement. Sa hauteur totale est de 29^{c} 5^{m}, et la longueur de la traverse est de 15^{c} 8^{m}. Les quatre extrémités se terminent en forme de fleur de lis ; le montant et les bras sont couverts d'ornements, dont le dessin principal en moitié d'X rappelle la disposition des filigranes appliqués sur la bordure de la manche du bras de saint Bernard, motif sur lequel M. Blavignac s'est surtout appuyé pour assigner à ce dernier la date du IX^{e} siècle. Les contours de la croix sont bordés par un rang de petites perles repoussées d'une finesse exquise. Cinq médaillons, entourés aussi par un rang des mêmes petites perles, sont placés, l'un au centre de la croix et les quatre autres vers les extrémités, de manière à toucher aux ornements en forme de fleur de lis. Le médaillon du centre porte l'agneau pascal ; celui de l'extrémité supérieure, l'aigle de saint Jean ; celui du bras à gauche, le lion de saint Marc ; celui de droite, le bœuf de saint Luc, et celui de l'extrémité inférieure, l'ange de saint Matthieu. Aux quatre extrémités, au milieu de l'ornement en fleur de lis qui termine la croix, on voit une place circulaire un peu en creux et percée d'un ou deux petits trous ressemblant à des trous de rivet. Peut-être y avait-il là primitivement quatre chatons enchâssant des pierres précieuses.

La gravure seule peut donner une idée exacte de l'élégance et de la légèreté des ornements, qui couvrent le montant et les bras de ce reliquaire.

Il contient une parcelle de la vraie Croix, et la tradition rapporte que l'abbaye le doit aussi à la générosité de saint Louis. Bien que la lettre du roi ne fasse pas mention de ce cadeau, rien ne s'oppose dans le style de cette belle pièce d'orfévrerie à ce qu'on ne puisse admettre cette origine. Cette croix m'a semblé positivement porter tous les caractères de l'art du XIII^e^ siècle ; c'est un vrai chef-d'œuvre au double point de vue du goût dans la composition et de la délicatesse dans l'exécution. J'aurais bien voulu voir et étudier l'autre face du reliquaire, mais il est enfermé et scellé dans une enveloppe aussi en forme de croix, ornée d'émaux grossiers, de pierres fausses et de dessins gravés à la pointe, représentant les instruments de la Passion. Cette enveloppe porte, en outre, les armes des Quartery, famille de Saint-Maurice, qui a donné deux abbés au monastère d'Agaune, et il est probable qu'elle fut exécutée sur l'ordre du premier abbé, Georges, qui gouverna l'abbaye de 1618 à 1640. Georges était un homme ferme, habile et prudent administrateur ; c'est lui qui construisit l'église actuelle, et il s'occupa beaucoup du trésor. Le second abbé du nom de Quartery, Jodoc ou Jean VI, était au contraire un homme faible, indécis, et son administration, qui dura de 1657 à 1669, porta de graves préjudices à tous les intérêts de l'abbaye. Je ne puis donc pas dire si la face postérieure de ce reliquaire est ornée ou si elle est en métal uni.

24° CROIX RELIQUAIRE, DITE CROIX DE SAINT-ANDRÉ[1].

Cette croix, en argent repoussé et doré par place, est haute de 47°; la longueur de la traverse est de 27° 6ᵐ. Comme dans la précédente, son extrémité inférieure est terminée par un appendice pyramidal qui, enfoncé dans une mortaise préparée à cet effet, servait probablement à la faire tenir debout. Le montant et les bras sont décorés d'un rinceau plat à deux filets, terminé à chaque enroulement par une large feuille que dépasse une pomme de pin. Ce rinceau est encadré sur chaque bord par un rang de petites perles. Au point d'intersection du montant et de la traverse est fixée une plaque quadrangulaire, ornée d'une rosace en quatre feuilles formée par des tiges à feuillages très-légers, au milieu desquelles figurent quatre pommes de pin. Cette plaque, encadrée d'un filet et d'un rang de perles, est montée sur une charnière qui, en s'ouvrant, laisse voir un caisson dont l'épaisseur ne dépasse pas celle de la croix, soit 2°; c'est là qu'est déposée la relique. A la partie supérieure est fixée l'inscription traditionnelle

I : N : R: I

1. Article 22e, déjà cité, de l'inventaire de l'abbé Miles : Duæ cruces continentes de pretioso dominicæ crucis ligno.
Article 19e de l'inventaire des Bollandistes : Pars crucis sancti Andreæ, inclusa cruce argentea.

en lettres dorées sur champ d'émail bleu foncé.

La croix se termine à chacune des quatre extrémités par une véritable fleur de lis avec ses trois feuilles et sa traverse seulement. Il est aisé de voir que ces ornements ont subi de profondes dégradations ; il ne reste plus que le fond en métal uni, fort bossué et fixé sur le bois, qui forme l'armature, par des rivets anciens et par de gros clous relativement modernes. Il paraît clair que ces fleurs de lis et leurs traverses étaient primitivement bordées d'un rang de petites perles semblables à celles qui entourent toute la croix ; mais que contenait le champ laissé libre par les perles? Si une conjecture était permise, je pencherais pour un ornement filigrané, car il m'a semblé apercevoir de légères traces de soudure à la surface du métal.

Ce reliquaire me paraît, à peu d'années près, contemporain de la croix de saint Louis. Nous y remarquons les mêmes encadrements de perles exécutés avec la même délicatesse, la même forme de lettres que sur la monstrance donnée par le même roi ; enfin nous constatons la présence de la pomme de pin au milieu des rinceaux. Or, ce dernier motif d'ornement était très-usité au XIII^e^ siècle ; nous le retrouvons dans les édifices et dans les œuvres d'orfèvrerie, par exemple dans la châsse des grandes reliques d'Aix-la-Chapelle, où il est employé avec profusion. Cependant je crois le reliquaire de saint André plutôt antérieur

que postérieur aux deux objets donnés par saint Louis, et je me fonde pour avancer cette opinion sur l'ampleur du rinceau décoratif de la hampe et de la traverse. Je retrouve là une simplicité d'enroulement, une largeur d'exécution qui rappelle le dessin des maîtres du XII^e^ siècle, et je conclus en disant que la croix reliquaire, dite de Saint-André, parce qu'elle contient un morceau de la croix sur laquelle cet apôtre fut martyrisé, appartient aux vingt premières années du XIII^e^ siècle.

25° ANNEAU DE SAINT MAURICE[1].

Cette bague se compose d'un anneau méplat, qui s'ajuste à un chaton ovale saillant de 2^m^, long de 3^c^ 1^m^ et large de 2^c^, le tout en or uni et poli. Un saphir ovoïde d'un bleu très-pâle est enchâssé dans le chaton. Cette pierre est défigurée par deux entailles profondes et par six trous d'un diamètre de moins d'un millimètre ; tous ces accidents n'ont point été produits par la main de l'homme, ce sont des défauts naturels, car les entailles sont polies jusqu'au fond, et les trous aussi profondément qu'il a été possible au lapidaire de le faire. Je n'ai pas cru nécessaire de donner un dessin de ce bijou qui ressemble à

1. Article 15° de l'inventaire de l'abbé Miles : Scrinium cum tribus annulis sancti Mauritii.

Article 12° de l'inventaire des Bollandistes : Annulus sancti Mauritii.

toutes les bagues antiques exécutées dans les mêmes conditions de simplicité. Tout le monde peut donc s'en faire une idée très-exacte. Le saphir est de qualité fort inférieure ; la monture est sans valeur artistique, et ce bijou n'a d'autre prix que celui que lui donne la légende catholique.

26° STATUE ÉQUESTRE DE SAINT MAURICE[1].

Cette statue, d'une hauteur totale de 58c 5m, est exécutée en argent en partie travaillé au repoussé, en partie fondu et ciselé. Elle représente saint Maurice, armé de toutes pièces comme les chevaliers du XVIe siècle, et monté sur son cheval de bataille.

Le cheval repose[2] sur un socle ovale, soutenu lui-même par quatre chimères ridiculement petites proportionnellement à la masse qu'elles supportent. Le socle[3] se compose de deux rangs de

1. Article 16e de l'inventaire de l'abbé Miles : Equus argenteus super quo est effigies sancti Mauritii cum omnibus ejus petiis pertinentiis ornamentis argenteis. (Nota bene.) Cet article, d'une écriture différente, a été ajouté au bas d'une page de l'inventaire. L'abbé Miles, en effet, mort en 1572, ne pouvait pas parler d'un objet donné seulement en 1577.

Article 20e de l'inventaire des Bollandistes : Fragmenta aliquot vestium sancti Mauritii in pulcherrima statua equestri argentea sancti Mauritii, dono data a serenissima Sabaudiæ domo.

2. La hauteur du cheval, de la plate-forme du socle au-dessus de la croupe, est de 29 c 5 m.

3. L'élévation du socle, chimères comprises, est de 8 c 3m.

moulures assez chargées, séparant une gorge décorée de deux écussons ovales aux armes de Savoie et de six ornements, qui forment chacun un carré posé sur un de ses angles, et au milieu duquel est ciselée une rosette à quatre pétales aigus. Ces huit motifs sont encadrés par des compartiments formés de baguettes se raccordant avec les écussons et les carrés, dont les champs sont ornés de rinceaux délicats et bien gravés. La plate-forme du socle est creusée comme un bassin, et c'est à l'intérieur de ce bassin, sur une bande qui en fait le tour, que l'on peut lire l'inscription suivante :

EX· VOTO· DEDIT· EM· FIL· DVX· SAB· 1577.

Le cheval est couvert d'un caparaçon fort délicatement ciselé, dont le bord inférieur se termine en manière de lambrequin à pointes. A ces pointes pendaient primitivement des glands mobiles qui, presque tous, ont disparu, et il n'en reste plus aujourd'hui que deux ou trois. L'ornement du caparaçon consiste en un quadrillé dont les carrés sont alternativement occupés par des quatre-feuilles et par des rosettes à quatre pétales aigus du même dessin que celles de la gorge du socle. Quatre écussons ovales à la croix de saint Maurice, inscrits dans des cuirs assez compliqués, décorent en outre cette housse déjà si magnifique; ils sont placés, deux à la hauteur des épaules du cheval, et deux à la hauteur de ses cuisses. Le

même caparaçon couvre la moitié du cou; il est bordé par un lambrequin, dont les pointes et les glands sont retournés sur le fond au lieu de pendre en dehors, et s'engage sous une armure composée de plaques de fer, et destinée à défendre la crinière; il est en outre assujetti par un bandeau de poitrail couvert d'entrelacs et de rosaces. La tête est défendue par un chanfrein armé d'une pointe de lance entre les deux yeux.

Saint Maurice est assis presque debout[1] sur une selle à arçon très-élevé; il est couvert d'une armure complète et très-ornée, dont les épaulières figurent des têtes de lions. Le casque est sans cimier, et sa visière mobile laisse voir, lorsqu'on la soulève, le visage du saint que l'artiste est loin d'avoir idéalisé. Les yeux sont louches, la moustache se hérisse; l'expression générale est grotesque et tout à fait indigne de l'intrépide chef de la sainte légion. Primitivement la main droite soutenait une lance, et l'épée était au fourreau; mais cette lance a été brisée et perdue, et on l'a remplacée provisoirement par l'épée. Les chaînettes, qui forment les rênes de la bride, se réunissent dans la main gauche. Les deux cuirasses portent en leur milieu l'écusson à la croix de saint Maurice.

En somme, cette œuvre, dont la date est cer-

1. La hauteur du saint, du talon au sommet du casque, est de 34c.

taine, et qui appartient aux beaux temps de la Renaissance, n'est pas remarquable dans son ensemble. Le cheval est lourd, raide et trop haut sur jambes, mal dessiné par conséquent. Le cavalier est plus raide encore que sa monture, et son visage est affreux. Le côté de la statuaire est donc tout à fait inférieur. Le côté décoratif cache un peu ces défauts. Les détails du caparaçon et de l'armure sont, malgré leur accumulation, bien composés, et surtout très-bien exécutés. Ce travail d'orfévrerie sort, bien certainement, d'un atelier allemand. Emmanuel Philibert avait chargé le chevalier de Lostan, son grand bailli au duché d'Aoste, de présenter ce reliquaire en son nom aux religieux de Saint-Maurice, et il avait accompagné ce don d'une lettre, qui est conservée aux archives de l'abbaye ; en voici la copie. Sur l'adresse :

« A Révérends, vénérables, nos très-chers bien-aimés et dévots orateurs, les abbés et religieux de Saint-Maurice, en Chablais. »

A l'intérieur :

« Révérends, vénérables, très-chers bien-aimés et dévots orateurs, pour la singulière dévotion que nous avons toujours eu à monseigneur saint Maurice, protecteur de notre maison, nous avons, entre aultre chose, faict faire une sienne imaige en argent, laquelle vous sera présentée de notre part par le ch^er^ Dom Humbert de Lostan, présent porteur, pour estre mise en vostre église, à laquelle

nous l'avons dédiée : vous priant d'avoir souvenance de nous en vos prières, ainsi que il vous dira plus particulièrement ledict chevalier à qui nous remettant prions N. S. qu'il ait, Révérends, vénérables, très-chers bien-aimés et dévots orateurs, en sa sainte et digne grâce.

« De Turin, ce 21 décembre 1577.

« Vostre bon amis, PHILIBERT. »

27° CROSSE EN ÉMAIL CHAMPLEVÉ[1].

Cette crosse, composée d'une douille, d'un nœud et d'une volute, est en émail champlevé sur cuivre doré. Les fonds sont de ce bleu particulier aux émaux sortis des ateliers de l'école de Limoges.

La douille est ornée de rinceaux en réserve terminés par des feuilles de lierre émaillées, les unes en jaune clair sur les bords, puis en vert dégradé avec un point rouge près de la tige ; les autres en blanc sur les bords, puis en bleu dégradé avec le même point rouge à la tige. Ces rinceaux encadrent deux médaillons à quatre lobes, au milieu desquels est une figure d'ange, à la main droite bénissante, en réserve et gravée. La douille est entourée à la base et au sommet

1. L'inventaire de l'abbé Miles ne fait pas mention de cette pièce.

L'inventaire des Bollandistes se borne aux reliquaires, il est clos par conséquent. Ce qui me reste à décrire ne comprend plus que des objets dits de sacristie.

par des moulures dorées. Il n'est pas inutile de rappeler comment s'obtenaient ces émaux nuancés sans cloisonnage préalable ; après le refroidissement d'un premier émail, qui avait rempli les parties creusées dans le métal, l'ouvrier, à l'aide de la roue armée d'une molette analogue à celle dont on se sert pour graver les pierres fines, ouvrait un compartiment dans ce premier émail et le remplissait d'un émail d'une autre couleur. La pièce était alors remise au feu, et la fusion faisait adhérer le nouvel émail à l'ancien sans les mélanger. Cette opération se renouvelait autant de fois qu'il y avait de nuances à fixer. Pour les feuilles qui nous occupent, la douille a dû retourner quatre fois au feu[1].

Le nœud, fait en deux parties, est percé de quatre médaillons ronds, à jour, remplis par des dragons, dont la queue se replie en rinceau terminé par une feuille de lierre émaillée en bleu, et dont les ailes contiennent un champ d'émail bleu aussi chargé d'un léger rinceau en réserve. Les médaillons sont entourés d'une bande ondulée, émaillée en jaune, en vert de deux nuances avec point rouge ; ils sont reliés par des cercles émaillés de deux bleus et de rouge avec une rosette à quatre pétales aigus en réserve. Dans les intervalles laissés libres en haut et en bas, on voit

1. Cette opération est parfaitement décrite dans l'ouvrage de M. de Linas : Orfévrerie mérovingienne, Paris, in-8° 1864.

des pointes de feuilles émaillées de même. Le nœud est surmonté d'une crête quadrangulaire de feuilles gravées et dorées qui entoure le pied de la volute.

La volute, à quatre pans posés en losange, est à crochets dorés, et se termine par une grande feuille très-finement gravée sur les parties en métal et décorée d'émaux aux nuances que j'ai déjà décrites. Les quatre pans de la volute sont chargés alternativement de caractères pseudo-arabes. de rinceaux et d'étoiles en réserve sur fond bleu. Les crochets, qui garnissent l'arête extérieure de la crosse, s'arrêtent à la première révolution et se terminent par un ornement à feuilles dorées, ciselées et gravées, qui vient se rattacher au pied de la volute.

Il ne me paraît pas possible de contester l'origine de cette crosse; elle appartient bien à l'école de Limoges, et elle ressemble à toutes celles que l'on voit dans nos collections, et qui sont attribuées au XIII[e] siècle. Je crois admissible la tradition de l'abbaye, où on est convaincu que cette crosse a été fabriquée pour l'abbé Nantelme (1223-1258), l'un des premiers abbés de Saint-Maurice autorisés par le Saint-Siége à porter la crosse et la mitre.

28° CROSSE DE FÉLIX V[1].

1. Il n'est pas question de cette crosse dans l'inventaire de l'abbé Miles.

Cette crosse, en argent naturel ou doré en partie travaillé au repoussé, en partie fondu et ciselé, et décorée en outre de quelques émaux champlevés, se compose d'une douille relativement très-courte, d'un nœud qui sert de base à un pinacle tronqué à trois étages, et de la crosse proprement dite ou crosseron.

La douille est cannelée et terminée à son extrémité inférieure par un bourrelet ovoïde fait au repoussé et orné de sortes de chatons quadrangulaires, dont les surfaces contiennent des quatrefeuilles gravés.

Le nœud, beaucoup plus saillant que le bourrelet inférieur, est comme lui ovoïde. Il est orné de plaques ovales émaillées en bleu, avec rinceaux en réserve correspondant aux six pans de la base du pinacle, et de chatons quadrangulaires contenant des quatrefeuilles en réserve sur fond émaillé en bleu.

La base du pinacle est exagone; elle a la forme d'un cône renversé. Les six faces sont couvertes de feuillages, tous différents, en réserve sur fond d'émail bleu foncé. Les arêtes, qui séparent ces faces, sont décorées chacune d'une ligne de crochets très-délicatement ciselés et dorés.

Sur cette base s'élève un pinacle tronqué en ce sens qu'au lieu d'une flèche, c'est la crosse elle-même qui couronne son sommet. Il est à six faces et à trois étages en retraite l'un sur l'autre. Chaque face est séparée de la face voisine par un

contre-fort, et contient au premier étage une niche avec son dais qui abrite une figure d'apôtre, haute de 4c. Ces apôtres sont saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Jean l'évangéliste et saint Jacques. Je n'ai pas pu reconnaître la sixième figure, qui tient aussi un livre de la main gauche; mais comme le bras droit a été brisé, et que, par conséquent, il ne soutient plus l'attribut qui devait faire reconnaître le personnage, il est impossible de rien déterminer à cet égard. Derrière ces statuettes, le fond de la niche représente un fenêtrage, dont les meneaux se détachent sur un fond émaillé en bleu foncé.

Dans le contre-fort, à cet étage, l'artiste a ménagé deux rangs de niches superposées, à dais soutenus par des colonnes torses; dans les niches inférieures s'abritent des figurines de chevaliers armés de toutes pièces, et portant tous primitivement un bouclier[1] avec une lance ou une épée. Ces figures, hautes de 2c 5m, sont ciselées avec une telle minutie que les visières des casques sont mobiles et permettent, lorsqu'on les soulève, de voir les visages.

Le deuxième étage ne contient, sur chaque face, qu'une grande fenêtre à trois rosaces; les contre-forts sont aussi divisés en deux rangées

1. Deux chevaliers seulement ont conservé leurs boucliers sur lesquels sont des armoiries émaillées. L'un porte de gueules au lion d'argent; l'autre d'azur à trois étoiles d'or, deux et une.

de niches surperposées, mais elles sont vides. Les faces du troisième étage sont occupées par des fenêtres plus étroites et plus basses; tout cet édifice est couronné par une galerie découpée à jour, d'où s'élance la crosse.

La crosse proprement dite est aussi exagone; quatre de ses faces, légèrement concaves, contiennent un feuillage au repoussé en argent sur fond doré. Les deux autres faces, concaves aussi, sont unies; sur l'arête, qui sépare ces deux dernières, monte une ligne de crochets, reliés entre eux par de grosses perles entourant aussi la volute; enfin la volute est terminée à l'intérieur par une figure d'ange à mi-corps, ciselée en plein relief.

La volute entoure une statuette de saint Maurice à cheval en armure du XV^e^ siècle. Le saint tient dans la main droite une lance, dont le drapeau porte la croix de saint Maurice, et son bras gauche soutient un écu chargé de la même croix.

Cette figurine, haute de 6^c^ 5^m^, repose sur un piédestal exagone en forme de cul de lampe; elle est moins finement exécutée que les autres statuettes et d'un dessin plus lourd.

Cette crosse a été donnée à l'abbaye de Saint-Maurice par Amédée VIII, duc de Savoie, élu pape en 1439, par le concile de Bâle, sous le nom de Félix V. C'était la crosse dont il se servait dans les grandes cérémonies de l'Église. On ignore aujourd'hui s'il la donna de son vivant ou seulement

par testament. Quoi qu'il en soit, le moment où cette pièce d'orfévrerie si compliquée fut exécutée ne peut être compris que dans la période de temps qui s'écoula entre l'élection d'Amédée VIII (1439) et sa mort (1451). Le monument qui nous occupe porte, du reste, dans toute son architecture (on peut ici se servir de cette expression), la date incontestable de sa fabrication. C'est bien là le style de l'art en décadence du milieu du XV^e^ siècle; on reconnaît les lignes tourmentées, le manque absolu de simplicité, la multiplicité des détails, la surcharge d'ornements qui distinguent les œuvres de cette époque. Malgré tous ces défauts, la crosse de Félix V[1] est une pièce remarquable, et nous devrions nous estimer heureux si nous possédions aujourd'hui des orfèvres capables de composer et d'exécuter une œuvre de ce genre.

Voici les dimensions principales : hauteur totale 84^c^ 5^m^.

Hauteur de la douille, y compris le bourrelet inférieur et le nœud, 16^c^ 2^m^.

1. En 1434 Amédé VIII, las des affaires, se retira à Ripaille, laissant le gouvernement à son fils Louis; en 1439, il fut tiré de sa retraite par les prélats du concile de Bâle, qui le nommèrent pape sous le nom de Félix V. En 1440, il abdiqua la couronne de Savoie; en 1449 il abdiqua la tiare, mettant ainsi fin au schisme qui désolait l'Église, et se retira de nouveau à Ripaille, d'où il continua à exercer une sorte d'autorité pontificale sur toute la Savoie jusqu'à sa mort survenue en 1451.

Hauteur de l'édifice, y compris la base émaillée, 34c 8m.

Hauteur de la crosse proprement dite 36c 5m.

Diamètre de la volute 16c 5m.

29° MITRE DE FÉLIX V[1].

Cette mitre en soie blanche est décorée de rinceaux et de feuillages brodés en or très-remarquables par la beauté du travail et l'élégance du dessin. Malheureusement elle est déparée par l'adjonction d'un grand nombre de pierres fausses montées sur des chatons entourés de plaques grossièrement émaillées. Les deux pointes de la mitre sont couronnées chacune par une croix de saint Maurice, incrustée de lames de verre rouge. Toute cette verroterie de mauvais goût produit le plus détestable effet, et enlève à cet objet le caractère de simplicité grave qu'il aurait conservé sans ces faux ornements. Je n'ai, du reste, parlé de cette mitre que pour présenter un travail complet et rappeler son origine quasi historique, puisqu'elle est aussi un don de Félix V.

30° CHANDELIERS DE FÉLIX V[2].

1. Dans l'inventaire de l'abbé Miles on lit :
In arca vestiarii :
Duæ mitræ solemnes. Una simplicior.
Peut-être la mitre de Félix V est-elle comprise au nombre des « Duæ mitræ solemnes.»

2. L'inventaire de l'abbé Miles contient un article ainsi

Ces chandeliers en argent fondu et ciselé étaient primitivement dorés ; mais il ne reste aujourd'hui que bien peu de trace de la dorure. Ils se composent d'un pied, d'une tige très-ornée et interrompue par un nœud, d'une bobèche et de la pointe destinée à recevoir le cierge.

Le pied, exagone et en doucine, s'épanouit en gouttière contre la plate-bande qui lui sert de base. Cette plate-bande, à six lobes et à six pointes dans les contre-lobes, se compose d'un rang de cercles dans lesquels sont inscrits des carrés à côtés curvilignes portant en leur centre un petit quatre-feuilles. Des trèfles remplissent les intervalles laissés libres entre les cercles en haut et en bas. Tout cet ornement, percé à jour, exécuté avec une délicatesse d'outil infinie, est encadré entre deux rangs de moulures relevées chacune par un cordon de petites perles.

La tige exagone aussi présente, à sa naissance sur le pied et à l'endroit où elle aboutit à la bobèche, une décoration semblable à très-peu près.

Sur chacune de ses faces sont ciselés, en haut et en bas, deux pignons compris entre des contre-forts à pinacles qui occupent les arêtes de la tige.

conçu :

Ornamenta altaris quæ requiruntur :

Duo candelabra argentea, quæ in summis festis portantur.

Cette description ne peut s'appliquer qu'aux chandeliers de Félix V, dont on se sert encore aujourd'hui pour les processions de la fête de saint Maurice.

Sous ces pignons se trouvent des fenêtres géminées. La seule différence qu'il y ait entre les pignons et les contre-forts des deux ornements, c'est que les pignons et les contre-forts figurés au-dessous de la bobèche sont privés, les premiers, de la croix qui surmonte ceux du bas, et les seconds, de leurs pinacles élevés.

Le nœud, situé entre ces deux motifs de décoration, a la forme d'une sphère aplatie sur ses deux pôles; il est orné de six chatons quadrangulaires très-saillants, posés la pointe en bas dans l'axe de chaque pan de la tige, et dont la surface porte un quatrefeuilles gravé au burin. Dans les triangles formés par les intervalles des chatons, l'artiste a gravé des trèfles et ciselé en relief des feuilles d'un goût charmant.

La bobèche, dont le fond est tout uni, porte pour seul ornement un entrelacs de tiges formées par des perles et terminées par des trèfles. Une partie de ces tiges, qui garnissaient primitivement la circonférence de la bobèche, a été brisée et n'existe plus aujourd'hui. Il en reste assez cependant pour juger combien le dessin en était gracieux, et combien il faut déplorer les accidents qui ont mutilé ces monuments d'un art un peu maniéré peut-être, mais au demeurant encore plein de charme. Du centre de la bobèche s'élance la pointe conique, exagone aussi, sur laquelle le cierge était fixé. Sur l'une des faces du pied sont gravées les armes de la maison de Savoie, avec

les clefs de saint Pierre en sautoir, l'écu sommé de la tiare.

Ces chandeliers[1] ont été aussi donnés à l'abbaye de Saint-Maurice par Félix V, et faisaient partie des ornements de sa chapelle particulière. Ils sont infiniment supérieurs, selon moi, à la crosse que j'ai décrite, et bien qu'ils appartiennent à la même époque, ils sont composés avec un goût plus sobre; en un mot, ils l'emportent de beaucoup en style et en exécution.

31° ENCENSOIR DE FÉLIX V[2].

Cet encensoir est en argent simplement découpé et soudé, sauf quelques parties sur lesquelles on a employé un peu de ciselure et de gravure[3].

La partie inférieure, celle où l'on dépose les charbons allumés et l'encens, est une simple coupe unie, sans aucun ornement. Le couvercle exagone présente, sur chacune de ses faces, un fronton en plein cintre, percé de deux fenêtres géminées et d'une rose placée entre les fenêtres et au-dessus. Les six arêtes, qui séparent les faces de l'exagone, sont occupées par un contre-fort sans pinacle;

1. Voici leurs dimensions :
Hauteur totale, pointe comprise, 25 c 5m.
Diamètre du pied 12 c.
Hauteur de la plate-bande du pied 2 c.
Diamètre de la bobèche 10 c 2 m.
2. Il n'en est pas question dans l'inventaire de l'abbé Miles.
3. La hauteur totale de l'encensoir est de 20 c.

c'est au milieu de ces contre-forts que passent les chaînes de l'encensoir pour aller se rattacher à la coupe inférieure.

Le premier étage, composé de ces frontons, est surmonté par un clocher exagone aussi, dont chaque face est percée d'une seule fenêtre géminée et couronnée par un fronton en ogive, garni de crochets ciselés d'un joli dessin. Chacune des arêtes des six faces du clocher est aussi occupée par un contre-fort; mais ici ces contre-forts se terminent par un pinacle assez finement ciselé. Le toit, sur lequel les ardoises sont figurées par la gravure, est une pyramide exagone assez élancée et terminée par une boule.

Cet encensoir provient aussi de la chapelle de Félix V, qui le donnait à l'abbaye de Saint-Maurice, en même temps qu'il y faisait déposer la mitre, la crosse et les chandeliers déjà décrits. J'aurais certainement négligé cette pièce, dont le travail est assez pauvre, si je n'avais voulu, ainsi que je l'ai dit plus haut, présenter réunis ici les quatre objets dus à la générosité de cet homme extraordinaire, qui fut prince régnant, pape, et termina ses jours en ermite.

32° CALICE DU CARDINAL SCHINER [1].

Ce calice, en argent doré par parties, repose sur un pied exagone dont la base est à trois lobes et à trois pointes dans les contre-lobes; mais ici les lobes

1. Article 32e de l'inventaire de l'abbé Miles : Unum calicem deauratum.

ont un dessin tout particulier; au lieu d'être des demi-cercles ou des quarts de cercle, ils se composent d'une face légèrement curviligne accostée de deux doucines. Les faces du pied sont ornées de trois écussons et de trois figures d'anges gravés au burin; les écussons ne portent pas d'armoiries.

La tige est interrompue par un nœud exagone, dont les faces sont aussi chargées de figures tracées au burin. Le nœud est compris entre deux bagues d'ornement, qui sont la partie la plus délicatement traitée du calice. Cette décoration est composée de feuillages ciselés et dorés et de fleurs émaillées d'un travail assez précieux. La coupe est en argent doré tout uni.

La hauteur totale du calice est de 31^{c} 5^{m}. Le diamètre du pied est de 18^{c} 5^{m}; le diamètre de la coupe de 13^{c} 2^{m}.

Cette pièce d'orfévrerie appartient au commencement du XVI^{e} siècle.

Elle a été fabriquée pour le cardinal Schiner, évêque de Sion, ennemi implacable de la France, qui la donna à l'abbaye de Saint-Maurice, lorsque forcé de quitter le Valais, il chercha un refuge à Rome, où il mourut en 1521. On ne se sert plus maintenant de ce calice; il figure parmi les objets qui composent le trésor : à ce titre, et aussi à cause du souvenir historique qui s'y rattache, je l'ai compris dans mon inventaire. Si je n'avais consulté que sa valeur artistique, je l'aurais certainement négligé.

A

Ed. Aubert del.

B

L. Dardel sc

TRÉSOR DE SAINT-MAURICE

Paris. Imp. Dumas-Vorzet rue St. Maur

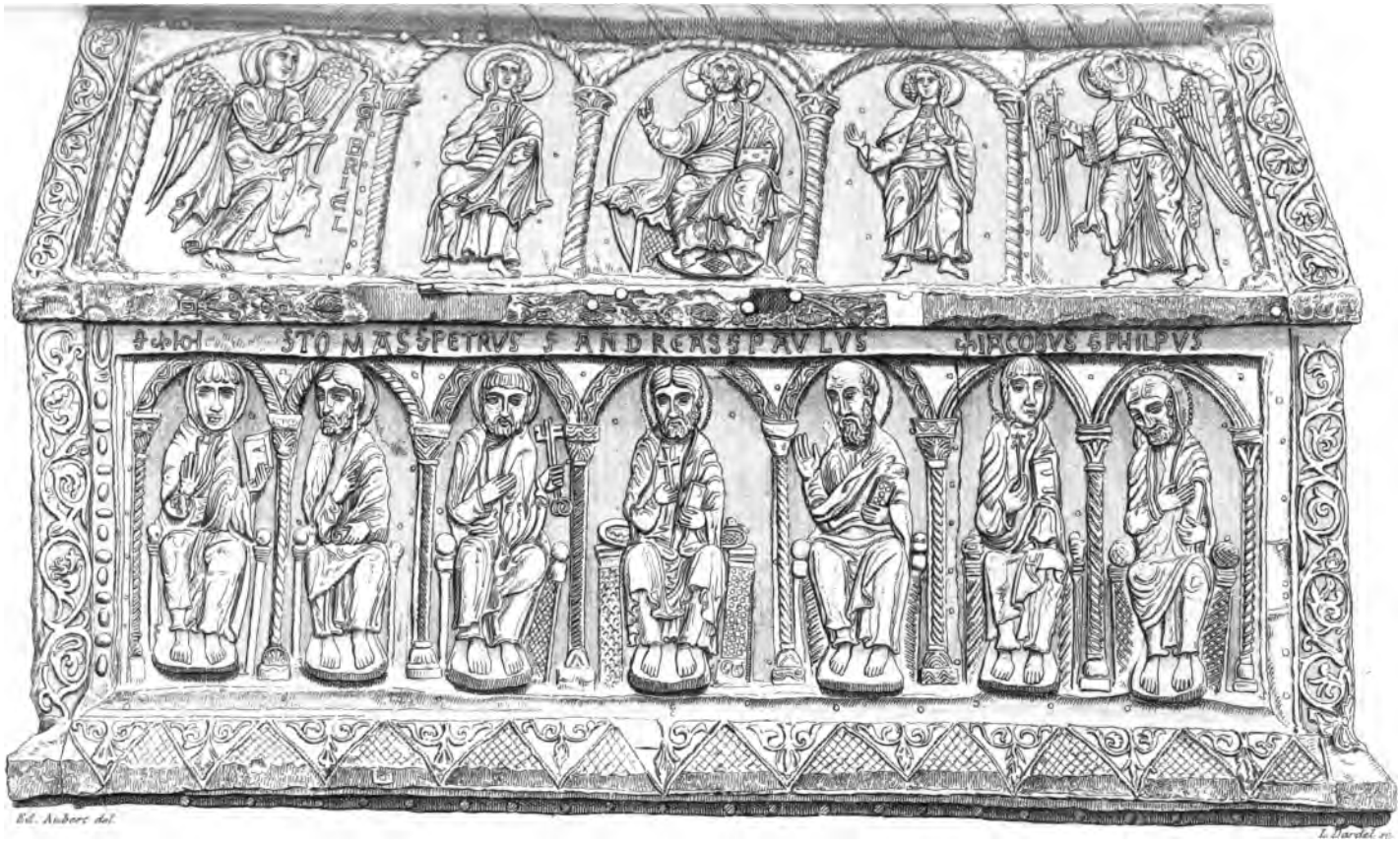

TRÉSOR DE SAINT-MAURICE

Paris. Imp. Dumas-Vorset, rue St Placide, 10.

Ed. Aubert del. L. Dardel sc.

TRÉSOR DE SAINT-MAURICE

Paris. Imp. Dumas-Vernet, rue St. Placide, 18.

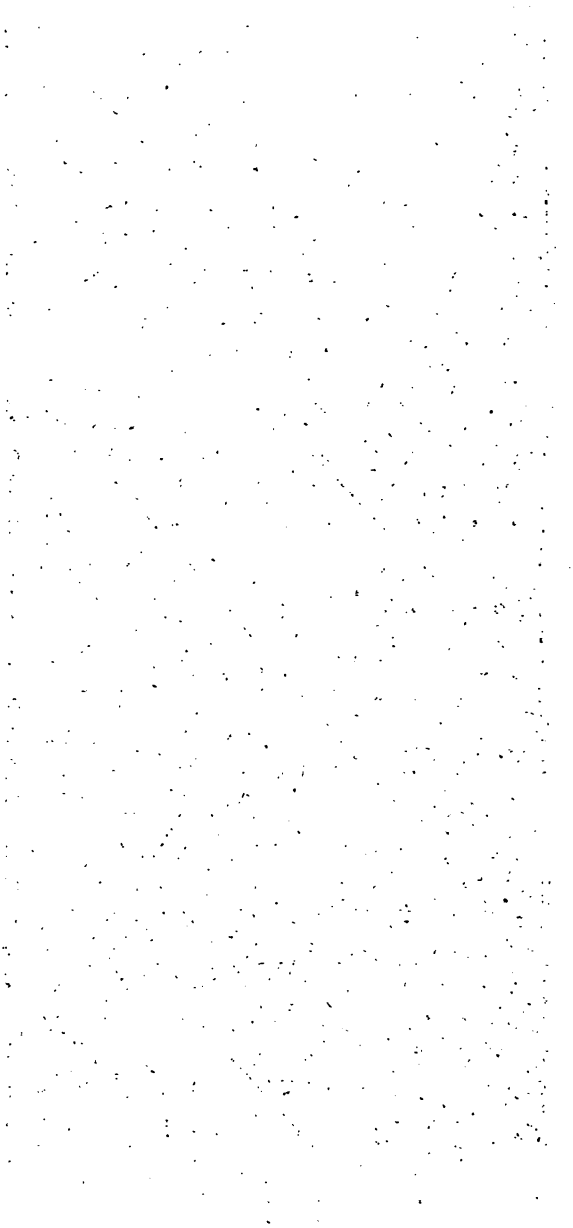

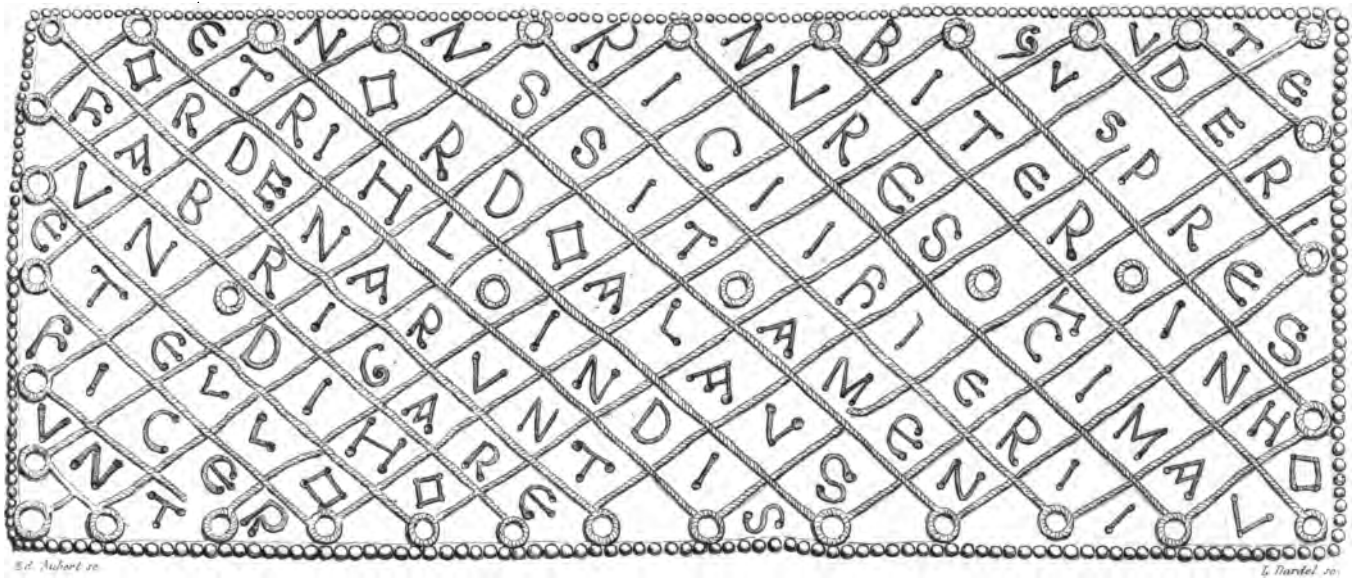
TE DERIS SPRES INH VSQVE BITERROIS IMAV VRESOCIIS RICIIERIIS NSSITOAMENDIS NORDOALAVS ETRIHLOINTARE ORDENARIGADIHO FABRICAVIT
Ed. Aubert sc.
L. Nardel sc.

TRÉSOR DE SAINT-MAURICE

Paris. Imp. Dumas-Vorzet, rue St. Placide, 18.

LIEUX DE REFUGE

DES

ANCIENS HELVÈTES

Par M. Keller,

associé correspondant étranger, à Zurich.

Lu dans les séances des 13 Janvier et 10 Mars 1869.

Les pages qui suivent renferment des notions étendues sur une série de monuments qui diffèrent considérablement entre eux, et dont la nature et la situation ont fait précédemment l'objet de mes recherches dans les *Mémoires de la Société archéologique de Zurich*. Les uns appartiennent à la classe des lieux de refuge ou *Castella*, que j'ai décrits dans le tome septième des Mémoires de la même Société, en y joignant des planches destinées à les faire mieux connaître; les autres, qui s'offrent à nos regards sous la forme de monticules factices, coniques, composés de terre, doivent être rapprochés des *Tumuli*, dont on trouve la description dans le tome troisième des Mémoires que je viens de citer; quelques-uns constituent des monuments dont la véritable destination est restée

inconnue jusqu'à présent; enfin, une quatrième espèce se compose de villas, de constructions militaires ou d'établissements ruraux appartenant à l'époque gallo-romaine de la Suisse. Sans doute les notions que j'ai recueillies au sujet des diverses antiquités dont je viens de parler, ne nous apprennent rien d'absolument nouveau dans le domaine de la science archéologique; néanmoins, en nous révélant une foule de faits épars et curieux, tous récemment observés, ils serviront tout à la fois à compléter mes publications précédentes et à augmenter la connaissance de quelques uns des monuments les plus anciens de la Suisse.

CASTELLA ET REFUGES.

Je crois avant tout devoir faire observer que les fortifications en terre, dont je me propose d'entretenir mes lecteurs, sont loin d'être exclusivement propres aux populations de l'ancienne Gaule; car on les rencontre et même très-fréquemment dans les lieux habités autrefois par les Germains et par les Slaves. Le plus ordinairement ces fortifications consistent en enceintes ou remparts. Le *Arces Alpibus impositæ tremendis* des Rhetiens, qui, pas plus que les peuples dont il vient d'être question, n'ont élevé de murs en pierres, n'étaient que des hauteurs fortifiées au moyen de fossés ou de retranchements en terre.

Les enceintes des cités italiques elles-mêmes, placées sur le sommet des montagnes, ont dû leur origine à des refuges fortifiés de la même manière.

Il me semble également utile de remarquer que dans les Commentaires de César le mot *refugium* ne se rencontre jamais, et que le mot *perfugium* lui-même est pris dans le sens abstrait la seule fois qu'il est employé; néanmoins je trouve bon d'employer le premier de ces deux mots pour désigner les localités fortifiées des montagnes.

Dès l'année 1851, j'ai eu l'occasion de décrire, dans une dissertation à laquelle j'ai donné le titre de *Forteresses celtiques situées sur les bords du Rhin, au-dessous de Schaffhausen*, un certain nombre de lieux fortifiés qui remontent incontestablement à l'époque celtique de la Suisse. Leur destination évidente était de fournir un refuge aux habitants du voisinage contre les invasions de l'ennemi. Dans la description que j'en fis, j'émis alors l'opinion que ces places de sûreté avaient dû leur origine aux besoins nés des guerres mentionnées par César lorsqu'il dit, liv. I, chap. 1 *de bello gallico : qua de causâ Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt, quod fere quotidianis præliis cum Germaniis contendunt, cùm aut suis finibus eos prohibent aut ipsis in eorum finibus bellum gerunt.* « *La raison pour laquelle les Helvètes sont plus courageux que les autres Gaulois tient à ce que journellement ils se battent avec les populations*

germaniques qui habitent les bords du Rhin, soit afin de protéger leur propre territoire, soit afin d'envahir celui des Germains. »

Depuis la publication de ce premier mémoire, j'ai poursuivi les recherches que j'avais entreprises sur la situation des refuges antérieurs à l'époque romaine, et ces recherches ont amené la découverte d'un nombre considérable de lieux fortifiés par la main de l'homme, dont plusieurs, par leurs tracés et leur situation, présentent la plus évidente analogie avec les forteresses des bords du Rhin, tandis que d'autres, placés dans l'intérieur des terres, ont dû être élevés dans le but de procurer aux habitants réunis de toute une vallée, ou aux individus vivant dans des hameaux, une protection momentanée pendant la durée des guerres civiles qui, si souvent, éclataient entre les différentes peuplades de la Gaule, notamment dans les dernières années de son indépendance.

Avant de passer à la description de ceux de ces refuges qui ont été récemment explorés, il ne me paraît pas hors de propos de rappeler ici ce que nous savons des constructions civiles et militaires des Gaulois.

Les habitations des populations de la Gaule, nommées *ædificia* ou *tecta* dans les Commentaires de César, formaient des maisons isolées, lesquelles, pour éviter la chaleur, étaient ordinairement élevées dans le voisinage des forêts et des fleuves,

comme César lui-même nous l'apprend en ces termes, en parlant de la demeure d'Ambiorix : *Sed hoc quoque factum est, quod ædificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum, qui vitandi æstus causa plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates* (*De B. G.* lib. VI, c. 30). Au dire de Strabon (liv. IV, cap. 43), la maison gauloise était spacieuse et consistait en cloisons formées de planches ou simplement d'osier, surmontées d'un toit élevé, *in casas quæ more gallico stramentis erant tectæ...* (César, *de B. G.* lib. V, c. 43). Le plan de la maison était circulaire ; le toit, couvert en paille, affectait la forme conique, les murs étaient bâtis en carreaux de terre glaise enchâssés dans des poteaux ou des perches.

J'ai, depuis assez longtemps, appelé l'attention des archéologues sur des débris de murs semblables à ceux-ci, et sur lesquels il est très-facile de reconnaître l'empreinte qu'y ont laissée les perches. Les murs des habitations gauloises étaient entièrement semblables à ceux des habitations lacustres, sauf cependant en un seul et unique point, à savoir que les habitations lacustres affectent une forme rectangulaire. César donne le nom de *vicus* à un certain nombre de constructions du même genre, isolées les unes des autres et situées tantôt dans des plaines fertiles, tantôt dans des vallées, en nous apprenant que quatre cents villages (*vici*) semblables devinrent la proie des flammes, lorsque les

populations helvétiques quittèrent leur pays, *oppida sua, numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua privata ædificia incendunt* (*de B. G.* lib. I, c. 5).

Comme les maisons gauloises ne reposaient pas ordinairement sur des fondations en pierres[1], les matériaux qui ont été employés à leur construction ont été détruits par l'influence atmosphérique, et ce serait vouloir perdre son temps que d'en rechercher aujourd'hui les vestiges.

Cependant il est difficile de ne pas reconnaître dans les fragments des carreaux d'argile durcie au feu, sur lesquels nous observons l'empreinte de rameaux et de perches, les débris des revêtements des murs des huttes gauloises. Ces débris mêlés aux charbons, à des monceaux de poteries mal cuites et à quelques instruments en bronze ou en fer, composent de nos jours les seuls et uniques restes des habitations celtiques.

Gardons-nous cependant de confondre, avec les villages ou bourgades de la Gaule, les localités plus considérables nommées *Oppida*, qui méritent le nom de villes ou de places fortifiées. Lorsque César donne, de temps à autre, le nom d'*Urbes* à certains *oppida*, il veut indiquer que ceux-ci ont une étendue considérable, qu'ils sont entourés de murailles et renferment dans leur enceinte un

1. Cependant au mont Beuvray on a trouvé récemment des maisons avec des fondations en pierres sèches.

grand nombre d'habitants se livrant au commerce et à l'industrie, jouissant d'un véritable bien-être, et sont quelquefois même habités par les autorités supérieures de la province.

Mais tous les *oppida* indistinctement étaient des places fortifiées par la nature, en ce sens qu'ils étaient généralement établis tantôt sur des hauteurs d'un accès difficile, tantôt sur des emplacements enfermés par les rives sinueuses des fleuves et des rivières, soit encore dans des îles, soit enfin dans des lieux stériles et secs, au milieu de marais, quelquefois même sur des espèces de promontoires qui s'avançaient dans la mer. Là où le relief du terrain n'était pas assez grand par lui-même, la main de l'homme élevait des murailles d'une grande hauteur, d'une épaisseur considérable et d'une solidité à toute épreuve, à l'aide de poutres et de quartiers de rochers semblables à ceux décrits par César (*de B. G.* lib. VII, c. 23): *Muris autem omnibus Gallicis hæc ferè forma est: Trabes directæ, perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis, distantes inter se binos pedes, in solo collocantur: hæ revinciuntur introrsus, et multo aggere vestiuntur; ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in frontem fascis effarciuntur*, etc.

La majeure partie de ces *oppida* offraient, comme nos forteresses modernes, à un nombre considérable de familles, soit un asile momentané, soit un lieu de séjour permanent, et, dans ce dernier cas, ils renfermaient des habitations

qui ne différaient pas en général des maisons gauloises que nous avons décrites.

Quelques-uns de ces *oppida*, abandonnés en partie en temps de paix, si ce n'est même entièrement désertés, se remplissaient au début de la guerre, et méritaient également le nom de *castella*. La création de lieux fortifiés semblables, que ne défendait pas une garnison régulière et permanente, avait pour but non-seulement de protéger les populations qui y menaient une vie sédentaire, mais encore les confédérés voisins, lesquels, à l'approche de l'ennemi auquel ils se voyaient contraints d'abandonner leurs demeures ordinaires, s'y refugiaient en venant y chercher, pour leurs troupeaux et leurs richesses mobilières, abri et protection.

Les Helvètes, dont le territoire formait quatre cantons, possédaient, comme les *Suessiones* appartenant à la nationalité belge, douze de ces *oppida* ou places de sûreté, dont aujourd'hui il serait difficile de retrouver avec certitude les anciens emplacements. Cependant plusieurs villes et différentes localités moins importantes de la Suisse ont conservé leurs vieilles dénominations gauloises. Mais elles ne les ont conservées que parce que les unes comme les autres se trouvent situées sur les voies romaines, ou ont été converties soit en *mansiones*, soit en *castella*, à l'époque de l'établissement du réseau des grands chemins romains. Tous les endroits dont le nom se terminait primi-

tivement en *dunum* ou *durum* peuvent revendiquer l'honneur d'avoir été un oppidum gaulois; car cette terminaison indique un lieu fortifié. Néanmoins, il y a ceci de singulier, c'est que, malgré la signification du nom que ces localités ont porté, la plupart d'entre elles, et notamment toutes celles qui se terminent en *durum*, exemple: *Salodurum*, *Vitudurum*, *Octodurum*, n'offrent aucun des caractères propres aux lieux fortifiés par la nature, caractères qui constituent en quelque sorte, l'oppidum proprement dit. César au contraire désigne le lieu des Allobroges le plus voisin des Helvètes, *Geneva*, comme un oppidum, lequel occupait lui-même l'île formée par le Rhône: *Extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus Geneva* (*de B. G.* lib. I, cap. 5).

Outre ces lieux fortifiés souvent d'une manière grandiose, il existait encore dans toute l'étendue des Gaules une quantité de petites forteresses, signalées une seule fois par César sous le nom de *Castella*, mais que malheureusement il a négligé de décrire avec plus de détails, sans doute parce qu'elles ne pouvaient offrir une longue résistance aux légions romaines, soit à cause de leur petitesse, soit à cause de l'insuffisance de leurs moyens défensifs.

Les *castella* ou *refugia* différaient des *oppida* par leur peu d'étendue, mais, en outre, ils s'en distinguaient parce qu'on ne les rencontrait que dans des lieux écartés, boisés, peu accessibles; en

temps de paix ils restaient inhabités, tandis que les *oppida* étaient de véritables forteresses élevées suivant les règles de l'art militaire des Gaulois, aux frais d'une peuplade dont tous les membres en payaient l'entretien : les *oppida*, en un mot, formaient des places de sûreté dont la situation, la force et le nombre étaient connus de chacun.

Les *Castella* ou *Refugia*, disséminés en nombre considérable sur la surface de la Gaule, devaient leur création à la satisfaction d'un besoin impérieux, dans un pays où, suivant César, il existait non-seulement dans chaque canton, dans chaque commune, mais même dans chaque maison, des partis ennemis, dans lequel encore la noblesse avait pour principale occupation de soutenir les luttes et les inimitiés de tous ses membres. *In Gallia, non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed pene etiam in singulis domibus, factiones sunt; earumque factionum sunt principes, qui summam auctoritatem eorum judicio habere existimantur...* (*de B. G.* lib. VI, c. 11).

Les rivalités elles-mêmes des grands avaient pour le peuple en général les conséquences les plus fâcheuses ; elles engendraient en effet l'esclavage, des impositions énormes et jusqu'à l'abandon des propriétés : *In omni Gallia eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo; nam plebs pene servorum habetur loco; quæ per se nihil audet, et nullo adhibetur consilio.*

Plerique, cum aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus : in hos eadem omnia sunt jura, quæ dominis in servos (*de B. G.* lib. VI, c. 13). César ajoute : Les chevaliers, si la guerre l'exige, prennent tous les armes ; et, avant l'arrivée des Romains, il se passait peu d'années sans quelque guerre offensive ou défensive ; chaque chevalier a, suivant le rang que la fortune ou la naissance détermine, un nombre proportionné de serviteurs ou d'*ambactes* qui lui font cortége, car ils n'ont pas d'autre manière d'indiquer le crédit ou la puissance de quelqu'un. Sont-ils victorieux, ils immolent tous les animaux qui tombent sous leurs mains ; le reste du butin est porté dans des lieux consacrés, et dans un grand nombre de villes on peut voir des trophées semblables. *Alterum genus est Equitum. Hi, cum est usus, atque aliquod bellum incidit, quod ante Cæsaris adventum fere quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent, omnes in bello versantur*, etc.

Les refuges des Gaulois étaient à l'ordinaire et même presque toujours établis, du moins dans la portion la plus plate du territoire des Gaules, dans des localités sèches, mais entourées de terrains marécageux. Ces localités ayant ordinairement besoin d'être fortifiées par la main de l'homme, étaient alors entourées de fossés remplis d'eau, infranchissables en temps

de guerre, puisque l'accès, en temps de paix, ne pouvait avoir lieu qu'au moyen de planches ou de ponts mobiles qu'on détruisait à l'approche de l'ennemi.

Des refuges semblables, d'une nature particulière, mentionnés par César à plusieurs reprises, et qui ont avec les habitations lacustres de la Suisse la plus grande ressemblance, se rencontrent dans toute l'étendue de la Confédération helvétique, quoique les marais tourbeux, d'une étendue un peu considérable, n'y soient cependant pas très-communs. Mais ce qui démontre, et de la manière la plus évidente, l'existence de ces refuges dans les contrées boisées, mais dont la tourbe forme le sol, c'est la trouvaille dans certaines localités, d'ustensiles ou d'instruments en pierre ou en bronze, de bois de cerf travaillés par les mains de l'homme, de bois carbonisés, de véritables charbons de cuisine et de fragments de poterie d'une époque très-éloignée de nous.

De même que, pendant toute la durée du moyen âge, les cimetières ont servi fréquemment de lieux de refuge aux populations rurales, et que, dans ce but, on a choisi précisément pour les églises des places élevées, découvertes, que rien, en un mot, ne commande ; qu'on leur a donné des tours élevées, bâties avec la plus grande solidité et faciles à défendre ; qu'on a entouré les cimetières de murailles épaisses ; de même,

les Gaulois choisissaient des lieux très-élevés, presque inaccessibles, désignés à l'avance par les habitants des villages voisins, et disposés dans un but particulier, celui de pouvoir offrir un asile momentané en temps de guerre.

Le témoignage de César met hors de doute qu'il n'était pas rare de voir dans les Gaules les habitants abandonner leurs maisons, leurs foyers, à la première nouvelle d'une invasion ennemie, sans doute parce que la valeur de leurs richesses mobilières dépassant celle d'habitations élevées sans art, construites à peu de frais avec les matériaux les plus communs, les Gaulois n'hésitaient pas à les quitter.

Aussitôt que la guerre s'approchait et avant même que les hommes, en état de porter les armes, se fussent réunis, les vieillards, les femmes, les enfants, les troupeaux et tous les objets précieux étaient cachés au milieu des bois et des marais. Souvent même la présence de l'ennemi n'étant pas encore signalée, dans le but de rendre son ravitaillement plus difficile sur tel ou tel point du territoire, on livrait aux flammes les habitations après avoir anéanti les provisions de bouche.

Les expressions si souvent reproduites dans le texte des Commentaires « la population s'enfuit dans les marais ou dans les bois, » ne peuvent pas, ne doivent pas être entendues autrement que comme désignant des lieux choisis, déterminés à l'avance, et non pas seulement des contrées ma-

récageuses, impraticables, ou des bois très-épais, impénétrables. Nous devons y voir des points de rassemblement désignés à l'avance, en cas de nécessité urgente et disposés en conséquence. Cela résulte même d'une réflexion qui se présente tout naturellement à l'esprit : c'est qu'il est impossible d'admettre qu'un séjour prolongé de vieillards, de femmes, d'enfants dans un marais pendant la saison rigoureuse de l'année, sans installation préalable et sans aucune espèce d'abri, put avoir réellement lieu. César lui-même justifie cette façon de penser, lorsqu'en parlant des Éburons, au livre sixième de ses Commentaires, chap. 34, il s'exprime ainsi : Ils n'avaient nulle troupe régulière, nulle garnison, nulle place en état de défense; ce n'était qu'une multitude éparse. Les Éburons s'étaient réfugiés les uns d'un côté, les autres d'un autre, là où ils avaient rencontré ou un vallon couvert, ou un bois épais, ou un marais inaccessible qui leur avait offert quelque espoir de sûreté ou de salut. Ces retraites étaient bien connues des habitants du voisinage, et cette circonstance rendait, du côté des Romains, la prudence indispensable : *Manus nulla certa, non oppidum, non præsidium quod se armis defenderet, sed in omnes partes dispersa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita, aut locus silvestris, aut palus impedita, spem præsidii aut salutis aliquam offerebat, consederat. Hæc loca vicinitatibus erant nota; magnamque res diligentiam requirebat...* (*de B. G.* lib. VI, c. 34).

Ainsi, dans un autre passage des Commentaires (livre cinquième, chap. IX), le même historien, parlant des habitants de la Bretagne, affirme qu'ils avaient, au milieu des forêts, des lieux singulièrement fortifiés tout à la fois par la nature et par la main de l'homme, et qui semblaient avoir été ainsi disposés pour le cas de guerre civile : *Repulsi ab equitatu se in silvas abdiderunt, locum nacti egregie et natura et opere munitum; quem, domestici belli, ut videbatur, causa, jam ante præparaverant : nam crebris arboribus succisis omnes introitus erant præclusi* (*de B. G.* lib. V, c. 9).

Dans les cantons des Helvètes, c'était surtout vers les hauteurs boisées des montagnes que les populations menacées par l'ennemi cherchaient un refuge, et c'était là que de véritables lieux de sûreté avaient été organisés. Ne savons-nous pas, en effet, que les Helvètes, après avoir été défaits auprès de Vindonissa, par Cæcina, l'an 68 de l'ère chrétienne, dans le but d'échapper aux poursuites de l'armée romaine, avaient cherché un refuge sur les hauteurs du Bozberg, montagne que les écrivains de l'antiquité nomment Vocetius?

Il existe encore aujourd'hui un nombre considérable des *Castella* mentionnés par César, et je ne crois pas me tromper en avançant ici que les habitants de chaque vallée en possédaient de semblables.

Si maintenant nous jetons les yeux sur les dis-

positions naturelles des *Castella*, semblables à ceux que moi-même j'ai pu retrouver et explorer, nous verrons qu'ils s'offrent à nous sous la forme de lieux plus ou moins circonscrits, placés sur les saillies, les prolongements, les contre-forts des montagnes, lesquels, à l'abri de toute attaque extérieure sur trois de leurs côtés, avaient été isolés de la masse de la montagne à laquelle ils appartenaient par des fossés horizontaux, pratiqués de manière à isoler le refuge du seul côté où l'assaillant, quel qu'il fût, pouvait arriver.

Quelquefois on observe dans ces refuges, tout à la fois, un rempart et un fossé, suivant les besoins et les nécessités de la défense; le rempart présente tantôt un relief considérable, tantôt un profil moins imposant. Assez souvent la création d'ouvrages défensifs de cette espèce a nécessité l'emploi d'un nombre considérable de bras. Des refuges d'une forme particulière se rencontrent sur la croupe de certaines montagnes d'une très-grande étendue, et dont le point culminant se trouve isolé du reste de la place soit par un seul moyen défensif, c'est-à-dire par un fossé ou un rempart en terre, soit enfin et tout à la fois par un fossé et par un rempart.

Il est très-rare de trouver en Suisse des refuges établis sur des montagnes complètement isolées, munis de fossés et de remparts, affectant une forme circulaire, sans aucune espèce d'interruption. Dans les cas les plus ordinaires, les remparts ou les glacis

ont été formés par les terres rejetées des fossés qui les précèdent, et l'intersection des uns répond à l'intersection des autres, et dans les localités dont le sol est pierreux, le rempart consiste en pierres disposées régulièrement.

Avec un peu d'attention, il est facile de reconnaître que la sûreté de certains refuges eût été compromise, si les fortifications n'eussent consisté qu'en un rempart et un fossé ; aussi avait-on eu recours à un moyen protecteur d'un genre particulier, et dont l'absence eût permis à l'ennemi de s'approcher facilement des ouvrages fortifiés, si ce n'est même de les franchir sans peine. On établissait alors, sans aucun doute, des palissades, qui étaient élevées soit en avant des fossés et des remparts, soit sur les remparts eux-mêmes, du haut desquels, comme des créneaux d'un château fort, les assiégés pouvaient, avec des flèches ou d'autres projectiles, repousser l'ennemi qui tentait de les escalader.

Une autre manière de se défendre chez les Gaulois consistait en abattis faits à l'aide d'arbres, renversés sur une vaste étendue de terrain et jetés les uns sur les autres, afin de rendre plus difficile l'accès des autres fortifications.

Enfin le même peuple avait recours à un dernier moyen de protection très-puissant et très-efficace, lequel consistait à planter des haies épaisses d'arbrisseaux épineux sur tous les points où les refuges étaient accessibles, dans les fossés, en

avant des remparts ou derrière eux. Dans d'autres circonstances, les Gaulois se servaient, toujours dans le même but et pour le même usage, de branches d'arbres entrelacées qui, semblables à des ouvrages tressés de main d'homme, arrêtaient l'élan des envahisseurs.

Les pentes abruptes ou dénudées des montagnes rocheuses offraient aux refugiés un moyen de défense ou de protection encore plus simple, encore plus facile ; il consistait à faire rouler sur l'ennemi des pierres accumulées sur les pentes les plus déclives de la montagne, pour parer à une attaque soudaine et imprévue. Pendant le moyen âge, c'est à un semblable moyen de défense qu'on avait souvent recours.

L'usage et la pratique des diverses espèces de fortifications et des moyens défensifs que nous venons d'énumérer se trouvent indiqués dans les récits des anciens, et plus particulièrement dans les Commentaires de César.

Strabon (liv. IV, chap. 3) dit notamment des Ménapiens qui habitaient entre la Meuse et l'Escaut : Ils occupent des contrées marécageuses, boisées, plantées non d'arbres élevés, mais de buissons épais et épineux. Le pays occupé par les Moriniens, les Atrébates et les Eburons, est semblable à celui des Ménapiens. En effet, il forme une forêt plantée d'arbres dont la hauteur n'est pas considérable ; l'étendue de cette forêt ne dépasse pas 4,000 stades. Elle est donc bien loin d'at-

teindre celle que certains écrivains lui donnent; on la nomme *Arduenna*. Pendant les invasions ennemies, les habitants coupent et entrelacent les branches des arbrisseaux épineux, pour rendre le passage de l'envahisseur plus difficile. Dans quelques endroits même ils ajoutent des palissades; mais, quant à eux, ils se cachent avec toutes leurs familles dans les profondeurs de la forêt, où ils ont de petites îles : τελευταῖοι δὲ Μενάπιοι πλησιόν τῶν ἐκβολῶν ἐφ' ἑκάτερα τοῦ ποταμοῦ, κατοικοῦντες ἕλη καὶ δρυμοὺς οὐχ ὑψηλῆς, ἀλλὰ πυκνῆς ὕλης καὶ ἀκανθώδους... Ἐμφερὴς δ'ἐστὶ τῇ τῶν Μεναπίων ἥ τε τῶν Μορινῶν, καὶ ἡ τῶν Ἀτρεβατίων, καὶ Ἐδουρώνων· ὕλη γάρ ἐστιν οὐχ ὑψηλῶν δένδρων, πολλὴ μέν, οὐ τοσαύτη δέ, ὅσην οἱ συγγραφεῖς εἰρήκασι, τετρασκισχιλίων σταδίων· καλοῦσι δ'αὐτὴν Ἀρδουέννην· κατὰ δὲ τὰς πολεμικὰς ἐφόδους συμπλέκοντες τὰς τῶν θάμνων λύγους, βατώδεις οὔσας, ἀπέφραττον τὰς παρόδους· ἔστι δ'ὅπου καὶ σκόλοπας κατέπηττον· αὐτοὶ δὲ κατέδυνον εἰς τὰ βάθη πανοίκιοι, νησίδια ἔχοντες ἐν τοῖς ἕλεσι.

César, de son côté, mentionne les plantations de buissons ou d'arbrisseaux épineux comme usitées chez les populations celtiques, contre les invasions de l'ennemi. Voici, par exemple, ce qu'il raconte des Nerviens (*de B. G.* lib. II, c. 17) : Pour détourner plus facilement les incursions de la cavalerie de leurs voisins, ils élèvent partout des haies formées d'arbrisseaux et qui sont entremêlées de ronces et d'épines, qu'ils taillent ensuite, de manière à ce qu'ils repoussent de chaque côté; ces haies forment ainsi des murs épais qui s'oppo-

sent non-seulement au passage de l'ennemi, mais même à la vue de l'assaillant : *Quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi causa ad eos venisset, impedirent, teneris arboribus incisis atque inflexis, crebisque in latitudinem ramis enatis, et rubis sentibusque interjectis effecerant, ut instar muri hæ sepes munimenta præberent ; quo non intrari, sed ne perspici quidem possent.*

Le même historien, en parlant des maisons des Bretons (*de B. G.* lib. I, c. 9), assure qu'ils protégent leurs refuges dans les bois par d'épais abattis d'arbres, comme nous l'avons déjà observé.

Le passage suivant, tiré du même auteur (lib. V, c. 18), mentionne l'usage de palissades semblables à celles dont nous avons signalé l'emploi comme moyen défensif : Arrivé là, il (César) vit une multitude d'ennemis rangée sur l'autre rive, laquelle était défendue par une palissade de pieux aigus, d'autres pieux avaient été enfoncés dans le lit du fleuve et cachés sous l'eau : *Eo cum venisset, animadvertit ad alteram fluminis ripam magnas esse copias hostium instructas : ripa autem erat acutis sudibus præfixis munita, ejusdemque generis sub aqua defixæ sudes flumine tegebantur* (*de B. G.* lib. V, c. 18).

Il ne me paraît pas inutile d'observer ici que cette manière de fortifier les rives des fleuves offrant un point favorable au débarquement, a été empruntée à la manière de se défendre dans les lieux de refuge ; car, au livre VII, c. 22 de

ses Commentaires, César fait mention de pieux ou de perches durcis au feu, destinés à arrêter la marche ou les progrès de l'ennemi : *Apertos cuniculos præusta et præacuta materia, et pice fervefacta, et maximi ponderis saxis morabantur, mœnibusque appropinquare prohibebant.*

Les Aduatices abandonnèrent leurs villes et leurs châteaux pour se renfermer, avec tout ce qu'ils possédaient, dans une seule place que la nature avait singulièrement fortifiée ; défendue sur tous les points de son étendue par des rocs escarpés et des précipices, elle n'était accessible que d'un seul côté. Là où existait une pente douce, large d'environ deux cents pieds, ils avaient pris soin de fortifier cet endroit par une double muraille très-élevée, en y plaçant, en outre, des quartiers de roc et des poutres aiguisées. Dans la traduction des Commentaires de César par A. Bertrand et le général Creuly, t. I^er^, Paris, 1865, ce passage se trouve rendu ainsi : *pour la défense de ce point, ils avaient élevé une double et haute muraille surmontée de gros blocs de pierres et de poutres taillées en pointes.* Les blocs sont ainsi considérés par les auteurs de la traduction en question, comme ayant servi à fortifier les murailles, les poutres comme des palissades, ce qui ne répond pas au véritable sens du texte, lequel est ainsi conçu : *Tum magni ponderis saxa et præacutas trabes in mura collocabant.*

L'habitude de fuir devant l'ennemi pour se re-

fugier dans les marais et dans les forêts, coutumière aux populations celtiques, se retrouve dans le passage du livre XXXVIII, chap. XVIII et XIX de Tite-Live, où cet historien, parlant des Celtes qui avaient émigré en Asie, s'exprime ainsi : Accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, après avoir abandonné les villages situés en plaine, emportant avec eux tout ce qu'ils purent prendre, chassant devant eux leurs troupeaux, ils se refugièrent sur le mont Olympe, pour s'y défendre les armes à la main, à l'aide des fortifications naturelles des lieux qui leur servaient de refuge. Le motif qui les avait déterminés à se résoudre à cette extrémité, au commencement même des hostilités, avait été que, maîtres des hauteurs les plus élevées du pays, sur lesquelles ils avaient porté les vivres nécessaires à leur subsistance pour un séjour prolongé, ils espéraient pouvoir fatiguer et dégoûter l'ennemi, lequel n'aurait jamais pu marcher contre eux à travers des contrées arides et presque inabordables, au milieu desquelles, dans le cas même où il aurait osé se hasarder, il eût été facile à un petit nombre d'hommes d'arrêter sa marche et même de le repousser, s'il fût parvenu au pied de cette montagne stérile et dénudée ; car il n'eût pu supporter longtemps le froid et le manque de vivres, tandis qu'eux-mêmes eussent profité de la nature élevée des lieux où ils s'étaient réfugiés, où ils avaient non-seulement creusé des fossés, mais

encore élevé des remparts sur la crête de la montagne. A peine avaient-ils songé à se munir de projectiles, dans la persuasion où ils étaient que le sol entièrement rocailleux leur fournirait des pierres en assez grande abondance pour leur en servir : *Ex campestribus vicis agrisque frequentes demigrare et cum conjugibus ac liberis, quæ ferre atque agere possent præ se agentes portantesque, Olympum montem petere, ut inde armis locorumque situ sese tueantur. Sic hæc maxime belli ratio sumendi fuerat, quod, cum montes editissimos ejus regionis tenerent, convectis omnibus quæ ad usum quamvis longi temporis sufficerent, tædio se fatigaturos hostes censebant. Nam neque ausuros per tam ardua atque iniqua loca subire eos; et si conarentur, vel parva manu prohiberi ac deturbari posse; nec quietos in radicibus gelidorum montium sedentes, frigus aut inopiam laturos. Et cum ipsa altitudo locorum eos tutaretur, fossam quoque et alia munimenta verticibus iis, quos insederant, circumjecere. Minima apparatus missilium telorum cura fuit, quod saxa affatim præbituram asperitatem ipsam locorum credebant.*

Les lieux de refuges que j'ai par moi-même explorés sont tantôt assez vastes, pour avoir pu recevoir la population et les troupeaux d'une vallée entière, tantôt si étroits, si resserrés, qu'à peine les habitants de quelques hameaux ont pu y trouver un asile momentané.

Tous les refuges que nous croyons devoir ran-

ger dans la classe des *Castella* n'étaient certainement occupés qu'en temps de guerre. Ce qui autorise cette supposition, c'est l'absence complète de tout vestige, de tout reste d'habitations dans ces places de sûreté. Les refuges dans lesquels une grande quantité d'hommes et de bestiaux pouvaient trouver un asile, avaient dû être choisis de manière à ce que l'eau s'y rencontrât en quantité suffisante dans le terrain circonscrit par les fortifications naturelles ou artificielles. En conséquence non-seulement la croupe de la montagne, mais le plateau, les flancs, les pentes naturelles, au-dessus desquels ou à côté desquels les refuges étaient établis, se trouvaient compris dans la zone fortifiée, parce que le plus ordinairement dans des localités semblables les sources ne manquent pas, alors même qu'elles ne sont pas très-abondantes.

J'ai été à même d'observer assez fréquemment que tous les lieux qui dépassent le plateau où le refuge se trouve établi, ou s'en détachent en formant des espèces de parties saillantes, ou se trouvent convertis au moyen de fossés et de remparts en véritables réduits analogues aux réduits des places fortes; lieux fortifiés où les réfugiés cherchaient un dernier asile, sans doute, pour sauver leur vie, après avoir abandonné à l'ennemi tout ce qu'ils possédaient, résolus à y demeurer le plus longtemps possible, et avec l'espérance d'échapper soit à la mort, soit à l'esclavage dont

ils étaient menacés, si l'un comme l'autre pouvaient être évités.

Les *refuges* n'offrent qu'un seul point accessible, tout naturellement tourné vers le côté où se trouvaient les demeures ordinaires de ceux auxquels ils étaient destinés. Cet accès était disposé de manière à pouvoir être défendu efficacement par les assiégés ; tantôt il conduit par un sentier très-étroit qui suit le bord extrême des pointes les plus abruptes et les plus roides, au pied des fortifications qui le dominent ; tantôt il serpente à travers le plateau en coupant les fortifications qu'il rencontre sur son passage. Dans ce dernier cas, l'entrée du refuge se trouve fortifiée par la disposition particulière donnée aux remparts, lesquels, élevés en forme de bastion des deux côtés mêmes de l'endroit où elle aboutit, sont construits de manière à permettre une résistance aussi longue qu'énergique aux assiégés du haut de ces mêmes remparts contre les attaques de l'ennemi assez hardi pour en assaillir l'accès.

Dans les dernières années qui viennent de s'écouler, on a exploré en France un assez grand nombre de lieux de refuges fortifiés, et des fouilles pratiquées dans l'enceinte même de ces places de sûreté, ont mis au jour les objets antiques que le sol recelait. Les mêmes fouilles ont aussi amené la découverte d'un assez grand nombre de monnaies gauloises, de quelques objets en bronze ou en fer, des armes notamment. La rencontre d'objets sem-

blables dans les refuges de la Gaule ne surprend pas celui qui connaît à fond l'histoire de ce pays. En effet, pendant toute la durée de la lutte si longue et si acharnée des peuplades gauloises contre les armées romaines, les bois, les marais, sans parler des lieux fortifiés de main d'homme, ont été les seuls endroits où les Gaulois ont pu s'enfuir à l'approche de l'ennemi, emportant avec eux tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. Les refuges venaient-ils à être envahis et emportés de vive force par l'ennemi, ce qui était le cas le plus ordinaire; les familles qui y avaient cherché un abri momentané venaient-elles à être anéanties ou réduites en esclavage, une partie des objets précieux, des bijoux, des armes, des instruments enfouis dans la terre, a pu être perdue et n'a jamais été recherchée depuis.

Dans les cantons des Helvètes, dont l'assujettissement à la puissance romaine a eu lieu en dehors des limites naturelles du même pays, et qui n'ont été envahis qu'une seule fois par l'ennemi, l'an 68 avant notre ère, lorsque Cæcina triompha du soulèvement contre la domination de Vitellius, ces lieux de refuge ne peuvent jamais avoir eu la même importance que dans le reste de la Gaule. Ils n'ont pas été aussi fréquemment le théâtre de combats sanglants. D'un autre côté, les invasions des peuples voisins, des Germains et des Rhétiens, ont été plutôt des scènes de pillage passagères, et les guerres civiles ne se terminaient pas

par l'extermination de peuplades entières ; conséquemment les refuges de l'Helvétie ne doivent pas être regardés comme des lieux abondants en produits de l'industrie humaine. Il ne faut donc s'attendre à y rencontrer que les objets d'un usage indispensable aux populations plus ou moins nombreuses qui y sont venues chercher une protection momentanée, et c'est précisément ce que l'expérience journalière démontre ; car la pioche de l'archéologue ne rencontre, en fouillant le sol, que des charbons, de nombreux fragments de poteries, à peine quelques ornements de toilette ou quelques instruments de travail ; mais comme tous ces objets, retrouvés dans les refuges en question, offrent le cachet de la période celtique, on ne peut mettre en doute qu'ils n'aient été construits avant l'établissement de la domination romaine, puisque les luttes intestines ont cessé du jour où les Romains sont devenus les maîtres absolus du pays.

Si, pour mon propre compte, je parais attacher une grande importance à la trouvaille de choses assez peu importantes en elles-mêmes, notamment à la recherche de morceaux de charbons, de quelques tessons, de quelques instruments en bronze ou en fer, c'est que je les regarde comme des témoins muets, mais incontestables, de la présence de familles celtiques dans les localités où ces diverses objets se rencontrent aujourd'hui. Je prie de ne pas oublier que les fouilles ont rendu à la lumière des

restes d'objets qui ont dû être perdus ou abandonnés soit comme inutiles, soit comme hors d'usage, sur l'emplacement de lieux aujourd'hui couverts d'arbres ou de gazon. Il est bon aussi de considérer qu'après le départ de ceux qui avaient trouvé un asile temporaire dans les localités dont l'importance n'était plus la même, les objets qui gisaient sur le sol ont été exposés aux intempéries du temps, pendant une longue suite de siècles, et recouverts par des couches de terres d'alluvion ou de feuilles décomposées et converties en terreau, de telle sorte que, pour d'autres causes encore que nous ne connaissons pas parfaitement, les uns comme les autres ont été enfouis sous une couche de terre dont l'épaisseur n'est pas moindre de douze à quinze pouces.

Une particularité qui caractérise les refuges ultra-jurassiques, c'est l'importance de leurs fortifications, lesquelles consistent tantôt en murailles de pierres sèches, d'une élévation considérable, tantôt en remparts de terre d'un relief important à la surface du sol, tantôt en fossés profonds, qui jettent dans un grand étonnement lorsqu'on vient à considérer les faibles moyens de ceux qui élevaient les uns comme les autres. Ce développement successif, ce perfectionnement continu des fortifications au-delà du Jura sont évidemment dus à cette circonstance que, si des fortifications moins parfaites suffisaient dans les cas de guerre intestine d'une peuplade à l'autre, puisqu'elles

étaient uniquement élevées pour repousser les attaques de tribus voisines, ces mêmes fortifications n'auraient pu offrir une résistance assez durable contre l'attaque bien autrement redoutable des Romains, et dans ce but, elles ont été exécutées sur des dimensions bien plus étendues. Pendant la guerre des Gaulois contre leurs puissants ennemis, dont la durée a été longue, les populations de la Gaule, c'est César qui nous l'apprend, avaient appris à imiter l'ennemi dans la construction des forteresses.

Il n'est pas rare de rencontrer dans l'intérieur des lieux de refuge, observés en France, des tombeaux ou des *tumuli* : les uns comme les autres remontent soit à l'époque celtique, soit à l'époque romaine, et descendent même jusqu'à l'époque franque, suivant la nature des objets qu'ils renferment; et la présence de monnaies romaines et d'ornements de même nature démontre clairement que les anciens refuges que la nature elle-même avait pris soin de fortifier se sont trouvés, en quelque sorte, prédestinés à servir de points défensifs, et comme tels signalés à toutes les dominations qui se sont succédé et qui ont été exercées successivement par les Celtes, les Romains, les Francs, à travers la durée des siècles.

L'antiquaire qui étudie soigneusement un certain nombre de refuges, ne tarde pas à reconnaître, à sa grande surprise il est vrai, que leur disposition répond au plan des châteaux forts du

moyen âge, et il se trouve ainsi conduit à admettre que ceux-ci ont été construits à l'imitation des forteresses celtiques ; car l'art militaire des Romains n'offre absolument rien de semblable. Dans le fait, le choix de l'emplacement, la manière de l'isoler, l'existence des réduits, l'ouverture du seul accès praticable toujours du côté où l'assaillant présente à l'assiégé la droite, c'est-à-dire le côté du corps que le bouclier ne protégeait pas, toutes ces particularités sont communes au système défensif des Celtes et des hommes du moyen âge. En effet, dans les châteaux forts de cette dernière époque, lorsqu'ils ne sont pas établis sur des éminences élevées, mais que des fossés et des remparts les protégent seulement, si l'on vient à enlever la terre qui les recouvre aujourd'hui, dans un très-grand nombre de cas il est difficile de décider, à l'inspection seule du terrain et du tracé de l'enceinte fortifiée, si la localité explorée a servi de refuge ou de château fort. Au surplus ce n'est pas une simple supposition, une pure hypothèse, que d'admettre que telle ou telle localité est devenue un château fort au moyen âge, après avoir servi de lieux de refuge aux populations de la Gaule celtique. J'en pourrais citer un grand nombre d'exemples ; mais un seul suffira. A Bonnens, auprès de Châteauroux, dans le département de l'Indre, on a découvert plus de quatre mille monnaies gauloises, des armes en pierre et en bronze, un fragment

de casque gaulois et d'autres objets dans un oppidum gaulois, fortifié plus tard par les Romains. Celui qui élevait, au moyen âge, un château fort en choisissant un emplacement fortifié antérieurement par les Gaulois, avait, outre l'avantage d'une position naturellement favorable, celui de voir son travail facilité par l'existence de remparts et de fossés pratiqués par ses devanciers.

INVENTAIRE ET COMPTES

DE LA

SUCCESSION D'EUDES,

COMTE DE NEVERS

(ACRE 1266).

Par M. CHAZAUD,
Associé correspondant national.

Lu dans les séances des 5 et 12 Janvier 1870.

Les documents (en roman du Nord) que l'on trouvera ci-après peuvent être considérés, bien que le mot même ne se lise pas dans le texte, comme le compte-rendu par les exécuteurs testamentaires d'Eudes, comte de Nevers, chargés de liquider sa succession. Ils consistent en quatre rôles ou rouleaux écrits des deux côtés, d'inégale longueur, que nous désignerons par les lettres A, B, C et D, et qui font partie du supplément du trésor des chartes, aux Archives nationales (carton J., 821, n° 1). Le verso de chacun de ces rôles est, en général, occupé par le brouillon ou une rédaction primitive d'un des états ou comptes dont la mise au net se lit au recto. Ces sortes de minutes nous ont parfois fourni quelques variantes.

Le premier rouleau (A) est intitulé au verso : « *Ce sunt li escrits des choses le Conte de Neverz après son decès.* » Il contient au recto : 1° l'état des sommes léguées par le comte de Nevers à ses gens, chevaliers, écuyers et garçons, et payées la veille de saint Laurent (9 août 1266), à chaque légataire par Hugues d'Augerant et Geoffroi de Sargignes fondé de pouvoir d'Érard de Valeri.

2° Le compte des sommes payées, au nom de la succession, pour le loyer des maisons occupées par les gens du comte de Nevers, pour la solde des arbalétriers et Turcoples qu'il avait pris à son service, pour celle des chevaliers, pour le remboursement d'emprunts faits au Temple et à plusieurs personnages, enfin pour diverses dépenses, entre autres celles de l'embaumement du corps, et celles de la construction dans le cimetière de Saint-Nicolas d'Acre, selon Duchesne, d'un tombeau sans doute provisoire, à moins qu'on ne veuille considérer comme un cénotaphe, ce que nul, que je sache, n'a soutenu jusqu'à présent, le monument funèbre élevé en l'honneur d'Eudes de Bourbon dans l'église abbatiale de Bellaigue, auprès du double tombeau d'Archembeau VI et de sa femme Béatrix de Mello[1].

3° « *La recepte des choses le conte de Neverz qu'il avoit au jor qu'il alla de vie à mort.* » C'est-

1. Mallay. Eglises romano-byzantines de l'Auvergne, page 13 (in-folio).

à-dire le compte de l'actif de la succession soit en reçus, soit en espèces monnayées, provenant tant d'un envoi de 500 marcs d'estellins fait par le duc de Bourgogne, père du comte Eudes, que de la vente d'objets mobiliers de toute nature, parmi lesquels on remarque le Roman des Lorrains et celui d'Outremer, retenus avec le Chansonnier, sans doute de Thibaud roi de Navarre, pour 31 besans (10 livres 6^{s} 8^{den} tournois) par Erard de Valeri.

Le verso comprend, outre diverses notes, dont la plupart sont devenues presque illisibles à force de ratures, un double de la paie des chevaliers du comte de Nevers presque identique à l'état contenu au recto.

Le second rouleau (B) contient l'état du mobilier du Comte au jour de sa mort : d'abord les bijoux et l'argenterie : anneaux, saffirs, camahé (camée), eniaus (anneaux) dou Pui, courroies et chapeaux d'or ornés de perles, coupes d'argent à couvercle d'or, hanap d'argent doré, garni de pierreries et d'émaux, aiguières d'or et d'argent, bassins, coupes, pots, hanaps, cuillers et écuelles d'argent ; puis la toile et les étoffes, entre autres « X pièces de toile de la toile de la duchoise de Bourgoingne, » mère du comte Eudes ; VII paires de draps de lit neufs, VIII paires de draps linges à vêtir ; XXIV grandes nappes ouvrées, à manger, neuves, et VIII douzaines de serviettes « *toailles à mains*, » des couvre-chefs,

des gants, grands et petits, des chausses neuves, des « hueses nueves, » et des souliers; puis des étoffes de toute sorte : verts, tiretaine, rayés de Provins, draps de Tartais, camelots, bougrans, tapis, etc.; divers ustensiles parmi lesquels deux sifflets et un bassin « à rère ; » les armures : cuirasses, frains, et mors de frains, éperons, varengles, cottes d'armes, bannières vieilles et neuves, couteaux, fers de glaive (c'est-à-dire de lances), fracoires neuves; testières à cheval, picières, ganbaisons; coffres, malles, bahuts; barrils, bouteilles de cuir ; ustensiles de cuisine ; les chevaux de combat, palefrois, mules, jusqu'à un âne « qui apportait l'aigue ; » enfin les provisions de bouche de toute nature, vins, grains, poules, mouton, viandes salées, et « *les choses de la chapelle* : » calice, saintuaire, bréviaire, chasubles, rochets, amicts, surplis, etc.; enfin la *robe viez*, c'est-à-dire la nomenclature des vêtements compris dans la garderobe du comte au jour de sa mort. Au verso se trouve l'indication des personnages et des établissements religieux auxquels furent remis, peut-être en exécution de dispositions testamentaires non indiquées dans nos textes, ceux de ces objets qui n'avaient pas été vendus.

Le troisième rouleau (C) est occupé, tout entier, par le procès-verbal d'estimation de chacun des vêtements du comte Eudes; à la suite se trouve la nomenclature des maisons religieuses,

et des ermites auxquels fut remis chacun d'eux.

Le quatrième rouleau (D) contient le prix de vente de chacun des objets qui n'avaient été légués à personne : on trouvera des indications d'un intérêt réel pour l'histoire de l'ameublement, du costume, et en général des arts industriels dans cette série de prix d'objets de toute nature : meubles, vêtements, armes de guerre, provisions de bouche, etc.

Ce n'est pas, du reste, à l'archéologie toute seule que pourra profiter une étude approfondie de nos documents : sans parler de l'intérêt que peut offrir au philologue, la publication d'un texte du XIII^e^ siècle en roman du Nord, avec date précise de temps et de lieu, le lexicographe peut y noter en passant les noms d'un certain nombre d'objets usuels que nous avons cherchés en vain dans les glossaires, comme « Fracoire, Poonnace, Fenoul, Sorcengle, Varengle. » On voit enfin par notre texte qu'à cette date, 1266, la vieille langue d'oil avait subi déjà de profondes altérations ; la règle de l'*s* n'est plus très-rigoureusement observée, et le prénom Hugues, par exemple, s'écrit au régime Hugon, Hugue ou même Hue, presque indifféremment.

L'histoire aussi doit y trouver son compte : la plupart des écrivains qui ont eu occasion de rappeler la mort d'Eudes, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne, successivement sire de Bourbon après le 15 janvier 1249, et comte de Nevers après le 29

juillet 1257, de par Mathilde II, sa femme, fille aînée d'Archembaud VII, et arrière petite-fille de Mathilde de Courtenai, semblent avoir ignoré la date exacte de cet événement. Duchesne[1], le P. Anselme[2] et D. Plancher[3] s'accordent, on ne sait trop pourquoi, à le placer en 1269; l'art de vérifier les dates[4], sans se piquer en cette occasion d'une rigoureuse exactitude, adopte tantôt 1267, sans dire sur quelle autorité, et tantôt 1269, sur la foi de D. Plancher. On sait maintenant, par les historiens occidentaux des Croisades, que le comte Eudes arriva à Acre en 1265, avec Erard de Valeri, et cinquante chevaliers, et qu'il y mourut en août 1266. Notre texte, en plaçant ce fait avant le 9 août, en détermine la date avec une approximation désormais très-suffisante.

1. Eudes, comte de Nevers, mourut l'an 1269, et fut enterré au cimetière de Saint-Nicolas de la même ville (Acre). *Histoire généal. des ducs de Bourgogne*, p. 87.

2. T. III, p. 161 b. Mahaut de Bourbon, décédée environ l'an 1262, sept ans avant son mari. — T. I, p. 544 *a*. Eudes mourut à Acre en Palestine et y fut enterré dans le cimetière de Saint-Nicolas.

3. Eudes, comte de Nevers, mourut en la ville d'Acre presque aussitôt après qu'il y fut arrivé, l'an 1269. *Hist. de Bourgogne*, in-folio, t. I^er^, § CXLI, p. 44.

4. Mahaut finit ses jours l'an 1262; son époux la suivit au tombeau l'an 1269 (t. 2, p 413, col. 2, de l'édition in-folio de 1784, t. X, p. 331 de l'édition in-8° de M. de Saint-Allais). — Eudes, décédé l'an 1267 ou 1269 suivant dom Plancher, dans la ville d'Acre (t. I, p. 568 de l'édition in-folio de 1784; t. XI, p. 231 de l'édition in-8° de M. de Saint-Allais).

La liste des chevaliers, écuyers et garçons qui avaient suivi le comte Eudes à la croisade, a, par elle-même, son intérêt : on pourrait, grâce à elle, augmenter d'un certain nombre de noms les catalogues historiques de la salle des Croisades à Versailles.

Plusieurs des noms portés sur notre liste se retrouvent non-seulement dans les historiens des Croisades, mais aussi dans Joinville et d'autres chroniqueurs du XIII^e^ siècle, et ont appartenu à des personnages d'une certaine notoriété. Ainsi Geoffroi de Sergignes, nommé plusieurs fois dans Joinville, d'abord vassal de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul et de Blois, était devenu, depuis le mois de juin 1236, homme lige de saint Louis avant tout autre, du consentement de son premier seigneur[1]. Les pièces publiées par M. Servois sur les emprunts de saint Louis en Palestine et en Afrique[2], nous montrent le vassal en pleine possession de la confiance de son maître, et nous savons par Guillaume de Nangis que, chargé par saint Louis, à son départ, du commandement d'Acre, il le conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 11 avril 1269[3]. C'est sans doute à cette haute position que Geoffroi de Sergignes dût d'être chargé, conjointement avec Érard de Valeri, de l'exécution des dernières volontés du comte Eudes.

1. Archives nationales, J 174, n° 5.

2. Bibliothèque de l'École des chartes, t. XIX, p. 113 à 132, et 282 et sqq.

3. *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 467.

Quant à Erard de Valeri, bien qu'il fût aussi vassal du roi, il ne laissait pas d'avoir avec le Bourbonnais et les sires de Bourbon des relations anciennes, et pour ainsi dire obligées. En 1230, saint Louis avait donné à Jean de Valeri, père d'Érard, pour ses fidèles services, 100 livrées de terre dans la baillie d'Escurolles, à Escurolles[1] même et au Mayet d'École[2]; en 1272, à Acre, le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Hugues Revel, ratifia l'abandon fait en juillet 1264, par Jean de Valeri, avec le consentement d'Érard, son fils, à l'abbaye de Cluni, de tout ce qu'ils possédaient à Escurolles et aux environs, en échange d'une rente quadruple, payable pendant la vie desdits Jean et Érard de Valeri, en leur château de Vandœuvre[3]. Enfin, en février 1268, Jean, sire de Valeri, vendit à Agnès de Bourbon, belle-sœur du comte Eudes, pour 300 livres tournois, sous la garantie de Hugues IV, duc de Bourgogne, les villes de Semeautre et de Monteignet[4], « les ques choses sont dou fié à ladite dame de Borbon. » Le fils de Jean de Valeri, Érard, était donc entré de bonne heure en relations avec

1. Ch.-l. de canton de l'arr. de Gannat (Allier).

2. Commune limitrophe d'Escurolles, canton et arrondissement de Gannat (Allier).

3. Cartulaire de Cluni, à la Bibl. nat. n° 5458 du fonds latin, fol. 142, nos VIIIxx XVIII et VIIIxx XIX.

4. Hameaux de la commune de Monteignet, canton et arrondissement de Gannat (Allier). P. 1377[4], cote 2780, aux Archives nationales.

les sires de Bourbon de la famille de Dampierre : aussi le voit-on, dès 1255, prisonnier en Hollande[1], où il avait suivi le comte de Flandres, Guillaume de Dampierre, neveu d'Archembaud VII. De retour en Europe, après la mort du comte Eudes, il fut envoyé par saint Louis à Charles d'Anjou, dont il conduisit les troupes en qualité de maréchal à Tagliacozzo[2] (1268). Croisé de nouveau avec le saint roi en 1269, il retourna à Acre en 1270[3].

Renaud de Précigni est cité comme un des chevaliers de saint Louis[4].

Quant aux autres noms cités dans nos rouleaux, et qui ne se retrouvent pas dans les chroniques contemporaines relatives aux dernières Croisades du XIII[e] siècle, il est plus que vraisemblable qu'ils se rapportent à des hommes d'origine bourguignonne, nivernaise, ou bourbonnaise, Eudes, fils aîné d'un duc de Bourgogne, ayant été successivement, de par sa femme, sire de Bourbon et comte de Nevers. Pour m'en tenir au Bourbonnais que je connais davantage, il y a lieu, ce me semble, de revendiquer, pour cette province, les noms de Copin ou Compin parmi les chevaliers, de Givri parmi les écuyers, et enfin de Milet et de Barillet parmi les garçons.

Hugues d'Augerent pouvait être réclamé à la

1. *Hist. de France*, t. XX, p. 390 *b*.
2. *Ib.* XX, p. 386 *c*.
3. *Ib.* XXI, p. 305 et 178.
4. *Ib.* XXI, p. 307.

foïs par le Bourbonnais et par le Nivernais, si c'est lui ou un de ses parents, aussi nommé Hugues d'Augerent, chevalier, sire des Granges, qui fit hommage, le 18 octobre 1287, à Robert, comte d'Artois, veuf depuis le 7 septembre précédent, d'Agnès de Bourbon, et, en cette qualité, possesseur légitime « *des conquez fais entre lui et sa chière et amée compagne Agnès, dame de Bourbon...., en la terre de Borbonois...., durant leur mariage*[1]. » Le fief de Hugues d'Augerent, dont le nom se trouve aussi sous la forme Augeront, Angeron, était situé dans les paroisses de Chantenai, Azi, Livri et Langeron qui, bien que comprises en partie, au XIII^e^ siècle, dans la châtellenie de Bourbon, avaient dû auparavant ne relever uniquement que de Nevers, ainsi que l'indique une notice du Cartulaire de Nevers, souvent citée[2], et que Baluze date de 1092 à 1096.

J'aurais désiré pouvoir éclaircir le sens de tous les mots qui m'ont paru obscurs ou douteux : j'espère qu'on me pardonnera de n'avoir pas toujours réussi, comme je l'aurais voulu, dans cette tâche délicate. Je me suis borné également, quant aux monnaies, à relever purement et simplement la valeur relative qu'on peut déduire de nos textes pour le besant, le réal et les estellins, monnaies tour à tour employées par les croisés à Acre,

1. Archives Nationales, p. 464. cote 416.
2. Bal. arm., vol. 74, fol. 360.

concurremment avec la livre, les sous et les deniers tournois.

La livre tournois et le marc d'estellins peuvent être considérés comme monnaie de compte ; le besant, au contraire, comme le réal, le denier estellin, et enfin le sol et le denier tournois, rentrent dans la catégorie des espèces monnayées qui avaient cours à Acre en 1266.

Le besant est évalué (*passim*, pp. 177 à 179 et 185) $6^{sols}\ 8^{den}$ ou le tiers d'une livre tournois, soit, d'après les tables dressées par M. de Wailly[1], $5^{f}\ 93^{c}$ au titre légal, ou seulement $5^{f}\ 85^{c}$ au titre de tolérance, valeur intrinsèque. Ducange cite dans son glossaire, d'après les constitutions du légat Eudes (Chypre, 1248), des « *byzantii albi seu argentei*, » ceux dont il est question étaient sans doute aussi des besants d'argent, ayant, à peu de chose près, le poids et la valeur de nos anciens écus de six livres.

Le besant était divisé en quarrobles au nombre de 24 ; en effet, nous voyons (page 201) que $477^{bes}\ 6^{quar} + 354^{bes}\ 6^{quar} = 831^{bes}\ 1/2$; il s'en suit que le 1/2 besant se compose de 12 quarrobles, et le besant de 24 par conséquent. Le quarroble, en prenant pour base les évaluations de M. de Wailly *ubi supra*, doit être estimé $0^{f}\ 24^{ct}\ 375$ ou $0^{f}\ 24^{ct}\ 708$, suivant qu'on adopte l'un ou l'autre des chiffres de M. de Wailly.

1. *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, XXI, Ire partie, p. 296-297.

Le marc d'estellins (pag. 8-11) paraît avoir été composé de 170 deniers, d'après nos documents. Car 34 marcs (poids de France) = 289 besants, c'est-à-dire à 6^{s} 8^{den} le besant, 23120 deniers tournois, ou 5780 deniers estellins valant 4 deniers tournois chaque.

D'autre part, il est dit (pag. 12) que 500 marcs d'estellins envoyés par le duc de Bourgogne ne valaient, à Acre, que 1387^{liv} $10^{sols\ tourn}$. Ce qui mettrait le marc d'estellins à 666 deniers tournois, c'est-à-dire à 166 den. est. et demi, au lieu de 174 deniers estellins. Il est vrai qu'il y a une légère différence de valeur entre le marc de France et celui d'Acre, puisqu'elle s'accuse sur 500 marcs par un excédant d'un demi-marc plus 30 estellins, soit, en admettant 170 estellins au marc, 115 deniers sur 500 marcs, ou moins de 1/800e.

Le réal paraît avoir été une monnaie tout à fait minime : car 28^{bes} 3^{d} réaux ne valent que 1^{bes} 10^{quar}, soit 34 quarr., soit, enfin, 8^{f} 16^{ct} en tout, ce qui donnerait pour le sou réal qu'une valeur intrinsèque de 0^{f} 32^{c} environ, et de 0^{f} 025 pour le denier.

Une dernière observation : M. de Wailly, dans ses tables, compte au marc 174 deniers estellins : nos documents semblent, lorsqu'il s'agit du marc-monnaie de compte, se rapprocher sensiblement de ce chiffre, ou du moins de celui de 170 deniers estellins au marc. Si, au contraire, il est question du marc-poids, nous ne trouvons plus dans nos

comptes que 160 deniers au marc. En effet, 7 marcs d'or, moins 32 estellins, à 70 besants le marc, sont évalués (page 37) 476 besants. Il s'en suit : 1° que 32 estellins d'or valent 14 besants, puisque 7 marcs à 70[b] vaudraient 490 [b], et 2° que le marc ne pèse que 160 estellins, puisque 70 [b], prix du marc, est aussi celui de 160 estellins.

A.-M. CHAZAUD.

A.

CE SUNT LI ESCRIT DES CHOSES LE CONTE DE NEVERZ APRÈS SON DÉCÈS[1] (1266).

I.[2] Cest la paie des genz le conte de Neverz feite par mon segnor Hugue d'Augerant, et par mon segnor Joffroi de Sergignes, qui i estoit por mon segnor Erart de Valeri. Ce fu la veille[3] de feste saint Lorant en l'an mil CC LXVI, dou lais que li cuens lor fist.

I. C'est la paie des Chevaliers.

A mon segnor Gaucher de Merri, VI[XX] besanz por XL [lb tornois].

A mon segnor Gui de Chantenai, VI[XX b] por XL[lb t].

1. (Au verso).
2. (Au recto).
3. Lundi 9 août 1266.

A mon segnor Hugue d'Augerant, VI$^{xx\,b}$ por XL$^{lb\,t}$

A mon segnor Copin, VI$^{xx\,b}$ por XL$^{lb\,t}$

Item à mon segnor Guillaume le Chapelain, XLV^{b} por XV$^{lb\,t}$.

A Estiene le Clerc, XV^{lb} tornois purs qui valent XLV^{b}

II. La paie des Escuyers :

A Odet[1] le decannat,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Huguenin de Givri,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Berthelot,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Jehan de Saint-Jorge,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Thierriaut,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Perriau de Sissy,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Guillemin de Premeaus (*sic*, cf. p. 179 l. 18),	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Girart,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$

La paie des Serjanz :

A Auberi le Barbu,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Huet de la Chambre.	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Robet,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
Au boen home,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Jehan de Mussy,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Chauvin,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Henri de Brabant,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Jehan de Bese,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Travers,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$

1. Cf. p. 179 et 190.

III. La paie des garçons :

A Perrinet de la Chambre, xxx^{b} por x$^{lb\ t}$
A Taste-peire, xxx^{b} por x$^{lb\ t}$
A Afetie[1], xxx^{b} por x$^{lb\ t}$
A Milet, xv^{b} por c$^{aolz\ t}$
A Huguenin Barillet, xv^{b} por c$^{s\ t}$
A Char de Beuf, xv^{b} por c$^{s\ t}$
A Gilet, xv^{b} por c$^{s\ t}$
A Henri de Diepe, xv^{b} por c$^{s\ t}$
A Luile, xv^{b} por c$^{s\ t}$
A Renaut de la Chambre, xv^{b} por c$^{s\ t}$
A Martin, xv^{b} por c$^{s\ t}$
A Perrinet dou For, xv^{b} por c$^{s\ t}$
Au vallet la vicomtesse de Limoiges, xv^{b} por c$^{s\ t}$
A Jehan de Pangi, ix^{b} por lx$^{s\ t}$
A Brohe, ix^{b} por lx$^{s\ t}$
A Renaut, ix^{b} por lx$^{s\ t}$
A Bricande, vi^{b} por xl$^{s\ t}$
A Brunet, vi^{b} por xl$^{s\ t}$
Au Boçu, vi^{b} por xl$^{s\ t}$
A Perrinet de Biaune (Brâune?), vi^{b} por xl$^{s\ t}$
A Jamet le Flament, vi^{b} por xl$^{s\ t}$
A Pillaut, vi^{b} por xl$^{s\ t}$
A Jamet de Nichiz, ix^{b} por lx$^{s\ t}$
A Jamet de Talan, vi^{b} por xl$^{s\ t}$
A Huquenet de Tornuz, vi^{b} por xl$^{s\ t}$
A Estevenaut dou For, vi^{b} por xl$^{s\ t}$
A Jehannin de la Ferrae, vi^{b} por xl$^{s\ t}$

1. Cf. p. 190.

A Henri le Picart, VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
A Martiau, VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
A Huguenaut, VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
A Jehan le Loherant, VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
Au valet qui fu à l'arcevesque de Sur VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
Ceste somme XIIII ᶜ ᵇ [sanz Estiene le clerc] XLVI ᵇ.

II.

C'EST LA PAIE DES OSTEX, ET DES TRECOPLES[1].

Por l'ostel mon segnor Gaucher de Merri, et mon segnor Guion de Chantenai, por II mois, VI ᵇ XVI quarrobles.

Por l'ostel mon segnor Hugue d'Augerant, III ᵇ par II mois.

Por l'ostel mon segnor Copen, I ᵇ XVI qʳᵇˡ.

Por l'ostel Odet de Menant et Hermenin Le Veaul, II ᵇ et XX qʳᵇˡ.

Por l'ostel Guillemin de Premuraus (*sic*, cf. p. 177 l. 15), Iᵇ III qʳᵇˡ.

Por l'ostel au mulez II ᵇ, et por l'ostel Uguenin de Givri et Tierriet, I ᵇ et XX qʳᵇˡ.

1. Le glossaire du tome 2 des *Historiens occidentaux des Croisades*, donne les formes : *Tricoples*, *Turcoples*, *Tricopliers* qu'il traduit par *cavalerie légère des Latins*. Le vrai sens donné par Ducange dans son Glossaire est *fils des Turcs*, Τουρκόπουλοι. Cf. Raymond d'Agiles, *Hist. occidentaux des Croisades*, t. Ier, p. 925, note : *Turcoples, qui vel nutriti apud Turcos, vel de matre christiana, patre Turco procreantur*.

Por l'ostel Huet et Jehan de Mussy[1], i ᵇ IX qʳᵇˡ.

Por l'ostel au boen homme et Chauvin, I ᵇ et XV ᵇ i qʳᵇˡ.

It por l'ostel as autres mulez, ii ᵇ et demi.

Por v aubeletriers, CV ᵇ por la paie de ii mois.

Por les iiii Trecoples CXVII ᵇ.

Por Jehan de Dyjon, XVII ᵇ et quart, XIIII quarrobles que l'en li devoit por les armeures le conte.

Por mon segnor Guillaume de la Tor, LX ᵇ.

Por mon segnor Guillaume Arnaut, XL ᵇ.

Ceste somme IIIᶜᶜᶜ LXVI ᵇ fecte par le changeour le lundi devant la feste saint Leu.

III.

Item après ceste somme de sus dite por le loier de l'ostel mon segnor Hervic de Chantenai IX ᵇ.

Por la tonbe le conte, LX ᵇ.

Por l'amendement des VII verz et des II roiez qui furent vendu à marcheanz, XII ᵇ.

Por la paie feite à frère Estiene de Sissy, Mᵇ que li quens li deveit.

Por la paie feite au Boçu XVIᶜ ᵇ que li quens li deveit.

Por mon segnor Erart de Valeri, VIIIᶜ XXXI ᵇ et demi de sa paie.

Por le Temple, VIIᶜ XLII ᵇ V qʳᵇˡ.

Somme de tot cest escrit : VIᵐ LXVI ᵇ XVII qʳᵇˡ.

1. Ou Moissy (?), cf. plus haut, p. 177.

Somme de recepte : viii^{m} viii^{c} iii^{xx} ix ^{b} et demi, vii q^{rbl}.

An cel meniere demore ii^{m} viii^{c} xxiii ^{b} ii q^{rbl} en la main mon segnor Erart de Valeri et en la main de mon segnor Hugue d'Augerant. — De recepte, et d'autre part iiii$_{xx}$ ^{lb} et cvi $^{s\ torn}$.

Ces compes (*sic*) fu feiz l'an de main de feste sainte croiz, en septembre[1], an l'an mil cclxvi, au Temple, par devant le grant-maistre et le trésorier dou Temple, et de (*sic*) lor autre compaignons.

IV.

Item celui jor meisme, après le compe (*sic*) de sus dit, mes sire Hugues d'Augerant bailla au trésorier dou Temple ii^{m} cc et lviii ^{b} por parfeire la paie, avec ceu qu'il aveient eu, de iii^{m} besanz que li quens lor deveit.

An cel meniere ne demora en la main mon segnor Erart et mon segnor Hugue que v^{c} et lxv ^{b}.

V.

Item. Ce est ceu que messire Hugues d'Augerant a paié puis le compe devant dit :

Por I corretier qui porchaça l'emprunst des iii^{m} ^{lb} tornois que li opitauz presta le conte, xxii ^{b} et quart ; et por ii autres qui firent vendre les dras et l'argent ii ^{b}.

Por I ostel ou li blez estoit, et ou la mainiée

1. Mercredi 15 septembre 1266.

dou for gisoit, qui avoit este obliez à conter, dou loier de v mois viii ᵇ.

Por I escrin acheté por porter à Cytiaus, iii ᵇ [et] demi.

Por l'estole et le fenoul de la chapelle nueuve, vi ᵇ [et] demi.

Por mon segnor Erart de Veleri, xvi ᵇ qu'il doit por I pot d'argent[1].

Somme de tot cest escrit viiiᵐ iiiiᶜ viii ᵇ de choses paiées.

Somme de recepte viiiᵐ viiiᶜ iiiiˣˣ xi ᵇ et demi, et vii qʳᵇˡ sanz les tornois.

An cel menière demore iiiiᶜ iiiiˣˣ iii ᵇ et demi vii qʳᵇˡ en la main mon segnor Hugue d'Augerant, et d'autre part por xxxiiii mars et demi d'estellins, et xxx deners estellins, iiᶜ iiiiˣˣ ix ᵇ.

Somme de tous les besanz de demorance sor mon segnor Hugue d'Augerant, viiᶜ Lxxii ᵇ et demi, et d'autre part iiiiˣˣ viiˡᵇ ᵗ xii ᵈᵉⁿ moins[2].

Ces viiᶜ Lxxii ᵇ et demi bailla messire Hugues à mon segnor Erart de Valeri por la main mon segnor Joffroi de Sergignes le juenne.

VI.

C'est li despens des tornois.

1. Cf. plus loin, p. 1.

2. Le texte porte ici : 9 que M. Boutaric a interprété *minus* (moins) dans le compte de la chevalerie d'Alphonse. Biblioth. de l'École des Chartes, octob. 1852, p. 34.

Por le chenge de xxxix lb torn xii d moins[1] que Robet dut de sa remenance de son compe (*sic*) qu'il paia en estellins et en autre monoie, et de xii lb t que Estienes li clers bailla, C s.t.

Por despens feit puis la mort le conte par mon segnor Hugue d'Augerant et Robet, et lor mainiée, et por autres menues choses paiées hors de despens xxviii lib xii den torn moins.

Et est contez li despens mon segnor Hugue et la mainiée, de la semeine de feste Saint-Michiel jusques le diemenche, et an tel menière demore sor mon segnor Hugue, de la recepte des tornois, Liiii lb tornois.

Et ces Liiii lb tourn messire Hugue ot por son passaige, por lui et por Robet, et la mainiée qu'il avoit retenue.

Cilz compes fu feiz le jor de feste saint Michel en l'an mil cclxvi[2], et des tornois et des besanz de sus diz après ce compe, il fu paié, por l'espicier qui acira le cuer le conte, por emgueliet, et por choses qu'il i mist, et por sa peine vi b.

Somme de touz les besanz de cest escrit paiez, sans la paie dou Temple, et dou Boçu, et de frère Estiene de Sissy, et de mon segnor Erart de Valeri, xix c xli besanz qui valent vi c xlvii lb t.

VII.

Item. C'est la paie des chivalers :

1. Le texte porte 9.
2. Mercredi 29 septembre 1266.

A mon segnor Renaut de Precegni iii$^{c\ lb\ t}$, et li est abatuz li quarz de l'année.

A mon segnor Robert de Juenesses, ii^{c} xxxv$^{lb\ t}$.

A mon segnor Hugon d'Augerant, de vii^{xx} x$^{lb\ t}$, que li cuens li devoit, si comme il disoit, et que la gent le conte le savoient bien; l'en li paia vi^{xx} x $^{lb\ torn}$, et li bailla l'en le henap que l'en cuidoit qu'il fust d'or por xxv$^{lb\ t}$.

VIII[1].

C'est la recepte des choses le conte de Neverz, qu'il avoit au jor qu'il ala de vie à mort.

(I) De la remanance dou compe (*sic*) Estiene le Clerc demora xv $^{lb\ torn}$ ii ^{s} moins, que il bailla en la main monsegnor Hugon d'Augerant, et à ce compe fu messire Joffroiz de Sergignes le juennes, por monsegnor Erart de Valeri, et fu la veille[2] de feste saint Lorant en l'an mil CC LXvi.

(II) It. Il demora xii^{lb} de tornois d'autre part, de resus (?) que Estienes li clercs bailla, et xv ^{s} iii^{den} de reaus.

Item de la remenance dou compe Robet demora iii^{m} vii^{c} xvi^{b} et xxxviii^{lb} xix $^{s\ t}$ et xiii ^{s} de réaus.

Somme de tornois lxv^{lb} xvii ^{s}, et xxviii^{s} iii^{den} réaus qui valent i^{bes} et x quarrobles.

1. Même rouleau, recto, mais en sens inverse.
2. Lundi 9 août 1266.

Somme de touz les besanz iii^{m} vii^{c} xviii^{bes} x quarrobles.

(III) It. la recepte des choses le conte vendues v^{m} clxxi besanz ix quarrobles, et xix^{lb} ix^{s} tornois dont li compes fu feiz l'an demain de feste sainte croiz en septembre[1].

Somme de touz les besanz viii^{m} iiii^{cc} viii^{xx} ix besanz [et] demi vii quarrobles.

Somme des tornois : iiii^{xx} ^{lb} cvi^{s} tornois.

(IV) It. Puis ceste somme, por iiii cuillers d'argent vendues ii besanz et vi besanz por le drap de remenant des espervers, et xxxiii^{s} tornois por xi eniaus dou Pui.

An cel menière est la somme viii^{m} viii^{c} iiii^{xx} xvii besanz [et] demi, et vii quarrobles, et de tornois iiii^{xx} vii^{lb} xii^{den} moins.

Somme que li xiii^{m} viii^{c} et iiii^{xx} xvii^{b} et demi valent à tornois ii^{m} ix^{c} lxv^{lb} vi^{s} viii^{den}, à vi^{s} viii ^{den} le besant prisié.

(V) It. Il fu aporté de Borgoingne v^{c} mars d'estellins que li dux de Borgoingne envoia le conte par le Temple, au passaige d'aoust, qui valoient, au jor de lors, en Acre, M iii^{c} iiii^{xx}vii^{lb} x ^{s} t[or]nois.

(VI) Somme de totes ces choses desus dites, à la vaillance de tornois mises, est iiii^{m} iiii^{c} xl^{lb} et v ^{s} et viii^{den} tornois de recepte, par la main monse-

1. Mercredi 15 septembre.

gnor Erart de Valeri, et monsegnor Hugo[n] d'Augerant.

(VII) De ceu fu paié :

Au Temple iii^{m} besanz qui valent M^{lb} tornois.

Au Boçu, et à frère Estienne de Sissy, ii^{m} vi ^{c} besanz qui valent viii^{c} lxvi^{lb} et xiii^{s} iiii^{den} tornois.

Et por le lais que li quens fist à ses genz qui s'en alèrent, por leur passaige, et por serjanz et aubeletriers paiez, et por loier d'ostes, xix^{c} et xli besanz qui valent vi^{c} xlvii^{lb} tornois.

Et por le despens por monsegnor Hug[on] d'Augerant, et Robet (dont les parties sont en cest escrit) et lor mainiée, tant com il furent en Acre, et por deniers que l'en paia de choses obliées, et d'autres choses, xxviii$^{lb\ t}$ xii^{d} moins et liiii$^{lb\ t}$, que messire Hugues prist por son passaige et por sa mainiée.

It. par la paie monsegnor Renaut de Precegni, et monsegnor Robert de Juennesses[1], et por monsegnor Hugo[n] d'Augerant vii^{c} xl^{lb} tornois.

Somme de totes ces choses paiées monte iii^{m} iii^{c} xxxv^{lb} xii^{s} iiii^{den} tornois.

(VIII). An cel menière demore de la recepte de sus dite xliiii^{lb} xiii^{s} iiii^{den} tornois, lesquelx messire Erarz de Valeri prist de sa paie de ceu que li quens li devoit; c'est à savoir por les trois parz de l'année xi^{c} xxv^{lb} et por iiii chevax, que mors que

1. Le texte porte : « Juenneffes. »

afolez, iiii^{c} et l^{lb} ; somme por tot : M v^{c} lxxv^{lb} tornois que l'en li devoit.

Et d'autre part il demora en la main monsegnor Erart, choses qui ne porent estre vendues ainz que Messire Hug[ues] d'Augerant s'en alast ; et furent prisiées ii^{c} vi^{lb} xiii^{s} iiii^{d} tornois.

An cel menière fu paiez mesire Erarz de sa deite jusque à la demorance de ii^{c} et lxiii^{lb} et xiii ^{s} iiii^{den} tornois, que il ot ancor à recevoir de sa paie.

Cilz compes (*sic*) fu feiz le jueudi [1] après feste saint Remi en l'an M CC LXVI, en Acre, par monsegnor Erart de Valeri, et monsegnor Hugo[n] d'Augeran[t], et mon Segnor Joffroi de Sergignes le juenne.

(IX). Et ce sunt les choses qui demorèrent monsegnor Erart de Valeri, prisiées por les ii ^{c} vi^{lb} et xiii^{s} iiii^{den} tornois de sus diz :

Premièrement I chapel d'or à pierres et à perles en pris de iiii^{xx} ^{lb} tornois.

Après, li garnement de la chapelle nueve, que li quens avoit feite, prisié vii^{xx} x besanz.

Li dui espreviér [2], lx^{bes}.

Li dui tapi nuef, xx^{bes} et ix dras de Tartais [3] por xl^{b} et i drap qui i estoit d'or, et fu percez *(sic)* sor le cuer le conte.

1. 7 octobre 1266.

2. Sorte de couvre-pieds, cf. p. 185.

3. Même sens que Tartarin, Tartarieus, Tartarinus, dans le *Glossaire de Ducange*, cf., p. 206.

It. une tante por xli^{bes}.

Li dui grant romanz et li Chançoners por xxxi ^{b}. Ce fu li romanz des Loheranz[1] et li romanz de la terre d'outre mer, et li Chançoners.

Somme de ces choses prisiées à besanz : iii ^{c} iiii^{xx} ii^{b} ; qui valent xi^{xx} vi^{lb} xiii^{s} iiii^{den} tornois.

An cel menière est la somme avec le chapel conté, ii^{c} vi^{lb} xiii^{s} iiii^{den} tornois.

IX.

[2]Renauz a receu lxii[3] xxx besans dont il a à conter.

L'en doit Jehan de Dyjon[4] xvii^{b} et demi et ii quarrobles por armeures.

L'en doit la paie de iii mois à Salemon de Safforit, et à Lionnet de Tabarie de iii, et à Homedé de iii, et à Jehan le Potier de iii.

Il devoit au temple cent mars d'estellins et . . . . . [5]

Item c'est ceu qui n'est paié ancor de la daite le conte, qu'il devoit en l'an susdit au jor dou

1. En 1323, le roman des Loherains était compté pour 16 livres 5 sols dans l'inventaire des bijoux et joyaux achetés à Paris pour Marguerite et Jeanne de Hainaut, publié par M. de Ménilglaise dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société d'Histoire de France, pour 1868, 2e partie, p. 129.

2. Même rouleau, au dos.

3. Il y a dans le manuscrit lx ii.

4. On lit encore dans le ms. : « I b. et demi » bien que ce passage ait été biffé.

5. Passage raturé et illisible.

compe fait l'andemain de feste Sainte Croix en Septembre[1]. . . . . .

X.

C'est la paie des ch[evale]rs le conte qui estoient de manaige, feite des v^c^ mars d'estellins que li dux envoia[2] :

Por monsegnor Robert de Juenneces, cui l'en devoit ii^c^ xxxv^lb^ xv^s^ ii^den tor^ de sa paie jusquez au jor que li cuens ala de vie à mort : iiii^xx^ iiii mars et xxii deniers estellins.

Por la paie monsegnor Renaut de Précegni, cui l'en devoit iii^c^ lxxv^lb t^, le quart de l'année abatu, cxxxiiii mars et xii^s^ ii^den^ estellins.

Por la paie monsegnor Hugo[n] d'Augerant, cui l'en devoit vii^xx^ xv^lb t^, le quart de l'année ausic abatu, xlvi mars xi^s^ ix^den^ estellins, qui valent vi^xx^ x^lb t^ et li fu baillié por xxv^lb^ le henap d'argent doré, à pierres et à esmaus, que l'en cuida qu'il fust d'or.

A monsegnor Erart de Valeri, ii^c^ mars pour v^c^ lv^lb t^ sor sa paie que l'en li devoit, qui montoit à v^c^ lxxv^lb t^ por les trois parz de l'année, et por les chevax morz.

Somme de la paie feite des estellins iiii^c^ lxvi mars.

An cel menière demore xxxiiii mars des v^c^

1. Mercredi 15 septembre 1266.
2. *Ib.* au dos.

mars et par dessus demi-marc, et xxx deniers estellins, qui fu trové plus au pois d'Acre.

B

I.

Ce sont les choses lou conte de Neverz qu'il avoit au jor qu'il ala de vie à mort[1].

I. Ces choses estoient en la main Robet : c'est à savoir, premièrement viii boens éniaus, et ii saffirs, et i camahé, et xii petiz éniaus dou Pui, — ii croisetes d'or, — une viez corroie d'or à pelles, et i chapel d'or à pierres et à pelles. — De rechief une corroie d'or, ii bacins d'argent à donner l'aigue ; i henap d'argent à pierres et à émaus, que l'en cuidoit qu'il fust d'or; — Une cope d'argent, dorée, cuvesclée ; ii poz d'argent ; ii petis henas d'argent à donner dragiée ; i orfroi à perles, et deux sanz perles, et iiii cuillers d'argent.

II. Par la main Odet de Menat i aiguier d'or et une cope cuvesclée d'or, ii barriz d'argent, i pot d'argent, i aiguier d'argent, xvii hénas d'argent sanz pié.

IIII. Item par la main Afetie : xl escuelles d'argent, et xii cuilliers d'argent.

1. Recto.
2. Cf., p. I.

It. I texu d'argent doré, que Gararz livra, qui estoit en l'armeure.

IV. It. par la main Robet, la toile qui fu achetée à Troies, que Simon Ysanbars acheta, dont il i ot x pièces; x pièces de toile, de la toile la duchoise de Borgoingne; xxxvii aunes de toile, en un remenant et xxv aunes en ii autres remenanz; vii paire de dras de lit nues, et viii paire de dras linges à vestir, nues; — xxxiiii grans napes ovrées à mangier, nueves, — et viii douzaines de petites toailles à mains.

V. De rechief xxxvi granz napes nueuves que Afetiez livra, et vi toailles à mains, nueves, et xxiiii napes viez; item xxix cuevrechiés; x paire de petiz ganz, et iii paire de ganz de cerf sangles; v coutiaus à trenchier; vi paire de chauces nueves; unes hueses nueves, et iiii paire de sollers.

VI. It. x verz, et une tireteinne cameline, et ii raiez de Provins, à maigniée, et ii remenanz d'un autre roié; xv aunes de saie noire; xiiii pannes[1] de gros vair, et une de menu vair; xiiii dras de tartais; ii chameloz; iii boqueranz plains, et i ovré; ii tapiz nues ovrez; ii espreviers à mettre sor lit, i quarré et i reont, et i drap qui remest de l'esprevier; iiii paire d'esperons nueus; iiii quarriaus de soie; ii sifflés; i bacin à rère; ii coilles de

1. Cf. pannus. On dit encore un pan, un lé, en parlant de certaines étoffes.

bièvre; une langue de serpent; une fiolete de baume : celle fu mise an euvre.

Item, une coute pointe de cendel vermoill, et i ceurcot noir.

VII. Item; C'est de l'armeure : ii paires de cuiraces nueves; viii frains nues; et i mors de frain; viii paire d'esperons nues; xi varengles nueuves; iiii cotes à armer, et iii barnières; ii coutiaus et iiii fers de glaive; ii fracoires[1] nueves; ii testières à cheval, et i picière, et une paire de cuissiaus et de trumelières de fer; i bacinnet à gorgière de fer; i ganbaison; unes couvertures blanches; i petit ganbaison sanz manches; ii piaus blanches; une paire de coffres; une grant gorgière de fer; une male de cur, et ii paire de bouges; i bahu et i bast;

VIII. Et de la Chambre : iiii paires de coffres, et ii cofiniaus à chandoile; iiii males, et iiii bahuz; et iiii baz;

IX. Et de la Peneterie ii males, i bahu, et i bast; Item une tante que li chastelains de Chastiau-pélerin dona le conte.

X. Item de la Botellerie : xvii barriz de fust; et ii bouz[2] de cur, et ii seillons.

XI. De la Cuisine : iii grans poz de cuivre, et i petit; iii granz chaudières, et iii petites; ii paelles

1. Sorte de masse d'armes ou de hache. Cf. *frangere*, fracture.

2. Cf. Bouges, botes et bouteille.

et i greill; iii paelles de fer et iii mortiers; une paellette perciée, et ii forchietes.

XII. De la Maréchaucié : li granz chevax grilles, et li chevax qui fu monsegnor Jaque Vidaut; et li grant palefroiz noirs; iii bestes mulaces, et i asne qui aportoit l'aigue.

XIII. La garnison de l'ostel : ou celier, xxxvi botes de vin; ou lardier, L lez de char salée, et ix^{xx} xv gelines, et i mouton; es greniers, viii^{xx} x muis de froment et CC muis d'orge.

XIV. Les choses de la Chapelle : premièrement le calice; une croisète ou il a de la veraie croix; le Saintuaire que li patriarches dona le conte; le messe et le bréviaire; une chasuble viez, et aube, et roichet, et ii sorpeliz, et i amit; i drap d'autel, devant et darrière, estole, et fenoul[1]; v toalles d'autel, dont l'une tient au drap de l'autel devant; i boiste d'ivoire; ii toalles à mains; ii chainètes d'argent; le corporal et l'estui, et ii custodes parées. Item une chasuble neuve de drap d'or, et tunique, et daumatique, et ii chapes neuves, tot de drap d'or; et le drap de l'autel devant et darrière; iii aubes, iii amiz, iii roichez, ii sorpeliz tot nuef, ii estoles, et iii fenouz nues.

XV. Item c'est la robe viez :

1. Manipule. M. G. de Ménilglaise écrit *Fanons*, dans un Etat des bijoux... achetés à Paris en 1323. *Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, pour 1868, 2e partie, p. 139.

Premièrement, cote et serecot de tireteinne cameline forré de gros vair.

Item. Cote et corset d'écarlate poonnace[1] forré de menu vair.

Item. Cote et serecot et corset de tireteinne brune, forré de menu vair.

I mantel de saie noire, de bièvre, forré de menu vair.

Une cote et ii serecoz et mantel de saie de bièvre, roige, forré de menu vair.

I corset de drap imde, forré de menu vair.

Une garnaiche de saie, forré de gris.

I serecot de pers forré de loc cevière.

I corset de tyreteinne forré de gris.

I petit corset de camelot, forré de gros vair.

II serecoz de tireteinne et i de vert, sangles.

I corset de pers, sangles.

Une garnaiche de pers, sangle.

Cote et serecot, et corset de tireteinne perse, forré de cendel vert.

I corset de camelot, forré de cendel vert.

Cote et serecot, et mantel de camelot noir, forré de cendel vermeil.

Cote et serecot de camelot imde, forré de cendel noir.

IIII doblez à vestir; iiii chaperons forrez de cendel, et v forrez de vair.

1. Couleur de plume de paon, sans doute analogue à ce qu'on appelle maintenant gorge de pigeon, couleur changeante et à reflets irisés.

Tote ceste robe viez, de sus dites, fu départie au povres hopitauz d'Acre, et au povres maisons de religion[1].

III.[2]

Li boens saffirs le conte fu envoiez au segnor de Borbon.

Ce est ceu qui fu départi des choses le conte[3] :

Messire Joffroiz de Sergignes, li pères, ot[4] i saffir que li cuens pandoit à son col.

Messire Renauz de Précegni i camahé.

Li Boichiers, ses frères, l'esmeraude que li cuens portoit en son doi.

Messire Joffroiz de Sergignes li juennes, une esmeraude.

Messire Roberz de Juenneces, i anel.

Messires Gauchiers de Merri, i anel.

Messires Guiz de Chantenai, i anel.

Messires Hervés de Chantenai, i anel.

Messire Copains[5], i anel.

Messire Hug[ue]s d'Augerant, i anel.

Item messire Hug[ues] d'Augerant en porte[6]

1. Voyez plus loin : C, p. 199.

2. *Ib.*, B, verso.

3. Cet article est reproduit avec quelques variantes dans le rouleau C, nous les donnons en note.

4. « a eu des choses le conte i saffir » (variante de C).

5. Copins (c).

6. en porte au duc (c).

l'enel que li dux avoit doné le [1] conte, et l'enel [2] qui deit estre as oirs de Neverz.

Messire Erarz de Valeri a les ii croisetes d'or, et le petit vaisselet d'argent ou il a [3] reliques que li patriarches aveit donées le conte.

Il i ot iii verz départis à chivalers, et xii pannes [4].

Li chapelains lou conte ot le breviaire [5] de la chapelle, e i sorpeliz nuef, et Estienes [6] li clers ot i sorpeliz nuef.

A l'opital de Saint-Jehan furent doné li dui grand pot de cuivre de la cuisine [7] et totz li autres harnois de cuisine fu venduz.

C

I.

Ce sunt les choses prisiées [8].

Li corsez forrez de lou cevière est prisiez xii besanz (à saint Michel [9]).

1. lou (c).
2. l'anel.
3. aveit (c).
4. et vii verz i a vendus et iii panes (c).
5. brevieire (c).
6. Omis dans C.
7. Le reste a été ajouté dans C.
8. Recto.
9. Ajouté après coup de la même main.

La garnaiche de saie forrée de gris est prisiée xvi besanz (donée au Jacobins[1]).

Li corsetz de tireteinne forré de gris iiii b.

La cote et ii serecotz, et le mantel de saie de bièvre roige, forré de menu vair, xlvi b.

Le mantel de saie de bièvre neire, forré de menu vair, xiiii b. (au Cordeliers).

Cote et serecot et corset de tireteinne brune, forré de menu vair, vii b.

La cote et le corset d'escarlate poonnace, forré de menu vair, xx b.

Cote et serecot de tireteinne cameline, forré de gros vair, viii b.

II petiz corsez, et le queuvre-chief de menu vair, v b.

I corset de camelot, forré de cendel vert, vi b.

Cote, et serecot, et corset de tireteinne perse, forré de cendel vert, xii b.[2]

Cote serecot [et] mantel de camelot noir forré de cendel vermeil xii b.

Cote et serecot de cendel inde forré de cendel noir v b.

La garnaiche de pers et le corset sengle v b.

II serecot sengles de tireteinne iiii b.

Et i serecot de vert sengle iii b.

1. Ajouté de même main et rayé ensuite.

2. Il y avait d'abord X b. qu'on a rayé et remplacé par XII b.

…ourre de menu vair, et iiii de cen-

…e ces choses iiᶜ viᵇ.

… Michel le corset de lou

… fourrée de gris.

… de saie roige forré de

… noir forré de menu

… corset forré de

… escarlate poon-

… fourré

… de menu vair.

A l'opital dou Saint-Esperit, le corset de chamelot forré de vert.

A Saint Elide, le coreset de tireteinne perse, forré de cendel vert, et chaperon.

Au meselles[1] de Bethléem i serecot de tireteinne sengle, et chaperon de menu vair.

Au mesiaus de Saint-Barthélemi de Bereithe le corset inde forré de menu vair.

A Saint-Martin des Bretons, i serecot de tireteinne sengle, et i chaperon.

A l'opital de Saint Denis, cote et serecot de tireteinne, forré de gros vair.

Au nonnains de la Magdelène, i serecot de tireteinne, forré de menu vair.

Au nonnains Nostre-Dame de Sur, cote et serecot de drap inde, forré de cendel noir.

A ii hermites, à l'un le q[u]euvre-chief de menu vair, et à l'autre i petit corset de menu vair.

Au nonnains de Saint-Ladre de Bétennie, cote et serecot de camelot noir [forré de cendel vermell[2]].

A ceus de Sainte-Anne, le mantel [de celle robe][3] de camelot neir, et la garnaiche de pers.

A ceus de Saint Samuel, cote et serecot de tireteinne brune, forré de menu vair.

A ceus de la Carpitre I corset sengle de pers, e[t] le chaperon.

1. On pourrait aussi lire messelles.
2. Addition de la même main que plus haut.
3. *Idem*.

Au provoires de Saint-Demitre, la cote d'écarlate poonnace.

A l'opital des Alemanz, i cerecot blanc viez qui estoit dou lit le conte.

[A une béguine I doblet à vestir. . . . . Robez ot le bel ovré].

[et à une autre béguyne. . . . . .[1]]

IIII doblez à vestir feiz furent doné à iiii povres, et les hueses viez;

A l'opital de Saint Jehan fu doné les ii poz grans de cuivre de la cuisine, por Dé.

D.

C'est li escriz des choses le conte vendues[2].

(I). Ce sunt les choses que Messires Erars de Valeri a acheté des choses le conte :

Premièrement, por l'asne, à tot le harnois, xvi^{b}, et por xl gelines viii^{b} ; et xiiii^{b} por busche; por i fer de glaive, et iii paire d'esperons, et i coutel, vi^{b} [et] demi, por C muis d'orge, C^{b} ; por lxi quannes (?) de napes, xxx^{b}, et por iii douzaines de toailles à main vi^{b} ; por toile x quannes (?) vi^{b}.

Por le for de fer, et I pot de cuivre, et une

1. Deux lignes rayées, mais encore à peu près lisibles dans l'original.

2. Recto.

chaudière, et I paelle, et I graill, et I trepié et une forchete, et une paellete perciée, xvi^{b}.

Por iiii quarriaus ii^{b}. Por v paire de dras nues xxv^{b}. Por i siffle, et por x paire de petiz ganz ii^{b}.

Et por ii paire de barriz, ii^{b}.

Por iii quannes de saie xv^{b}.

Por xv botes de vin, ii^{c} xix^{b} quart moins. Et por x lez de char salée x^{b}.

Somme de ces choses iiii^{c} lxxvii^{b} vi quarrobles.

Item por xviii escuelles d'argent et xii enas et ii grans plateaus qui poisent xliii mars [et] demi, iii estellins moins, qui valent iii^{c} liiii^{b} et vi quarrobles, le marc vendu viii^{b} et iiii quarrobles au marc d'Acre.

Somme de tot : viii^{c} et xxxi^{b} [et] demi, sor mon segnor Erart de Valeri.

(II). Ce est ceu que Messire Joffroiz de Sergignes li pères acheta :

Por iii chaudières et ii paelles xviii^{b} ; et iiii^{b} por les ii botiaux de cur à vin ;

Por xl lez de char salée xli^{b}.

Por iiii paire de barriz vi^{b} ;

Por xvii botes de vin, ii^{c} xxx^{b} [et] x quarrobles.

Somme sor monsegnor Joffroi : iii^{c} besans xiiii quarrobles moins[1].

(III). Messire Hugues de la Baume por ii fracoires ii^{b} ; et por i coutel iii^{b} ; por frains et por trumelières de fer x^{b} ; por xx pièces de teile et por

1. C'est-à dire 299 besans 10 quarrobles.

x pièces de napes et de toailles v^{c} lxxvi^{b} [et] demi; et demi besant por testières à cheval; por xii culliers xvi^{b}.

Somme sor monsegnor Hug[on] : vi^{c} viii^{b}.

(IV). Por C muiz d'orge venduz, C besanz.

Por i mulet iiii^{xx} x^{b} vendu à mon segnor Hue de Mont-Cornet.

V. Por ii napes et iiii petites toailles ii^{b} iii quarrobles. Por une male et i bahu, xx sols tornois.

Au chapelein por i mille de busche x^{b}.

Por C et lv gelines vendues, xxxi^{b}.

Por vin et por froment vi^{b} [et] demi.

Item por viii^{xx} et x muis de froment iii^{c} lxxiii^{b}; et por I bote de vin iiii^{b} [et] demi. Por le mouton x^{b}. Por les II coffres de l'armeure vi^{b}; por le ganbaison le conte, et le bacinet xxxvi^{b}.

Por I covertor noir et I covertor blanc ovré x^{b}; et por iii quannes de raié xxi^{b}. Por vii verz et por ii raiez iiii^{c} l^{b} et por iii quannes de saie xv^{b}. Por iiii paire d'esperons et I coutel vi^{b}, et por I macete et I petit coutel iiii^{b}. Por I coutel de tartais[1] xx^{s} I$^{den.\ torn.}$. Por ii boqueranz vii besanz [et] demi. Por uns cuissiaus vi^{b}, et iiii$^{s.\ torn.}$ por I coutel à trenchier.

Por i fer de glaive x $^{solz\ torn.}$. Item por i fer de glaive, et por ii orfras, et por i eschaquier et les eschas vendu ensemble ix^{b}. Item por iii paire

1. Même sens que Tartarinus, Tartarin, dans le *Gloss. de Ducange*. Cf., p. 187 et passim.

d'esperons ii^{b} ; por i coutel i^{b} ; por i fer de glaive i^{b} ; por un petit ganbaison et ii paire de chauces xvii^{s} ^{t}; item por iiii paire de chauces xxiiii^{s} ^{t}. Por unes covertures à cheval blanches xii^{b} ; por i gorgière, et ii barnières viez iii^{b} ; por i barnière nueuve ii^{b} . Por i boquerant iii^{b} et demi. Por une corroie d'argent x^{b} , et por ii corroies d'or, l'une viez et l'autre nueve, xxxvi^{b} ; et por i drap de tartais xii^{b} . Item por ii dras de tartais xl^{b} . Por xvi quannes de toile xii^{b} . Por xl quannes de napes et por une xii^{ne} de toailles xxviii^{b} . Por sorcengles[1] por iiii paire de braies et de chemises feites, et por iii paire de ganz doblez v^{b} ; et por autres iiii paire de braies et de chemises feites iiii^{b} ; et por iiii paire de sollers nues viii^{s} ^{torn}; et por unes hueuses nueves i^{b} et demi. Por une coute pointe vermoille v^{b} . Por ii curs de dain, ii^{b} . Por ii pannes de gros vair, et une autre panne roige, et une forreure à chaperon de vair, viii$^{liv.}$ $^{torn.}$. Por les coffres de cur boli ou la chapelle estoit xvi^{b} . Por ii males et ii bahuz, et iii baz lxx^{s} ^{t} et x^{s} ^{t} por corffes (?) nueuves. Item por iiii baz xl^{s} ^{t}. Por ii coffres x^{b} . Por ii chameloz xvi^{b} . Por la viez chapelle vendue xlviii^{b} . Por i pot d'argent vendu par soi xvi^{b} . Item por xxii escuelles d'argent et iiii granz bacins, vii henas, et i pot d'argent qui pesèrent lxiiii mars et xxx estellins, le marc vendu

1. Ceintures de dessus, écharpes, ceinturons (*super cingulum*).

viii^{b} iiii quarrobles, somme v^{c} xxiiii$^{bes.}$ v$^{quarr.}$ à marcheanz.

Por une tyreteinne lxvi^{b} ; por xxix queuvrechiés vi^{b} ; por quarriaus et pilez ix^{b} et x$^{quarrobles.}$

Por les ii palefroiz et les ii mulaces v^{c} ^{b}. Por le cheval grile c^{b}.

Ceste somme sanz les iii premières ii^{m} vi ^{c} iiii^{xx} x^{besanz} vi^{q} et xix^{lib} ix^{s} $^{torn.}$[1].

VI. Ce sunt les choses vendues au Temple.

Por i pot d'or et une cope cuvesclée d'or qui poisent vii mars moins xxxii estellins, le marc lxx^{bes} vendu somme iiii^{c} lxxvi^{bes}.

Item por ii poz d'argent qui poisent ix mars et xxxv estellins, le marc vendu ix^{b} ; por ces deux poz iiii^{xx} iii^{b} ii^{quar} moins.

Item por ii barriz d'argent qui poisent xiii mars moins v estellins, à x^{b} le mars, somme por les barriz c et xxx^{b} tierz moins.

It. por une cope d'argent dorée, à cuvescle, qui poise iiii mars et demi moins v estellins, à xii besans le marc, somme por la cope liii^{b} xv quarrobles.

Somme de tot, sor le temple : vii^{c} xlii^{b} v^{quarrobles}.

Somme de tot cet escrit v^{m} c lxxi^{b} ix$^{quarr.}$ et d'autre part xx^{lb} ix$^{s.}$ $^{torn.}$.

Cilz compes *(sic)* fu feiz l'an de main de feste Sainte-Croiz[2] en septembre, au Temple, par

1. Ajouté d'encre blanche comme B.
2. Mercredi 15 septembre 1266.

devant le maistre du Temple, et monsegnor Erart de Valeri, et mon segnor Joffroi de Sergignes le juenne.

Item por iiii cullers d'argent à dragiée ii^{b} ; et xxxiii$^{s\ t}$ por xi éniaus dou Pui.

Item por le drap de remenant des esprevers, vi^{b}.

Somme de tot cest escrit : iiii^{m} iiii^{c} xxix^{b} iiii$^{quarr.}$ sanz le Temple.

Somme de tot v^{m} clxxxi^{b} ix$^{quarr.}$ et xix$^{l\ b}$ ix$^{s\ t}$ et iceus xxxiii$^{s\ t}$.

II.

Ce est ceu que li cuens avoit en deners monaez et en besanz au jor qu'il ala de vie à mort[1].

C'est à savoir xlv$^{l\ b\ tor}$ ii ^{solz} moins, et xii$^{l\ b\ tornois}$ de resus.

Ces deners livra Estienes li clers, quant il ot conté, et Robez livra iii^{m} vii^{c} xvi^{b}, et xxxviii$^{l\ b}$ xix$^{s\ t}$ et xiii^{s} de réaus en la main mon segnor Hugue d'Augerant.

It. Estienes li clers bailla xv^{s} iii^{d} de réaus.

Cilz compes fu feiz la veille de feste Saint Lorant[2] en l'an M CC LXVI par devant mon segnor Hugue d'Augerant, et mon segnor Joffroi de Sergignes le juenne.

1. Au dos.
2. Lundi 9 août.

III.

Ce sunt choses qui ne sunt pas ancor vendues.[1]

Une corroie d'or viez à pelles et une neuve[2].

XI petiz éniaus dou Pui, et i que messires Gauchers a li granz, et iiii cuillers d'argent à dragiées.[2]

I orfroi à derles.

II coilles de bièvre.

Une langue de sarpant.

I henap d'argent à pierres que l'en cuida qu'il fust d'or[2].

Item ii paire de cuiraces.

I hénap d'argent à pierres et à esmaus.

I chapel d'or à pierres, et à pelles.

Une cope d'argent cuvesclée, et ii poz d'argent.

I aiguier d'or.

I cope d'or cuvesclée.

II barrilz d'argent.

I male de cur.

II paire de bouges, et iii autres viez males, et xxiiii napes viez.

X dras de tartais, et ii espreviers, et le drap de remanant de l'esprevier.

La chapelle neuve; une male; ii tapis nues ovrés; la tante de Chastiau pélerin.

Somme : xxii mars et vii estellins d'argent; et vii mars d'or moins xxxii estellins.

1. Au dos.
2. Rayé au texte.

INSCRIPTION TUMULAIRE

D'UN

CIVIS. MEDIOMATRICUS

TROUVÉE A MILAN.

Par M. Charles Robert, membre résidant.

Lu dans les séances des 4 et 18 mai 1870.

On a récemment découvert à Milan, dans les fondations d'un mur d'enceinte attribué à Maximien Hercule, un cippe funéraire sur lequel est gravé le nom d'un *civis mediomatricus*. M. Biondelli, directeur du musée Bréra, sachant que je m'occupe de l'épigraphie des *Mediomatrici*, a bien voulu m'envoyer un croquis relevé avec soin sur ce marbre par le Secrétaire de la Société des Beaux-Arts. Le monument est quadrangulaire; il atteint une hauteur totale de 1^{m} 07^{c}, y compris une base de 0^{m} 23^{c} et une corniche de 0^{m} 13^{c}. La face principale, dont la largeur est de 0^{m} 36^{c}, porte une inscription de dix lignes; les faces latérales, qui n'ont que 0^{m} 31^{c} de large, présentent, l'une un vase avec anses ou *urceus*,

l'autre une patère. L'inscription était complète au moment de sa découverte, mais les ouvriers, en débitant le bloc de marbre pour l'employer de nouveau, avaient déjà fait sauter des lettres ou des parties de lettres à la fin de presque toutes les lignes, quand intervint M. Biondelli. La voici telle qu'elle est aujourd'hui :

D M
PERPETVAE
SECVRITATI
M·MATVIINIOMAXIM[O]
NEGOCIATORISAGARIO
CIVI·MEDIOMATRICO
P C
M·MATVIINIVS
MARCVSFRATER
ET·C·SANCTINIVSSA....

Lignes 2 et 3. PERPETVAE SECVRITATI. Cette formule, très-rare en Italie, se rencontre dans les deux Rhéties et principalement à Augusta Vindelicorum[1], où elle est aussi commune que celle de AETERNAE MEMORIAE à Lyon[2]. Elle se montre sur quelques pierres des bords du Rhin[3] et deux fois à Metz; sa présence à Milan

1. Gruter, DCXLV, 9; DCXLIX, 10; DCLXXIX, 7; DCCXXXIX 3, etc.

2. Cf. de Boissieu, Inscriptions de Lyon, passim.

3. Brambach, Corp. inscrip. rhen., nos 1806 et 1865, — de Boissieu, Inscrip. de Lyon, p. 489 et 527.

dénote donc tout d'abord un monument érigé par une famille étrangère. En général, lorsque les mots PERPETVAE SECVRITATI sont employés avec D[iis] M[anibus], ils sont précédés de ET; la suppression de la copulative n'est cependant pas sans exemple; une des inscriptions de Metz porte D· M· PERPET· SECVR· HELVIAE· IVLLINAE.

Ligne 4. J'avais pensé au premier abord que la haste horizontale du second T, sans doute courte comme elle l'est souvent, n'avait pas été reconnue et qu'il fallait lire MATVTINIVS, nom nouveau, il est vrai, mais qui, conformément à une règle dont j'ai souvent rencontré l'application dans l'est des Gaules, se serait formé du cognomen bien connu MATVTINVS, de même que SANCTINIVS, autre nom de notre inscription, vient de SANCTINVS; mais M. Biondelli assure et nous devons admettre qu'il y a bien deux I, comme l'indique le dessin. Au reste, cette nouvelle lecture est, comme nous allons le voir, parfaitement justifiable.

Dans les inscriptions, le signe figuré par deux hastes verticales (II) se prononçait de deux manières lorsqu'il était suivi d'une consonne[1].

1. Entre deux voyelles le signe II équivaut le plus souvent, comme dans MAIIAE (Br. 1835), SEIIVS (Br. 1828), AIIO (Hübner, Inscr. hisp., 2782, 2814), à deux I, dont le premier est voyelle et s'appuie pour former diphthongue sur la voyelle précédente, *mai, sei, ai*, tandis que le second

Tantôt, mais rarement et peut-être par suite d'un de ces accidents graphiques qui ne sont pas sans exemple[1], il remplaçait un I bref, MAXSII-MINVS[2], ou un I long, SVIIS[3], VIIBIO[4]; tantôt, et c'est le cas général, il avait la valeur phonétique de la lettre E, comme dans ARIILLA[5], IIX[6], IIXOPT[atus][7], IIXSVPIIRIA[8], FIICIT[9], FIILIX[10], GIINIO[11], LIIG[io][12], LAVIIRNAI[13], LIBIIRIS[14], MIIDDILII[15] MODIISTVS[16], PHOIIBVS[17], SIIRVA[18], VIIRIICVN[dus][19], VIIRVIICCO[20], SIIX · CARIIIVS SIIX· F· VOL· FLORVS· FORO· AVG MILIIS LIIG· XXII PR:[21], SI· QVIS· IIS· PRAIITIIR· IIIS· LIIGII SIT · TIBI · TIIRA· LIIVIS[22], etc. Si maintenant nous adoptons successivement pour notre nom chacune des deux valeurs phonétiques de la double haste devant une consonne, nous arrivons d'abord à *Matuinius*, rappelant le cognomen *Matui-*

devient consonne devant la voyelle suivante, *jas*, *jus*, *jo* (cf. Baudry, *Grammaire comparée des langues classiques*, 1re part., Phonétique, 1868, 8°, p. 191-195).

1. Annima (Hubner, 115); primmitiva (id. 2839); Sallvia (id. 316).

2. Brambach, 1784. — 3. Hübner, n° 3477. — 4. Orelli, 4668. — 5. Bramb., 845. — 6. Id., 1762. — 7. Hüb., 4970. — 8. Bramb., 422. — 9. Id., ibid. — 10. Hüb., 4970. — 11. Bramb., 694. — 12. Hüb., 2901. — 13. J. B. d. Ver. v. Alt. Freund. i. Rh. Lande. T.XIII, p. 114. — 14. Hüb., 455. — 15. Br., 1718. — 16. Hüb., 455. — 17. Id., 3345. — 18. Id., 3346. — 19. J. B. T. XVI, p. 69. — 20. Schuermans, Ins. de la Belg., p. 19, n° 8. — 21. Bramb., 1211. — 22. Hüb., 952.

nus bien connu en Bavière[1]; ensuite à *Matuenius*, qui me paraît être la meilleure leçon et qui présente d'ailleurs avec MATVGIINOS, nom qui se lit sur une monnaie gauloise fréquente en Lorraine[2], un rapport étroit que la chute du G ne saurait empêcher de reconnaître.

Je mets aussi le dessin de cette monnaie sous les yeux de la Société (voir la planche).

Ligne 5. NEGOCIATOR SAGARIVS. Il est à remarquer que *negotiator* est écrit par un C. Ce mot est généralement synonyme de mercator, mais il semble qu'on puisse lui donner ici le sens actuel de négociant, d'entrepreneur[3], et supposer que *Matuenius* importait chez les Cisalpins ces *saga* belges si vantés par Strabon[4] ou qu'il employait à *Mediolanum* pour les fabriquer les procédés usités dans son pays.

Ligne 6. CIVIS MEDIOMATRICVS. Ce titre ne veut pas dire nécessairement que notre personnage fût citoyen de la ville même de Divodurum mais seulement qu'il jouissait des droits de citoyen dans la *civitas* des *Mediomatrici*[5]. C'est

1. Bramb., 1779; sur une pierre de Landstuhl.

2. On connaît aussi un *Matugenus* par une inscription de Bordeaux que notre confrère, M. le général Creuly, a fait connaître dans le dictionnaire de la commission des Gaules.

3. Cf. Forcellini, *ad verbum*.

4. Strabon, liv. IV, ch. IV, par. 2.

5. La *civitas*, équivalent de *natio* dans César (*Bell. gall.*, III, 10), était généralement restée sous les Romains la

ainsi qu'on rencontre dans l'épigraphie gallo-romaine les titres de CIVIS REMVS, CIVIS TRIBOCVS, CIVIS SEQVANVS, CIVIS BATAVVS, CIVIS BELLOVACVS, CIVIS TREVERVS, CIVIS LINGONVS[1], mots qui sont tous des ethniques de peuples et non de villes. Cette double indication du pays d'origine ou d'adoption et de la condition politique du gallo romain se gravait d'ordinaire sur sa tombe, quand il mourait loin de ses foyers.

Lignes 8 et 9. Le frère du défunt est appelé deux fois MARCVS par *praenomen* et par *cognomen*. Cette particularité n'est pas nouvelle ; Brambach (n° 219) nous la montre pour un certain QVINTVS, qui figure également deux fois dans un ex-voto de l'an 233, où un optio de la légion XXX. V. V s'appelle Q· VETTIVS· QVINTVS.

Ligne 10. SANCTINIVS est un nom bien connu, notamment vers l'est, et l'on rencontre un C. SANCTINIVS GAI FIL dans une inscription du Wurtemberg[2]. L'état actuel de la pierre de Milan ne permet plus de lire la fin de la dixième ligne ; seulement comme il semble, d'après le

division administrative et politique de l'ancienne Belgique. On ne comptait guère en effet, au-dessus de Lyon, d'autres colonies que celles des bords du Rhin, où l'on avait eu intérêt à laisser des vétérans pour la défense du territoire (*colonia agrippinensis, colonia trajana*). Quant aux municipes, on sait combien ils étaient rares hors de l'Italie.

1. Cf. Léon Renier, *Mémoire sur une inscription découverte à Orléans*, p. 10.

2. Bramb., 1585.

L. Dardel sc.

INSCRIPTION TUMULAIRE DE MILAN

Paris, Imp Dumas-Vorzet, rue St Placide, 38

dessin dû à M. Biondelli, que le *cognomen* du personnage commence par un S et un A, on peut supposer que ce *cognomen* est, suivant une mode assez répandue, un simple réduplicatif du *nomen*; C[aius] SANCTINIVS se serait alors surnommé SANCTINVS ou SANCTVS, comme FAVSTINIVS FAVSTINVS [1].

1. Bramb., 914.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, par M. Edouard Aubert, membre résidant..... 1

Lieux de refuge des anciens Helvètes, par M. Keller, associé correspondant étranger..... 133

Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers (Acre, 1266), par M. Chazaud, associé correspondant national 164

Inscription tumulaire d'un *Civis Mediomatricus*, trouvée à Milan, par M. Charles Robert, membre résidant..... 207

Avis au relieur pour le placement des planches.

Planche I, II, III, IV (Trésor de Saint-Maurice), en regard de la page..... 132

Planche V (Inscription funéraire de Milan) en regard de la page..... 213

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

ART LIBRARY